05
mai

BULLETIN OFFICIEL 2022

Tome 1 : délibérations

L'AISNE
CONSEIL DÉPARTEMENTAL

SOMMAIRE

_____

Décision de la Commission permanente

- Réunion du 9 mai 2022……

*Sont **publiés intégralement** les **délibérations** du Conseil départemental, de la Commission permanente et les **arrêtés** présentant un **caractère réglementaire** (Code général des collectivités territoriales, art. L.3131-3 et R.3131-1) ou dont la publication est prévue par un texte spécial.*

***Le texte intégral** des actes cités dans ce recueil **peut être consulté** au **Centre de Documentation** à l'Hôtel du Département.*

DECISIONS

de la Commission permanente

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU LUNDI 9 MAI 2022

Date : Lundi 9 Mai 2022
Horaire : 14:30

DAFAP

000 Déclaration de l'urgence pour les rapports n° 026, n° 027, n° 028 et n° 029
(Page 7 - 8)
Délibération CDL (Page 7 - 8)

DATEDD

001 Individualisation de subventions dans le cadre du dispositif départemental d'aide à la diversification agricole, à la création de valeur ajoutée des exploitations agricoles et au développement des circuits courts
(Page 9 - 11)
Délibération CDL (Page 9 - 10)
Annexe à la délibération - annexe diversification agricole (Page 11 - 11)

002 Plan départemental en faveur du développement d'une offre de santé de proximité et du renforcement de la démographie médicale : attribution de primes incitatives
(Page 12 - 14)
Délibération CDL floutée (Page 12 - 13)
Annexe - Primes de stages incitatives floutée (Page 14 - 14)

003 Communauté d'Agglomération de la Région de CHATEAU-THIERRY : Rénovation de la façade de l'Hôtel Dieu, du fronton de la chapelle et de la grille d'enceinte de la cour
(Page 15 - 16)

Délibération CDL (Page 15 - 16)

004 Société des Courses de Laon
(Page 17 - 18)
Délibération CDL (Page 17 - 18)

DC

005 Bibliothèque Départementale de l'Aisne - Aide aux acteurs de la lecture publique
(Page 19 - 20)
Délibération CDL (Page 19 - 20)

006 Intervention du Département dans le domaine de la lecture et de la lutte contre l'illettrisme # Compétence partagée
(Page 21 - 22)
Délibération CDL (Page 21 - 22)

007 Intervention du Département en faveur des musées Subvention au programme UTOPIA du Familistère Godin # Dépenses pour tiers
(Page 23 - 24)
Délibération CDL (Page 23 - 24)

008 Centre d'Accueil du Visiteur du Chemin des Dames - Caverne du Dragon : COLLECTIONS DÉPARTEMENTALES
(Page 25 - 29)
Délibération CDL (Page 25 - 26)
Annexe 2 Liste des dons et noms et adresses des donateurs FLOUTEE (Page 27 - 29)

DDSLI

009 Programme d'Intérêt Général (PIG) Habitat Indigne / Précarité Energétique / Autonomie - Demandes d'avance remboursable à destination de propriétaires occupants modestes ou très modestes
(Page 30 - 31)
Délibération CDL (Page 30 - 31)

010 Aide aux travaux en faveur des accédants à la propriété dans l'ancien
(Page 32 - 33)
Délibération CDL (Page 32 - 33)

011 Accession sociale - Ma Maison dans l'Aisne
(Page 34 - 35)
Délibération CDL (Page 34 - 35)

012 Soutien à la création de logements locatifs sociaux
(Page 36 - 37)
Délibération CDL (Page 36 - 37)

013 Demande de garantie départementale dans le domaine du Logement en faveur de OPAL 02 - Construction de 17 logements locatifs (13 PLUS et 4 PLAI) situés rue Moreau à FLAVY-LE-MARTEL
(Page 38 - 84)
Délibération CDL (Page 38 - 39)
Annexe à la délibération - Contrat de prêt 132929 (Page 40 - 84)

DESJ

014 Action départementale "Collège au cinéma" : financement du coût du transport vers les salles de cinéma # Compétence partagée
(Page 85 - 86)
Délibération CDL (Page 85 - 86)

015 Aide départementale pour l'organisation de séjours éducatifs pour les collégiens axonais réalisés à Cap'Aisne - CHAMOUILLE *Compétence exclusive
(Page 87 - 88)
Délibération CDL (Page 87 - 88)

016 Politique départementale en faveur des Accueils de Loisirs Sans Hébergement et des Séjours de Vacances - Demandes formulées par des associations à vocation socio-éducative, des Communes et des EPCI # Compétence partagée
(Page 89 - 90)
Délibération CDL (Page 89 - 90)

017 Cession de matériels au profit des Etablissements Publics Locaux d'Enseignement du premier cycle du second degré *Compétence exclusive
(Page 91 - 92)
Délibération CDL (Page 91 - 92)

018 Aide aux séjours linguistiques * Compétence exclusive
(Page 93 - 94)
Délibération CDL (Page 93 - 94)

019 Intervention du Département en faveur des chantiers de jeunes bénévoles # Compétence partagée
(Page 95 - 96)
Délibération CDL (Page 95 - 96)

020 Etablissements publics locaux d'enseignement du premier cycle du second degré - Fixation des nouvelles valeurs des prestations accessoires accordées à titre gratuit pour l'année scolaire 2022-2023 * Compétence exclusive
(Page 97 - 98)
Délibération CDL (Page 97 - 98)

021 Etablissements publics locaux d'enseignement du 1er cycle du second degré - Renouvellement des concessions de logement des personnels de l'Education Nationale et des agents territoriaux en fonction dans les collèges de l'Aisne * Compétence exclusive
(Page 99 - 101)
Délibération CDL (Page 99 - 100)
Annexe - Propositions de logement FLOUTEE (Page 101 - 101)

DVD

023 Aisne Partenariat Voirie - Individualisations d'opérations sur disponibles cantonaux et départementaux # Dépenses pour tiers
(Page 102 - 103)
Délibération CDL (Page 102 - 103)

024 Convention relative aux mesures d'exploitation de l'autoroute A4 pendant les travaux de reconstruction d'une pièce de pont sur l'ouvrage référencé PS 88.8 (RD 967 / A4) à EPIEDS.
(Page 104 - 105)
Délibération CDL (Page 104 - 105)

025 Transports - Voirie - Travaux routiers sur Routes Départementales - Sous-programme grosses réparations de chaussées - Individualisation d'opérations
(Page 106 - 107)
Délibération CDL (Page 106 - 107)

026 Choix des candidats admis à concourir dans le cadre du concours de maîtrise d'œuvre pour la modernisation et la refonte de la muséographie du Musée de la Résistance et de la Déportation de TERGNIER * Dépenses propres
(Page 108 - 109)
Délibération CDL (Page 108 - 109)

027 Autorisation de signature d'un avenant à la convention de partenariat avec l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP)
(Page 110 - 113)
Délibération CDL (Page 110 - 111)
Annexe à la délibération - Avenant n°1 (Page 112 - 113)

DESJ

028 Sectorisation des collèges publics * Compétence exclusive
(Page 114 - 115)
Délibération CDL (Page 114 - 115)

DI

029 Modification de la répartition du capital social de la Société SPL-Xdemat
(Page 116 - 180)
Délibération CDL (Page 116 - 117)
Annexe à la délibération - Annexe Liste des actionnaires (Page 118 - 180)

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 12/05/2022 à 15h40
Référence de l'AR : 002-220200026-20220509-X010000ae37-DE

DEPARTEMENT DE L'AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 9 mai 2022

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : Mme Sarah BATONNET, Mme Marie-Françoise BERTRAND, Mme Colette BLERIOT, Mme Roselyne CAIL, Mme Françoise CHAMPENOIS, M. Hugues COCHET, M. Thierry DELEROT, Mme Jocelyne DOGNA, M. Dominique DUCLOS, M. Thomas DUDEBOUT, M. Jérôme DUVERDIER, M. Sébastien EUGÈNE, Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, M. Mathieu FRAISE, M. Nicolas FRICOTEAUX, Mme Michèle FUSELIER, M. Aurélien GALL, Mme Pascale GRUNY, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Isabelle ITTELET, M. Patrice LAZARO, Mme Véronique LEBEAU, Mme Isabelle LETRILLART, M. Stéphane LINIER, M. Mario LIRUSSI, M. Jean-Pierre LOCQUET, Mme Fabienne MARCHIONNI, Mme Anne MARICOT, Mme Delphine MOLET, M. Paul MOUGENOT, Mme Mélanie NICOLAS, M. Nicolas REBEROT, M. Yann ROJO, Mme Jeanne ROUSSEL, M. Pascal TORDEUX, Mme Annie TUJEK, Mme Caroline VARLET-CHENOT, Mme Coralie VENET, M. Pierre-Jean VERZELEN

Excusés :

Autres absents :

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : M. David BOBIN à M. Mathieu FRAISE, Mme Carole DERUY à Mme Jocelyne DOGNA, M. François RAMPELBERG à M. Nicolas FRICOTEAUX

RAPPORT N° 000

Déclaration de l'urgence pour les rapports n° 026, n° 027, n° 028 et n° 029

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **000** ,

Vu le Règlement intérieur des Assemblées du Département adopté le 22 juillet 2021 et en particulier son article 33,

Vu les articles L. 3121-19 et L. 3121-19-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses troisième et quatrième alinéas,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 1er juillet 2021, relative au rapport n° 005, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'exposé du Président du Conseil départemental demandant, conformément aux dispositions de l'article 33 du Règlement intérieur des Assemblées du Département, à ce qu'il soit statué sur l'urgence des rapports n° 026, 027, 028 et 029,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Se prononce favorablement sur l'urgence des rapports N° 026, N° 027, N° 028 et N° 029 intitulés :

*N° 026 : Choix des candidats admis à concourir dans le cadre du concours de maîtrise d'œuvre pour la modernisation et la refonte de la muséographie du Musée de la Résistance et de la Déportation de TERGNIER * Dépenses propres*

N° 027 : Autorisation de signature d'un avenant à la convention de partenariat avec l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP)

*N° 028 : Sectorisation des collèges publics * Compétence exclusive*

N° 029 : Modification de la répartition du capital social de la Société SPL-Xdemat

ainsi que sur leur inscription consécutive à l'ordre du jour de la présente réunion.

MICHEL GENNESSEAUX
2022.05.12 15:33:39 +0200
Ref:20220511_112401_1-4-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation, Le Directeur Général des Services

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 12/05/2022 à 15h40
Référence de l'AR : 002-220200026-20220509-X010000acac-DE

DEPARTEMENT DE L'AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 9 mai 2022

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : Mme Sarah BATONNET, Mme Marie-Françoise BERTRAND, Mme Colette BLERIOT, Mme Roselyne CAIL, Mme Françoise CHAMPENOIS, M. Hugues COCHET, M. Thierry DELEROT, Mme Jocelyne DOGNA, M. Dominique DUCLOS, M. Thomas DUDEBOUT, M. Jérôme DUVERDIER, M. Sébastien EUGÈNE, Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, M. Mathieu FRAISE, M. Nicolas FRICOTEAUX, Mme Michèle FUSELIER, M. Aurélien GALL, Mme Pascale GRUNY, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Isabelle ITTELET, M. Patrice LAZARO, Mme Véronique LEBEAU, Mme Isabelle LETRILLART, M. Stéphane LINIER, M. Mario LIRUSSI, M. Jean-Pierre LOCQUET, Mme Fabienne MARCHIONNI, Mme Anne MARICOT, Mme Delphine MOLET, M. Paul MOUGENOT, Mme Mélanie NICOLAS, M. Nicolas REBEROT, M. Yann ROJO, Mme Jeanne ROUSSEL, M. Pascal TORDEUX, Mme Annie TUJEK, Mme Caroline VARLET-CHENOT, Mme Coralie VENET, M. Pierre-Jean VERZELEN

Excusés :

Autres absents :

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : M. David BOBIN à M. Mathieu FRAISE, Mme Carole DERUY à Mme Jocelyne DOGNA, M. François RAMPELBERG à M. Nicolas FRICOTEAUX

RAPPORT N° 001

Individualisation de subventions dans le cadre du dispositif départemental d'aide à la diversification agricole, à la création de valeur ajoutée des exploitations agricoles et au développement des circuits courts

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **001** ,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 1er juillet 2021, relative au rapport n° 005, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Individualise, au titre du dispositif départemental d'aide à la diversification agricole, à la création de valeur ajoutée des exploitations agricoles et au développement des circuits courts, les subventions sur les opérations désignées dans l'annexe jointe à la présente délibération pour un montant total de 10 681,47 € ;

2) Prend acte que la dépense de 10 681,47 € sera imputée sur les crédits inscrits sur l'Autorisation de Programme DIVERSAGRI 2022-1 ouverte, au chapitre 906 - Action économique, du Budget départemental.

MICHEL GENNESSEAUX
2022.05.12 15:33:22 +0200
Ref:20220511_112402_1-4-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation, Le Directeur Général des Services

Diversification agricole, création de valeur ajoutée des exploitations agricoles et développement des circuits courts
Commission permanente du 9 mai 2022

Porteur de projet	Adresse	Projet	Coût de l'opération HT (€)	subvention départementale			subvention régionale			Observations
				Dépense éligible HT (€)	Taux	Montant (€)	Dépense éligible HT (€)	Taux	Montant (€)	
EARL SOPHIE ET ROBERT DUPONT Cultures végétales dont verger	02260 LA FLAMENGRIE	Acquisition d'un broyeur de végétaux, dans le cadre de l'activité de production de pommes La commercialisation se fait à 90 % vers les industries et 10 % en vente directe à la ferme	5 900,00	5 900,00	10%	590,00	5 900,00	30%	1 770,00	Maxi aides publiques : 40 %
Aurélie de FAY Elevage ovin	02380 COUCY-LE-CHÂTEAU-AUFRIQUE	Acquisition de matériel (kit de clôtures, porte herbagère et abreuvoir), dans le cadre de la production de brebis de la race charmoise La commercialisation se fait via la coopérative EMC2, puis se fera en vente directe à la ferme	29 628,12	20 796,12	10%	2 079,61	20 796,12	30%	6 238,84	Maxi aides publiques : 40 % (quad non éligible)
EARL DEROUAULT HORTICULTURE Production de plants maraîchers biologiques	02400 NOGENTEL	Acquisition d'une serre, dans le cadre de la l'activité de production de plants maraîchers biologiques La commercialisation se fait à des agriculteurs maraîchers du Nord-Est de la France et en vente directe à la ferme	334 145,00	30 000,00	20%	6 000,00	30 000,00	40%	12 000,00	Maxi aides publiques : 60 % (bio) Dépense éligible plafonnée à 30 K€
SCEA LES BERGERS DU NORD EST Elevage ovin	02140 LA VALLEE-AU-BLE	Acquisition de matériel (silo et vis d'alimentation, nourrisseurs, râteliers, séparation de parcs et matériel de stockage), dans le cadre de l'activité de production d'agneaux La commercialisation se fait en carcasse via des boucheries et des grandes surfaces	20 118,64	20 118,64	10%	2 011,86	20 118,64	30%	6 035,59	Maxi aides publiques : 40 %
TOTAL						**10 681,47**			**26 044,43**	

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 12/05/2022 à 15h50
Référence de l'AR : 002-220200026-20220509-X010000acad-DE

DEPARTEMENT DE L'AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 9 mai 2022

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : Mme Sarah BATONNET, Mme Marie-Françoise BERTRAND, Mme Colette BLERIOT, Mme Roselyne CAIL, Mme Françoise CHAMPENOIS, M. Hugues COCHET, M. Thierry DELEROT, Mme Jocelyne DOGNA, M. Dominique DUCLOS, M. Thomas DUDEBOUT, M. Jérôme DUVERDIER, M. Sébastien EUGÈNE, Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, M. Mathieu FRAISE, M. Nicolas FRICOTEAUX, Mme Michèle FUSELIER, M. Aurélien GALL, Mme Pascale GRUNY, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Isabelle ITTELET, M. Patrice LAZARO, Mme Véronique LEBEAU, Mme Isabelle LETRILLART, M. Stéphane LINIER, M. Mario LIRUSSI, M. Jean-Pierre LOCQUET, Mme Fabienne MARCHIONNI, Mme Anne MARICOT, Mme Delphine MOLET, M. Paul MOUGENOT, Mme Mélanie NICOLAS, M. Nicolas REBEROT, M. Yann ROJO, Mme Jeanne ROUSSEL, M. Pascal TORDEUX, Mme Annie TUJEK, Mme Caroline VARLET-CHENOT, Mme Coralie VENET, M. Pierre-Jean VERZELEN

Excusés :

Autres absents :

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : M. David BOBIN à M. Mathieu FRAISE, Mme Carole DERUY à Mme Jocelyne DOGNA, M. François RAMPELBERG à M. Nicolas FRICOTEAUX

RAPPORT N° 002

Plan départemental en faveur du développement d'une offre de santé de proximité et du renforcement de la démographie médicale : attribution de primes incitatives

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **002** ,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 1er juillet 2021, relative au rapport n° 005, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Individualise, au titre du Plan départemental en faveur d'une offre de santé de proximité et du renforcement de la démographie médicale, les primes de stage incitatives telles qu'elles sont désignées dans l'annexe jointe au rapport du Président ;

2) Attribue à Mme [redacted] une gratification de 600 € dans le cadre du réseau d'ambassadeurs des étudiants en médecine issus de l'Aisne ;

3) Prend acte que la somme de 13 000 € sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 935 - Aménagement des territoires et habitat du Budget départemental.

MICHEL GENNESSEAUX
2022.05.12 15:33:54 +0200
Ref:20220511_112602_1-4-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation, Le Directeur Général des Services

ANNEXE : PRIME DE STAGE INCITATIVE

NOM - Prénom	Faculté de rattachement	Médecin MSU	Lieu de stage	Durée du stage	Montant de la prime incitative
[redacted]	Amiens	Dr CAUWET Dr CATIMEL Dr RUFFIN	BOHAIN-EN-VERMANDOIS LA-CAPELLE CHAUNY	6 mois	1 000 €
[redacted]	Amiens	Dr TROUSSE Dr PAPON Dr RUFFIN	SAINT-QUENTIN GUISE CHAUNY	6 mois	1 000 €
[redacted]	Amiens	Dr DE BOYNES	VILLERS-COTTERETS	2 mois	400 €
[redacted]	Amiens	Dr KOSTEK Dr GHEWY Dr BILBAUT	SAINT-MICHEL FRESNOY-LE-GRAND ORIGNY-SAINTE-BENOITE	6 mois	1 000 €
[redacted]	Amiens	Dr LEGROUX Dr MICHAT MOULLA Dr FIANI	URCEL SINCENY CHÂTEAU-THIERRY	6 mois	1 000 €
[redacted]	Amiens	Dr FIANI Dr ZARAA Dr CASTEL	CHÂTEAU-TIERRY TERGNIER LAON	6 mois	1 000 €
[redacted]	Amiens	Dr MASSOT Dr FIANI Dr FLAMANT	LAON CHÂTEAU-THIERRY CHÂTEAU-THIERRY	6 mois	1 000 €
[redacted]	Amiens	Dr ZARAA Dr MASSOT Dr DUCROCQ	TERGNIER LAON BOHAIN-EN-VERMANDOIS	6 mois	1 000 €
[redacted]	Amiens	Dr FLAMANT Dr LEFETZ Dr MASSOT	CHÂTEAU-TIERRY SINCENY LAON	6 mois	1 000 €
[redacted]	Amiens	Dr LEFETZ Dr CASTEL Dr PAPON	SINCENY LAON GUISE	6 mois	1 000 €
[redacted]	Amiens	Dr ZARAA Dr FLAMANT Dr MASSOT	TERGNIER CHÂTEAU-THIERRY LAON	6 mois	1 000 €
[redacted]	Amiens	Dr FRICOTEAUX Dr BILBAUT Dr CAUWET	LAON ORIGNY-SAINTE-BENOITE BOHAIN-EN-VERMANDOIS	6 mois	1 000 €
[redacted]	Amiens	Dr CAUWET Dr BILBAUT Dr PAGE	BOHAIN-EN-VERMANDOIS MONT-D'ORIGNY LA-NOUVION-EN-THIERACHE	6 mois	1 000 €
				Total :	**12 400 €**

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 12/05/2022 à 15h40
Référence de l'AR : 002-220200026-20220509-X010000acae-DE

DEPARTEMENT DE L'AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 9 mai 2022

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : Mme Sarah BATONNET, Mme Marie-Françoise BERTRAND, Mme Colette BLERIOT, Mme Roselyne CAIL, Mme Françoise CHAMPENOIS, M. Hugues COCHET, M. Thierry DELEROT, Mme Jocelyne DOGNA, M. Dominique DUCLOS, M. Thomas DUDEBOUT, M. Jérôme DUVERDIER, M. Sébastien EUGÈNE, Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, M. Mathieu FRAISE, M. Nicolas FRICOTEAUX, Mme Michèle FUSELIER, M. Aurélien GALL, Mme Pascale GRUNY, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Isabelle ITTELET, M. Patrice LAZARO, Mme Véronique LEBEAU, Mme Isabelle LETRILLART, M. Stéphane LINIER, M. Mario LIRUSSI, M. Jean-Pierre LOCQUET, Mme Fabienne MARCHIONNI, Mme Anne MARICOT, Mme Delphine MOLET, M. Paul MOUGENOT, Mme Mélanie NICOLAS, M. Nicolas REBEROT, M. Yann ROJO, Mme Jeanne ROUSSEL, M. Pascal TORDEUX, Mme Annie TUJEK, Mme Caroline VARLET-CHENOT, Mme Coralie VENET, M. Pierre-Jean VERZELEN

Excusés :

Autres absents :

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : M. David BOBIN à M. Mathieu FRAISE, Mme Carole DERUY à Mme Jocelyne DOGNA, M. François RAMPELBERG à M. Nicolas FRICOTEAUX

RAPPORT N° 003

Communauté d'Agglomération de la Région de CHATEAU-THIERRY : Rénovation de la façade de l'Hôtel Dieu, du fronton de la chapelle et de la grille d'enceinte de la cour

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **003** ,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 1er juillet 2021, relative au rapport n° 005, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Individualise sur l'Autorisation de Programme SCHEMTOURI 2022-1 ouverte au chapitre 906 - Action économique, du Budget départemental, au titre du Schéma Départemental de Développement Touristique, une subvention de 34 828,73 €, soit 30 % d'une dépense éligible de 116 095,78 € hors taxe, à la Communauté d'Agglomération de la Région de CHATEAU-THIERRY, pour la réalisation de la rénovation de la façade de l'Hôtel Dieu, du fronton de la chapelle et de la grille d'enceinte de la cour.

MICHEL GENNESSEAUX
2022.05.12 15:33:51 +0200
Ref:20220511_112610_1-4-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation, Le Directeur Général des Services

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 12/05/2022 à 15h46
Référence de l'AR : 002-220200026-20220509-X010000acaf-DE

DEPARTEMENT DE L'AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 9 mai 2022

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : Mme Sarah BATONNET, Mme Marie-Françoise BERTRAND, Mme Colette BLERIOT, Mme Roselyne CAIL, Mme Françoise CHAMPENOIS, M. Hugues COCHET, M. Thierry DELEROT, Mme Jocelyne DOGNA, M. Dominique DUCLOS, M. Thomas DUDEBOUT, M. Jérôme DUVERDIER, M. Sébastien EUGÈNE, Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, M. Mathieu FRAISE, M. Nicolas FRICOTEAUX, Mme Michèle FUSELIER, M. Aurélien GALL, Mme Pascale GRUNY, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Isabelle ITTELET, M. Patrice LAZARO, Mme Véronique LEBEAU, Mme Isabelle LETRILLART, M. Stéphane LINIER, M. Mario LIRUSSI, M. Jean-Pierre LOCQUET, Mme Fabienne MARCHIONNI, Mme Anne MARICOT, Mme Delphine MOLET, M. Paul MOUGENOT, Mme Mélanie NICOLAS, M. Nicolas REBEROT, M. Yann ROJO, Mme Jeanne ROUSSEL, M. Pascal TORDEUX, Mme Annie TUJEK, Mme Caroline VARLET-CHENOT, Mme Coralie VENET, M. Pierre-Jean VERZELEN

Excusés :

Autres absents :

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : M. David BOBIN à M. Mathieu FRAISE, Mme Carole DERUY à Mme Jocelyne DOGNA, M. François RAMPELBERG à M. Nicolas FRICOTEAUX

RAPPORT N° 004

Société des Courses de Laon

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **004** ,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 1er juillet 2021, relative au rapport n° 005, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Décide d'accorder une subvention de 3 000 € à la Société des Courses de Laon, pour l'organisation de courses en 2022 ;

2) Prend acte que cette dépense sera imputée sur les crédits inscrits sur l'Autorisation d'Engagement 2022 ATTRACTIVITE 14/928/AGR 2022 -1 ouverte, au chapitre 936 - Action économique, du Budget départemental.

MICHEL GENNESSEAUX
2022.05.12 15:34:08 +0200
Ref:20220511_112802_1-4-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation, Le Directeur Général des Services

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 12/05/2022 à 15h40
Référence de l'AR : 002-220200026-20220509-X010000acb0-DE

DEPARTEMENT DE L'AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 9 mai 2022

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : Mme Sarah BATONNET, Mme Marie-Françoise BERTRAND, Mme Colette BLERIOT, Mme Roselyne CAIL, Mme Françoise CHAMPENOIS, M. Hugues COCHET, M. Thierry DELEROT, Mme Jocelyne DOGNA, M. Dominique DUCLOS, M. Thomas DUDEBOUT, M. Jérôme DUVERDIER, M. Sébastien EUGÈNE, Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, M. Mathieu FRAISE, M. Nicolas FRICOTEAUX, Mme Michèle FUSELIER, M. Aurélien GALL, Mme Pascale GRUNY, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Isabelle ITTELET, M. Patrice LAZARO, Mme Véronique LEBEAU, Mme Isabelle LETRILLART, M. Stéphane LINIER, M. Mario LIRUSSI, M. Jean-Pierre LOCQUET, Mme Fabienne MARCHIONNI, Mme Anne MARICOT, Mme Delphine MOLET, M. Paul MOUGENOT, Mme Mélanie NICOLAS, M. Nicolas REBEROT, M. Yann ROJO, Mme Jeanne ROUSSEL, M. Pascal TORDEUX, Mme Annie TUJEK, Mme Caroline VARLET-CHENOT, Mme Coralie VENET, M. Pierre-Jean VERZELEN

Excusés :

Autres absents :

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : M. David BOBIN à M. Mathieu FRAISE, Mme Carole DERUY à Mme Jocelyne DOGNA, M. François RAMPELBERG à M. Nicolas FRICOTEAUX

RAPPORT N° 005

Bibliothèque Départementale de l'Aisne - Aide aux acteurs de la lecture publique

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **005** ,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 1er juillet 2021, relative au rapport n° 005, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Valide, dans le cadre de l'aide à l'emploi dans les bibliothèques publiques, l'attribution de la subvention suivante :

Communauté de communes de la Champagne Picarde : 7 886,61 € ;

2) Finance cette dépense de 7 886,61 € à l'aide des crédits disponibles au chapitre 933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs du Budget départemental.

MICHEL GENNESSEAUX
2022.05.12 15:33:16 +0200
Ref:20220511_112409_1-4-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation, Le Directeur Général des Services

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 12/05/2022 à 15h40
Référence de l'AR : 002-220200026-20220509-X010000acb1-DE

DEPARTEMENT DE L'AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 9 mai 2022

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : Mme Sarah BATONNET, Mme Marie-Françoise BERTRAND, Mme Colette BLERIOT, Mme Roselyne CAIL, Mme Françoise CHAMPENOIS, M. Hugues COCHET, M. Thierry DELEROT, Mme Jocelyne DOGNA, M. Dominique DUCLOS, M. Thomas DUDEBOUT, M. Jérôme DUVERDIER, M. Sébastien EUGÈNE, Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, M. Mathieu FRAISE, M. Nicolas FRICOTEAUX, Mme Michèle FUSELIER, M. Aurélien GALL, Mme Pascale GRUNY, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Isabelle ITTELET, M. Patrice LAZARO, Mme Véronique LEBEAU, Mme Isabelle LETRILLART, M. Stéphane LINIER, M. Mario LIRUSSI, M. Jean-Pierre LOCQUET, Mme Fabienne MARCHIONNI, Mme Anne MARICOT, Mme Delphine MOLET, M. Paul MOUGENOT, Mme Mélanie NICOLAS, M. Nicolas REBEROT, M. Yann ROJO, Mme Jeanne ROUSSEL, M. Pascal TORDEUX, Mme Annie TUJEK, Mme Caroline VARLET-CHENOT, Mme Coralie VENET, M. Pierre-Jean VERZELEN

Excusés :

Autres absents :

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : M. David BOBIN à M. Mathieu FRAISE, Mme Carole DERUY à Mme Jocelyne DOGNA, M. François RAMPELBERG à M. Nicolas FRICOTEAUX

RAPPORT N° 006

Intervention du Département dans le domaine de la lecture et de la lutte contre l'illettrisme
 # Compétence partagée

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **006** ,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 1er juillet 2021, relative au rapport n° 005, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

1) d'adopter la convention, telle qu'elle est jointe en annexe au rapport du Président, entre le Département de l'Aisne et l'Etablissement Public de Santé Mentale Départemental de l'Aisne,

2) d'autoriser le Président du Conseil départemental de l'Aisne à signer, au nom et pour le compte du Département, la convention avec l'Etablissement Public de Santé Mentale Départemental de l'Aisne.

MICHEL GENNESSEAUX
2022.05.12 15:33:45 +0200
Ref:20220511_112603_1-4-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation, Le Directeur Général des Services

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 12/05/2022 à 15h40
Référence de l'AR : 002-220200026-20220509-X010000acb2-DE

DEPARTEMENT DE L'AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 9 mai 2022

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : Mme Sarah BATONNET, Mme Marie-Françoise BERTRAND, Mme Colette BLERIOT, Mme Roselyne CAIL, Mme Françoise CHAMPENOIS, M. Hugues COCHET, M. Thierry DELEROT, Mme Jocelyne DOGNA, M. Dominique DUCLOS, M. Thomas DUDEBOUT, M. Jérôme DUVERDIER, M. Sébastien EUGÈNE, Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, M. Mathieu FRAISE, M. Nicolas FRICOTEAUX, Mme Michèle FUSELIER, M. Aurélien GALL, Mme Pascale GRUNY, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Isabelle ITTELET, M. Patrice LAZARO, Mme Véronique LEBEAU, Mme Isabelle LETRILLART, M. Stéphane LINIER, M. Mario LIRUSSI, M. Jean-Pierre LOCQUET, Mme Fabienne MARCHIONNI, Mme Anne MARICOT, Mme Delphine MOLET, M. Paul MOUGENOT, Mme Mélanie NICOLAS, M. Nicolas REBEROT, M. Yann ROJO, Mme Jeanne ROUSSEL, M. Pascal TORDEUX, Mme Annie TUJEK, Mme Caroline VARLET-CHENOT, Mme Coralie VENET, M. Pierre-Jean VERZELEN

Excusés :

Autres absents :

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : M. David BOBIN à M. Mathieu FRAISE, Mme Carole DERUY à Mme Jocelyne DOGNA, M. François RAMPELBERG à M. Nicolas FRICOTEAUX

RAPPORT N° 007

Intervention du Département en faveur des musées
Subvention au programme UTOPIA du Familistère Godin
 # Dépenses pour tiers

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N**° 007** ,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 1er juillet 2021, relative au rapport n° 005, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Accorde au Syndicat Mixte du Familistère Godin à Guise, sur l'Autorisation de Programme « UTOPIA IV » 2022/1 ouverte au chapitre 903 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs, une subvention d'un montant de 200 000 € pour l'opération N° 139 ;

2) Valide la consommation prévisionnelle des crédits comme suit pour l'opération n°139 « UTOPIA IV » : 20 000 € en 2022 (10 %), 120 000 € (60 %) en 2023 et 60 000 € (30 %) en 2024 ;

3) Valide au chapitre 903 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs, dans le cadre de l'opération N° 139 « UTOPIA IV », au titre de l'année 2022, l'individualisation d'un crédit de ***20 000 €.***

MICHEL GENNESSEAUX
2022.05.12 15:34:37 +0200
Ref:20220511_112610_2-4-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation, Le Directeur Général des Services

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 12/05/2022 à 15h40
Référence de l'AR : 002-220200026-20220509-X010000acb3-DE

DEPARTEMENT DE L'AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 9 mai 2022

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : Mme Sarah BATONNET, Mme Marie-Françoise BERTRAND, Mme Colette BLERIOT, Mme Roselyne CAIL, Mme Françoise CHAMPENOIS, M. Hugues COCHET, M. Thierry DELEROT, Mme Jocelyne DOGNA, M. Dominique DUCLOS, M. Thomas DUDEBOUT, M. Jérôme DUVERDIER, M. Sébastien EUGÈNE, Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, M. Mathieu FRAISE, M. Nicolas FRICOTEAUX, Mme Michèle FUSELIER, M. Aurélien GALL, Mme Pascale GRUNY, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Isabelle ITTELET, M. Patrice LAZARO, Mme Véronique LEBEAU, Mme Isabelle LETRILLART, M. Stéphane LINIER, M. Mario LIRUSSI, M. Jean-Pierre LOCQUET, Mme Fabienne MARCHIONNI, Mme Anne MARICOT, Mme Delphine MOLET, M. Paul MOUGENOT, Mme Mélanie NICOLAS, M. Nicolas REBEROT, M. Yann ROJO, Mme Jeanne ROUSSEL, M. Pascal TORDEUX, Mme Annie TUJEK, Mme Caroline VARLET-CHENOT, Mme Coralie VENET, M. Pierre-Jean VERZELEN

Excusés :

Autres absents :

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : M. David BOBIN à M. Mathieu FRAISE, Mme Carole DERUY à Mme Jocelyne DOGNA, M. François RAMPELBERG à M. Nicolas FRICOTEAUX

RAPPORT N° 008

Centre d'Accueil du Visiteur du Chemin des Dames - Caverne du Dragon : COLLECTIONS DÉPARTEMENTALES

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **008** ,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 1er juillet 2021, relative au rapport n° 005, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

1. de valider le projet de convention « Convention de dépôt d'une œuvre d'art de Haïm Kern » entre le Département de l'Aisne et le Département de la Nièvre tel qu'il figure en annexe au rapport du Président et autorise le Président à signer la convention,

2. d'accepter en don, pour les collections départementales, les moules et lithographies de l'artiste Haïm Kern ainsi que les objets et documents historiques relatifs principalement à la Grande Guerre, d'associations et de particuliers tels que détaillés dans l'annexe au rapport du Président.

MICHEL GENNESSEAUX
2022.05.12 15:34:39 +0200
Ref:20220511_112803_1-4-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation, Le Directeur Général des Services

ANNEXE

Propositions de dons d'objets pour les collections départementales, détail des objets et noms et adresses des donateurs

1/ Monsieur Haïm KERN [redacted]

- Ensemble de moules pour les sculptures en bronze de l'artiste Haïm Kern
- Ensemble de 5 lithographies :
  - « Le pleur rouge » 9/12
  - « La langue verte » 9/12
  - « Figure libre » 3/18
  - « Ils n'ont pas eu de sépulture »
  - « Langue tirée »
- L'affiche de l'exposition « Les vies inaccomplies » Saumur 2001 signée par Haïm Kern
- L'affiche de l'exposition « HAÏM KERN Ölbilder – Collagen – Druckgraphik 12. Mai – 31. Mai 1974 Kunst de Bernardi Aachen Adalbertstr.67 » Signée « Feeding Haïm Kern 2022 ».

2/ L'association les Amis de Vauclair [redacted]

- 1 lettre de Monsieur Gustave Jacquemin adressée à Suzanne Moreau avec son enveloppe
- 2 cartes « camp des prisonniers français d'après les documents du Ministère des prisonniers de France libérée ».

3/ [redacted]

- 1 livret matricule Amédée de Swarte
- 46 photographies
- 1 carnet de souvenirs
- 1 recueil de souvenirs manuscrits (14-18)
- 1 fascicule du Chemin des Dames de 2007
- 1 revue "La médaille militaire" d'avril 1966, numéro spécial Verdun de 1916 - 1966
- 1 journal Nord-Eclair du 5 septembre 1944
- 15 cartes postales
- 1 carnet manuscrit "Historique sommaire du 54ème Régiment d'Infanterie"
- 1 certificat au nom d'Amédée de Swarte
- 1 carte dessinée
- 3 dessins
- 1 cahier certificat croix belges
- 1 fascicule « Le Soissonnais et le Chemin des Dames. Département de l'Aisne – France ».
- 1 « Glorieux champ de bataille à travers les siècles en une des belles régions agricoles françaises » sans date.

4/ [redacted]

- 1 carnet de souvenirs du soldat Georges Potin
- 1 photographie du soldat Georges Potin.

5/ [redacted]

- 1 livre de la collection "Patrie" intitulé "La caverne du Dragon" - n°51.

6/ [redacted]

- 48 cartes photographiques ayant appartenu à son père, Carl Schrader soldat lors de la Grande Guerre
- 9 lettres envoyées à sa mère.

7/ [redacted]

- 1 livre "Mon journal 1915" recueil illustré en couleurs pour les enfants de 8 à 12 ans publication Hachette
- 1 livre "Mon journal 1918"
- 1 livre "L'album de la guerre 1914-1919" tome 1 l'Illustration
- 1 livre "L'album de la guerre 1914-1919" tome 2 L'Illustration
- 1 journal "Le pays de France" n°133 du 3 mai 1917.

8/ [redacted]

- 1 clairon troué par balle.

9/ [redacted]

- 1 figurine de fourrier train 1914
- 1 figurine de garde de Paris à pied 1914
- 1 figurine de dragon tenue de garde 1914
- 1 figurine de chasseur d'Afrique 1914
- 1 figurine de garde tenue hussard 1914
- 1 figurine Uhlan 1914
- 1 figurine de brigadier pointeur 1914
- 1 figurine de cuirassier1914
- 1 figurine de spahi 1914
- 1 figurine de chasseur à cheval 1914
- 1 figurine de garde de paris à cheval 1914
- 1 gendarme à cheval 1914.

10/ [redacted]

- 1 Livre « La garde allemande à la bataille de Guise (28-29 Août 1914) »
- 1 Livre « La bataille de Guise. Les 28, 29 et 30 Août 1914 au 10ème corps d'armée ».

11/ [redacted]

- 1 album photographique composé de 126 photographies d'un soldat de l'armée allemande de la Seconde Guerre mondiale.

12/ [redacted]

- 1 pelle de tranchée
- 1 caisse en bois avec inscriptions « Viry-Noureuil »
- 1 carte d'identité française de Mlle Juliette MAUTIER délivrée le 08/05/1940
- 1 photographie de Mr. Georges BOULANGER du 61ème BCC 3ème Cie à Bizerte (Tunisie).

13/ [redacted]

- 1 obus sculpté avec inscriptions « Souvenir de Craonne »
- 1 obus sculpté avec inscriptions « Campagne 1914 15 16 17 – Souvenir de Verdun ».

14/ [redacted]

- 1 photocopie de l'Hôpital 115 du 29 aout 1915
- 1 Edition du cinquantenaire "Le Chemin des Dames"
- 1 hebdomadaire de *L'illustration* du 19 mai 1917.

15/ [redacted]

- 78 cartes postales concernant la commune d'Anizy-le-Château et environs couvrant la période de la Grande Guerre.

16/ [redacted]

- 1 livre "La bataille du Jutland par les combattants"
- 1 livre "Les batailles de la Marne par Joffre-Foche-Ludendorf-le Komprinz"
- 1 livre "L'Emden par l'officier torpilleur"
- 1 livre "Les bateaux pièges"
- 1 livre "Coronel et Falkland (Capitaine Royal Navy)"
- 1 livre "Les galériens du Kaiser par Paul Chack"
- 1 livre "Syr les Bancs des Flandres"
- 1 livre "Combats et Batailles sur mer"
- 1 livre "L'Emden croiseur corsair"
- 1 livre "Almanach Hachette 1917" (couverture manquante)
- 3 livres du commandant de Balincourt sur l'Escadre Russe
- 1 livre "On se bat sur mer de Paul Chack."

17/ [redacted]

- 1 album photographique
- 1 photographie de Marcel Vernes
- 27 lettres
- 2 permis de circulation véhicule automobile au nom d'Amédée Vernes
- 1 citation au nom du lieutenant Marcel Vernes.

18/ [redacted]

- 1 document "Bagues historiques "Victoire-Paix" en Nouvel Alliage français".

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 12/05/2022 à 15h46
Référence de l'AR : 002-220200026-20220509-X010000acb4-DE

DEPARTEMENT DE L'AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 9 mai 2022

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : Mme Sarah BATONNET, Mme Marie-Françoise BERTRAND, Mme Colette BLERIOT, Mme Roselyne CAIL, Mme Françoise CHAMPENOIS, M. Hugues COCHET, M. Thierry DELEROT, Mme Jocelyne DOGNA, M. Dominique DUCLOS, M. Thomas DUDEBOUT, M. Jérôme DUVERDIER, M. Sébastien EUGÈNE, Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, M. Mathieu FRAISE, M. Nicolas FRICOTEAUX, Mme Michèle FUSELIER, M. Aurélien GALL, Mme Pascale GRUNY, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Isabelle ITTELET, M. Patrice LAZARO, Mme Véronique LEBEAU, Mme Isabelle LETRILLART, M. Stéphane LINIER, M. Mario LIRUSSI, M. Jean-Pierre LOCQUET, Mme Fabienne MARCHIONNI, Mme Anne MARICOT, Mme Delphine MOLET, M. Paul MOUGENOT, Mme Mélanie NICOLAS, M. Nicolas REBEROT, M. Yann ROJO, Mme Jeanne ROUSSEL, M. Pascal TORDEUX, Mme Annie TUJEK, Mme Caroline VARLET-CHENOT, Mme Coralie VENET, M. Pierre-Jean VERZELEN

Excusés :

Autres absents :

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : M. David BOBIN à M. Mathieu FRAISE, Mme Carole DERUY à Mme Jocelyne DOGNA, M. François RAMPELBERG à M. Nicolas FRICOTEAUX

RAPPORT N° 009

Programme d'Intérêt Général (PIG) Habitat Indigne / Précarité Energétique / Autonomie - Demandes d'avance remboursable à destination de propriétaires occupants modestes ou très modestes

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **009** ,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 1er juillet 2021, relative au rapport n° 005, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Accorde un prêt sous forme d'avance remboursable à :

*- **Dossier 2022/00321** – TERGNIER*
1 mensualité de 96,50 € et 179 mensualités de 66,50 € pour un montant total de prêt de 12 000 €,

*- **Dossier 2022/00322** – ANY-MARTIN-RIEUX*
1 mensualité de 16 € et 179 mensualités de 42 € pour un montant total de prêt de 7 534 €.

Ces prêts à taux zéro seront versés à (aux) entreprise(s) sur production des factures correspondant aux devis fournis lors du dépôt des dossiers :

- acompte de 50 % sur production de factures,
- le solde en fin de travaux ;

2) Autorise le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, les contrats de prêt qui seront passés entre le Département et les emprunteurs ;

3) Gage ces dépenses d'investissement sur les crédits départementaux inscrits au chapitre 905 – Aménagement des Territoires et Habitat – Nature 2748 du Budget départemental.

Michel GENNESSEAUX

MICHEL GENNESSEAUX
2022.05.12 15:34:05 +0200
Ref:20220511_112413_1-4-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation, Le Directeur Général des Services

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 12/05/2022 à 15h46
Référence de l'AR : 002-220200026-20220509-X010000acb5-DE

DEPARTEMENT DE L'AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 9 mai 2022

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : Mme Sarah BATONNET, Mme Marie-Françoise BERTRAND, Mme Colette BLERIOT, Mme Roselyne CAIL, Mme Françoise CHAMPENOIS, M. Hugues COCHET, M. Thierry DELEROT, Mme Jocelyne DOGNA, M. Dominique DUCLOS, M. Thomas DUDEBOUT, M. Jérôme DUVERDIER, M. Sébastien EUGÈNE, Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, M. Mathieu FRAISE, M. Nicolas FRICOTEAUX, Mme Michèle FUSELIER, M. Aurélien GALL, Mme Pascale GRUNY, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Isabelle ITTELET, M. Patrice LAZARO, Mme Véronique LEBEAU, Mme Isabelle LETRILLART, M. Stéphane LINIER, M. Mario LIRUSSI, M. Jean-Pierre LOCQUET, Mme Fabienne MARCHIONNI, Mme Anne MARICOT, Mme Delphine MOLET, M. Paul MOUGENOT, Mme Mélanie NICOLAS, M. Nicolas REBEROT, M. Yann ROJO, Mme Jeanne ROUSSEL, M. Pascal TORDEUX, Mme Annie TUJEK, Mme Caroline VARLET-CHENOT, Mme Coralie VENET, M. Pierre-Jean VERZELEN

Excusés :

Autres absents :

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : M. David BOBIN à M. Mathieu FRAISE, Mme Carole DERUY à Mme Jocelyne DOGNA, M. François RAMPELBERG à M. Nicolas FRICOTEAUX

RAPPORT N° 010

Aide aux travaux en faveur des accédants à la propriété dans l'ancien

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **010** ,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 1er juillet 2021, relative au rapport n° 005, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1/ Accorde une aide aux travaux en faveur des accédants à la propriété dans l'ancien à :

- Dossier 2022/00328 *1 575 € ;*
LAON

2/ Convient que dans l'hypothèse où le coût définitif de l'opération subventionnée serait inférieur au montant initialement présenté, la subvention accordée serait calculée au prorata des dépenses effectivement réalisées ;

3/ Gage cette dépense d'investissement sur les crédits départementaux inscrits au chapitre 905 - Aménagement des Territoires et Habitat.

MICHEL GENNESSEAUX
2022.05.12 15:33:34 +0200
Ref:20220511_112604_1-4-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation, Le Directeur Général des Services

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 12/05/2022 à 15h40
Référence de l'AR : 002-220200026-20220509-X010000acb6-DE

DEPARTEMENT DE L'AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 9 mai 2022

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : Mme Sarah BATONNET, Mme Marie-Françoise BERTRAND, Mme Colette BLERIOT, Mme Roselyne CAIL, Mme Françoise CHAMPENOIS, M. Hugues COCHET, M. Thierry DELEROT, Mme Jocelyne DOGNA, M. Dominique DUCLOS, M. Thomas DUDEBOUT, M. Jérôme DUVERDIER, M. Sébastien EUGÈNE, Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, M. Mathieu FRAISE, M. Nicolas FRICOTEAUX, Mme Michèle FUSELIER, M. Aurélien GALL, Mme Pascale GRUNY, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Isabelle ITTELET, M. Patrice LAZARO, Mme Véronique LEBEAU, Mme Isabelle LETRILLART, M. Stéphane LINIER, M. Mario LIRUSSI, M. Jean-Pierre LOCQUET, Mme Fabienne MARCHIONNI, Mme Anne MARICOT, Mme Delphine MOLET, M. Paul MOUGENOT, Mme Mélanie NICOLAS, M. Nicolas REBEROT, M. Yann ROJO, Mme Jeanne ROUSSEL, M. Pascal TORDEUX, Mme Annie TUJEK, Mme Caroline VARLET-CHENOT, Mme Coralie VENET, M. Pierre-Jean VERZELEN

Excusés :

Autres absents :

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : M. David BOBIN à M. Mathieu FRAISE, Mme Carole DERUY à Mme Jocelyne DOGNA, M. François RAMPELBERG à M. Nicolas FRICOTEAUX

RAPPORT N° 011

Accession sociale - Ma Maison dans l'Aisne

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **011** ,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 1er juillet 2021, relative au rapport n° 005, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés (MM. GRZEZICZAK, EUGENE, RAMPELBERG, LINIER et Mme MARICOT ne prennent pas part au vote).

1) Accorde à l'OPAL 02, une subvention de 15 000 € par parcelle soit :

- 90 000 € pour financer le foncier et la viabilisation de 6 parcelles du programme d'accession sociale "Ma Maison dans l'Aisne" situé à JAULGONNE - Rue du Pont - Lieudit "La Trudelle" ;

2) Gage cette dépense d'investissement au chapitre 905 - Aménagement des Territoires et Habitat.

MICHEL GENNESSEAUX
2022.05.12 15:34:00 +0200
Ref:20220511_112613_1-4-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation, Le Directeur Général des Services

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 12/05/2022 à 15h40
Référence de l'AR : 002-220200026-20220509-X010000acb7-DE

DEPARTEMENT DE L'AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 9 mai 2022

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : Mme Sarah BATONNET, Mme Marie-Françoise BERTRAND, Mme Colette BLERIOT, Mme Roselyne CAIL, Mme Françoise CHAMPENOIS, M. Hugues COCHET, M. Thierry DELEROT, Mme Jocelyne DOGNA, M. Dominique DUCLOS, M. Thomas DUDEBOUT, M. Jérôme DUVERDIER, M. Sébastien EUGÈNE, Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, M. Mathieu FRAISE, M. Nicolas FRICOTEAUX, Mme Michèle FUSELIER, M. Aurélien GALL, Mme Pascale GRUNY, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Isabelle ITTELET, M. Patrice LAZARO, Mme Véronique LEBEAU, Mme Isabelle LETRILLART, M. Stéphane LINIER, M. Mario LIRUSSI, M. Jean-Pierre LOCQUET, Mme Fabienne MARCHIONNI, Mme Anne MARICOT, Mme Delphine MOLET, M. Paul MOUGENOT, Mme Mélanie NICOLAS, M. Nicolas REBEROT, M. Yann ROJO, Mme Jeanne ROUSSEL, M. Pascal TORDEUX, Mme Annie TUJEK, Mme Caroline VARLET-CHENOT, Mme Coralie VENET, M. Pierre-Jean VERZELEN

Excusés :

Autres absents :

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : M. David BOBIN à M. Mathieu FRAISE, Mme Carole DERUY à Mme Jocelyne DOGNA, M. François RAMPELBERG à M. Nicolas FRICOTEAUX

RAPPORT N° 012

Soutien à la création de logements locatifs sociaux

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **012** ,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 1er juillet 2021, relative au rapport n° 005, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés (MM. GRZEZICZAK, EUGENE, RAMPELBERG, LINIER et Mme MARICOT ne prennent pas part au vote).

1/ Se prononce favorablement sur les demandes de financement suivantes :

- OPAL 02

Démolition de 3 immeubles avec maintien de façades
6, 8 et 10 rue Sérurier - LAON
5 000 € par logement *15 000 €*

Construction de 4 logements collectifs PLUS
6, 8 et 10 rue Sérurier - LAON
4 000 € par logement *16 000 € ;*

2/ Gage ces dépenses d'investissement sur les crédits départementaux inscrits au chapitre 905 - Aménagement des territoires et habitat.

MICHEL GENNESSEAUX
2022.05.12 15:33:30 +0200
Ref:20220511_112804_1-4-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation, Le Directeur Général des Services

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 12/05/2022 à 15h40
Référence de l'AR : 002-220200026-20220509-X010000acb8-DE

DEPARTEMENT DE L'AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 9 mai 2022

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : Mme Sarah BATONNET, Mme Marie-Françoise BERTRAND, Mme Colette BLERIOT, Mme Roselyne CAIL, Mme Françoise CHAMPENOIS, M. Hugues COCHET, M. Thierry DELEROT, Mme Jocelyne DOGNA, M. Dominique DUCLOS, M. Thomas DUDEBOUT, M. Jérôme DUVERDIER, M. Sébastien EUGÈNE, Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, M. Mathieu FRAISE, M. Nicolas FRICOTEAUX, Mme Michèle FUSELIER, M. Aurélien GALL, Mme Pascale GRUNY, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Isabelle ITTELET, M. Patrice LAZARO, Mme Véronique LEBEAU, Mme Isabelle LETRILLART, M. Stéphane LINIER, M. Mario LIRUSSI, M. Jean-Pierre LOCQUET, Mme Fabienne MARCHIONNI, Mme Anne MARICOT, Mme Delphine MOLET, M. Paul MOUGENOT, Mme Mélanie NICOLAS, M. Nicolas REBEROT, M. Yann ROJO, Mme Jeanne ROUSSEL, M. Pascal TORDEUX, Mme Annie TUJEK, Mme Caroline VARLET-CHENOT, Mme Coralie VENET, M. Pierre-Jean VERZELEN

Excusés :

Autres absents :

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : M. David BOBIN à M. Mathieu FRAISE, Mme Carole DERUY à Mme Jocelyne DOGNA, M. François RAMPELBERG à M. Nicolas FRICOTEAUX

RAPPORT N° 013

Demande de garantie départementale dans le domaine du Logement en faveur de OPAL 02 - Construction de 17 logements locatifs (13 PLUS et 4 PLAI) situés rue Moreau à FLAVY-LE-MARTEL

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **013** ,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 1er juillet 2021, relative au rapport n° 005, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés (MM. GRZEZICZAK, EUGENE, RAMPELBERG, LINIER et Mme MARICOT ne prennent pas part au vote).

1/ Accorde la garantie du Département, à hauteur de 100 % pour le remboursement de l'emprunt d'un montant total de 1 800 762 € souscrit par OPAL 02 auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°132929 constitué de 5 lignes de prêt.

Ce prêt est destiné à financer l'opération de construction de 17 logements locatifs (13 PLUS et 4 PLAI) situés rue Moreau à FLAVY-LE-MARTEL.

La garantie du Département est accordée à hauteur de la somme en principal de 1 800 762 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dûes au titre du contrat de prêt.

Le contrat n°132929 joint au rapport du Président fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie du Département est accordée pour la durée totale du contrat de prêt n°132929 et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par OPAL 02, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, le Département s'engage, dans les meilleurs délais, à se substituer à OPAL 02 pour son paiement en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Département s'engage pendant toute la durée du contrat de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt ;

2/ Autorise le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, la convention et à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et OPAL 02.

MICHEL GENNESSEAUX
2022.05.12 15:34:13 +0200
Ref:20220511_112808_1-4-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation, Le Directeur Général des Services

BANQUE des TERRITOIRES | Caisse des Dépôts GROUPE

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Celine COCHE-DEQUEANT
CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS
Signé électroniquement le 07/03/2022 15:51:35

Alain BASSET
DIRECTEUR ADMINISTRATIF ET FINANCIER
OFFICE PUBLIC HABITAT AISNE
Signé électroniquement le 17/03/2022 08 26 :46

CONTRAT DE PRÊT

N° 132929

Entre

OFFICE PUBLIC HABITAT AISNE - n° 000276735

Et

LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

PR0090-PR0068 V3.30.2 page 1/25
Contrat de prêt n° 132929 Emprunteur n° 000276735

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

CONTRAT DE PRÊT

Entre

OFFICE PUBLIC HABITAT AISNE, SIREN n°: 423119395, sis(e) 1 PLACE JACQUES DE TROYES CS 50653 02007 LAON CEDEX,

Ci-après indifféremment dénommé(e) « **OFFICE PUBLIC HABITAT AISNE** » ou « **l'Emprunteur** »,

DE PREMIÈRE PART,

et :

LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS, établissement spécial créé par la loi du 28 avril 1816, codifiée aux articles L. 518-2 et suivants du Code monétaire et financier, sise 56 rue de Lille, 75007 PARIS,

Ci-après indifféremment dénommée « **la Caisse des Dépôts** », « **la CDC** » ou « **le Prêteur** »

DE DEUXIÈME PART,

Indifféremment dénommé(e)s « **les Parties** » ou « **la Partie** »

Caisse des dépôts et consignations
60 rue de la Vallée - CS 91142 - 80011 Amiens cedex 1 - Tél : 03 22 71 10 10
hauts-de-france@caissedesdepots.fr
banquedesterritoires.fr | @BanqueDesTerr

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

SOMMAIRE

ARTICLE 1	OBJET DU PRÊT	P.4
ARTICLE 2	PRÊT	P.4
ARTICLE 3	DURÉE TOTALE	P.4
ARTICLE 4	TAUX EFFECTIF GLOBAL	P.4
ARTICLE 5	DÉFINITIONS	P.5
ARTICLE 6	CONDITIONS DE PRISE D'EFFET ET DATE LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRAT	P.8
ARTICLE 7	CONDITIONS SUSPENSIVES AU VERSEMENT DE CHAQUE LIGNE DU PRÊT	P.9
ARTICLE 8	MISE À DISPOSITION DE CHAQUE LIGNE DU PRÊT	P.9
ARTICLE 9	CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES DE CHAQUE LIGNE DU PRÊT	P.11
ARTICLE 10	DÉTERMINATION DES TAUX	P.14
ARTICLE 11	CALCUL ET PAIEMENT DES INTÉRÊTS	P.16
ARTICLE 12	AMORTISSEMENT ET REMBOURSEMENT DU CAPITAL	P.16
ARTICLE 13	RÈGLEMENT DES ÉCHÉANCES	P.17
ARTICLE 14	COMMISSIONS	P.17
ARTICLE 15	DÉCLARATIONS ET ENGAGEMENTS DE L'EMPRUNTEUR	P.18
ARTICLE 16	GARANTIES	P.20
ARTICLE 17	REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS ET LEURS CONDITIONS FINANCIÈRES	P.21
ARTICLE 18	RETARD DE PAIEMENT - INTÉRÊTS MORATOIRES	P.24
ARTICLE 19	NON RENONCIATION	P.25
ARTICLE 20	DROITS ET FRAIS	P.25
ARTICLE 21	NOTIFICATIONS ET DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL	P.25
ARTICLE 22	ÉLECTION DE DOMICILE ET ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE	P.25
ANNEXE	CONFIRMATION D'AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE	

L' ANNEXE EST UNE PARTIE INDISSOCIABLE DU PRÉSENT CONTRAT DE PRÊT

Caisse des dépôts et consignations
60 rue de la Vallée - CS 91142 - 80011 Amiens cedex 1 - Tél : 03 22 71 10 10
hauts-de-france@caissedesdepots.fr
banquedesterritoires.fr | @BanqueDesTerr

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

ARTICLE 1 OBJET DU PRÊT

Le présent Contrat est destiné au financement de l'opération Construction de 17 logements Rue Moreau à Flavy-Le-Martel (02520), Parc social public, Construction de 17 logements situés Rue Maurice Moreau 02520 FLAVY-LE-MARTEL.

ARTICLE 2 PRÊT

Le Prêteur consent à l'Emprunteur qui l'accepte, un Prêt d'un montant maximum d'un million huit-cent mille sept-cent-soixante-deux euros (1 800 762,00 euros) constitué de 5 Lignes du Prêt.

Ce Prêt est destiné au financement de l'opération visée à l'Article **« Objet du Prêt »** et selon l'affectation suivante :

- PLAI, d'un montant de cent-soixante-dix-sept mille trois-cent-vingt-et-un euros (177 321,00 euros) ;
- PLAI foncier, d'un montant de cent-soixante-dix-neuf mille cent-quatre-vingt-huit euros (179 188,00 euros) ;
- PLUS, d'un montant de cinq-cent-quatre-vingt-seize mille deux-cent-soixante-dix-sept euros (596 277,00 euros) ;
- PLUS foncier, d'un montant de cinq-cent-quatre-vingt-douze mille neuf-cent-soixante-seize euros (592 976,00 euros) ;
- Prêt Booster Taux fixe - Soutien à la production, d'un montant de deux-cent-cinquante-cinq mille euros (255 000,00 euros) ;

Le montant de chaque Ligne du Prêt ne pourra en aucun cas être dépassé et il ne pourra pas y avoir de fongibilité entre chaque Ligne du Prêt.

ARTICLE 3 DURÉE TOTALE

Le Contrat entre en vigueur suivant les dispositions de l'Article **« Conditions de Prise d'Effet et Date Limite de Validité du Contrat »** pour une durée totale allant jusqu'au paiement de la dernière échéance du Prêt.

ARTICLE 4 TAUX EFFECTIF GLOBAL

Le Taux Effectif Global (TEG), figurant à l'Article **« Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt »**, est donné en respect des dispositions de l'article L. 313-4 du Code monétaire et financier.

Le TEG de chaque Ligne du Prêt est calculé pour leur durée totale sans remboursement anticipé, sur la base du taux d'intérêt initial auquel s'ajoutent les frais, commissions ou rémunérations de toute nature nécessaires à l'octroi du Prêt.

Caisse des dépôts et consignations
60 rue de la Vallée - CS 91142 - 80011 Amiens cedex 1 - Tél : 03 22 71 10 10
hauts-de-france@caissedesdepots.fr
banquedesterritoires.fr | @BanqueDesTerr

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

ARTICLE 5 DÉFINITIONS

Pour l'interprétation et l'application du Contrat, les termes et expressions ci-après auront la signification suivante :

Les **« Autorisations »** désignent tout agrément, permis, certificat, autorisation, licence, approbation, notarisation ou enregistrement.

Le **« Contrat »** désigne le présent Contrat de Prêt, son annexe et ses éventuels avenants.

La **« Courbe de Taux OAT »** désigne la courbe formée par la structure par termes des taux OAT publiée sur la page Bloomberg <YCGT0014> (taux « mid » correspondant à la moyenne entre le taux demandé ou « bid » et le taux offert ou « ask »). En cas d'absence de publication pour une maturité donnée, les taux seront déterminés par interpolation linéaire réalisée à partir du Taux OAT publié pour une durée immédiatement inférieure et de celui publié pour une durée immédiatement supérieure. Sur Bloomberg, en cas d'indisponibilité, de la page pour la référence de marché susvisée, les Parties pourront convenir d'utiliser les différentes cotations publiées par la Banque de France.

La **« Courbe de Taux de Swap Euribor »** désigne la courbe formée par la structure par termes des taux de swap Euribor. Ces taux sont (i) publiés pour différentes maturités sur la page Bloomberg <IRSB 19> (taux de swap « mid » correspondant à la moyenne entre le taux demandé ou « bid » et le taux offert ou « ask »), taux composites Bloomberg pour la Zone euro, disponibles pour les maturités allant de 1 à 50 ans, ou en cas de cessation de publication sur cette page, toute autre page Bloomberg [ou Reuters ou autres contributeurs financiers agréés] qui serait notifiée par le Prêteur à l'Emprunteur ou (ii), en cas d'absence de publication pour une maturité donnée, déterminés par interpolation linéaire réalisée à partir du taux de swap publié pour une durée immédiatement inférieure et de celui publié pour une durée immédiatement supérieure.

La **« Courbe de Taux de Swap Inflation »** désigne la courbe formée par la structure par termes des taux de swap inflation. Ces taux sont (i) publiés pour différentes maturités sur les pages Bloomberg (taux de swap « mid » correspondant à la moyenne entre le taux demandé ou « bid » et le taux offert ou « ask ») à l'aide des codes <FRSWI1 Index> à <FRSWI50 Index> (taux London composite swap zéro coupon pour l'inflation hors tabac, disponibles pour des maturités allant de 1 à 50 ans) ou en cas de cessation de publication sur ces pages, toutes autres pages Bloomberg [ou Reuters ou autres contributeurs financiers agréés] ;qui seraient notifiées par le Prêteur à l'Emprunteur ou (ii), en cas d'absence de publication pour une maturité donnée, déterminés par interpolation linéaire réalisée à partir du taux de swap publié pour une durée immédiatement inférieure et de celui publié pour une durée immédiatement supérieure.

La **« Date de Début de la Phase d'Amortissement »** correspond au premier jour du mois suivant la Date d'Effet du Contrat additionnée, dans le cas d'une Ligne du Prêt avec une Phase de Préfinancement, de la Durée de la Phase de Préfinancement.

Les **« Dates d'Echéances »** correspondent, pour une Ligne du Prêt, aux dates de paiement des intérêts et/ou de remboursement du capital pendant la Phase d'Amortissement.

Selon la périodicité choisie, la date des échéances est déterminée à compter de la Date de Début de la Phase d'Amortissement.

La **« Date d'Effet »** du Contrat est la date de réception, par le Prêteur, du Contrat signé par l'ensemble des Parties et ce, dès lors que la (ou les) condition(s) stipulée(s) à l'Article **« Conditions de Prise d'Effet et Date Limite de Validité du Contrat »** a (ont) été remplie(s).

Caisse des dépôts et consignations
60 rue de la Vallée - CS 91142 - 80011 Amiens cedex 1 - Tél : 03 22 71 10 10
hauts-de-france@caissedesdepots.fr
banquedesterritoires.fr | @BanqueDesTerr

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

La **« Date Limite de Mobilisation »** correspond à la date de fin de la Phase de Mobilisation d'une Ligne du Prêt et est fixée soit deux mois avant la date de première échéance si la Ligne du Prêt ne comporte pas de Phase de Préfinancement, soit au terme de la Durée de la Phase de Préfinancement si la Ligne du Prêt comporte une Phase de Préfinancement.

Le **« Droit Environnemental »** désigne (i) la législation de l'Union Européenne (en ce compris ses principes généraux et usages), (ii) les lois et réglementations nationales, ainsi que (iii) tous traités internationaux applicables.

La **« Durée de la Ligne du Prêt »** désigne, pour chaque Ligne du Prêt, la durée comprise entre la Date de Début de la Phase d'Amortissement et la dernière Date d'Echéance.

La **« Durée totale du Prêt »** désigne la durée comprise entre le premier jour du mois suivant sa Date d'Effet et la dernière Date d'Echéance.

La **« Durée de la Phase d'Amortissement de la Ligne du Prêt »** désigne la durée comprise entre la Date de Début de la Phase d'Amortissement et la dernière Date d'Échéance.

La **« Garantie »** est une sûreté accordée au Prêteur qui lui permet d'obtenir le paiement de sa créance en cas de défaillance de l'Emprunteur.

La **« Garantie publique »** désigne l'engagement par lequel une collectivité publique accorde sa caution à l'Emprunteur en garantissant au Prêteur le remboursement de la Ligne du Prêt en cas de défaillance de sa part.

L'**« Index »** désigne, pour une Ligne du Prêt, l'Index de référence appliqué en vue de déterminer le taux d'intérêt.

L'**« Index Livret A »** désigne le taux du Livret A, exprimé sous forme de taux annuel, calculé par les pouvoirs publics sur la base de la formule en vigueur décrite à l'article 3 du règlement n°86-13 modifié du 14 mai 1986 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière relatif à la rémunération des fonds reçus par les établissements de crédit.

A chaque Révision de l'Index Livret A, l'Emprunteur aura la faculté de solliciter du Prêteur la communication des informations utiles concernant la nouvelle valeur applicable à la prochaine Date d'Echéance. En cas de disparition ou de non-publication de l'Index, l'Emprunteur ne pourra remettre en cause la Consolidation de la Ligne du Prêt ou retarder le paiement des échéances. Celles-ci continueront à être appelées aux Dates d'Echéances contractuelles, sur la base du dernier Index publié et seront révisées lorsque les nouvelles modalités de révision seront connues.

Si le Livret A servant de base aux modalités de révision de taux vient à disparaître avant le complet remboursement du Prêt, de nouvelles modalités de révision seront déterminées par le Prêteur en accord avec les pouvoirs publics. Dans ce cas, tant que les nouvelles modalités de révision ne seront pas définies, l'Emprunteur ne pourra user de la faculté de rembourser par anticipation qu'à titre provisionnel ; le décompte de remboursement définitif sera établi dès détermination des modalités de révision de remplacement.

Le « **Jour ouvré** » désigne tout jour de la semaine autre que le samedi, le dimanche ou jour férié légal.

La **« Ligne du Prêt »** désigne la ligne affectée à la réalisation de l'opération ou à une composante de celle-ci. Elle correspond à un produit déterminé et donne lieu à l'établissement d'un tableau d'amortissement qui lui est propre. Son montant correspond à la somme des Versements effectués pendant la Phase de Mobilisation auquel sont ajoutés le cas échéant, pour une Ligne du Prêt avec une Phase de Préfinancement, les intérêts capitalisés liés aux Versements.

Caisse des dépôts et consignations
60 rue de la Vallée - CS 91142 - 80011 Amiens cedex 1 - Tél : 03 22 71 10 10
hauts-de-france@caissedesdepots.fr
banquedesterritoires.fr | @BanqueDesTerr

Le **« Livret A »** désigne le produit d'épargne prévu par les articles L. 221-1 et suivants du Code monétaire et financier.

La **« Phase d'Amortissement pour une Ligne du Prêt sans Phase de Préfinancement »** désigne, pour chaque Ligne du Prêt, la période débutant au premier jour du mois suivant la Date d'Effet, durant laquelle l'Emprunteur rembourse le capital prêté dans les conditions définies à l'Article **« Règlement des Echéances »**, et allant jusqu'à la dernière Date d'Echéance.

La **« Phase de Différé d'Amortissement »** désigne, pour une Ligne du Prêt, la période durant laquelle l'Emprunteur ne règle que des échéances en intérêts. Son début coincide avec le début de la Phase d'Amortissement.

La **« Phase de Mobilisation pour une Ligne du Prêt sans Phase de Préfinancement »** désigne la période débutant dix (10) Jours ouvrés après la Date d'Effet et s'achevant 2 mois avant la date de première échéance de la Ligne du Prêt. Durant cette phase, l'Emprunteur a la faculté d'effectuer des demandes de Versement.

Le **« Prêt »** désigne la somme mise à disposition de l'Emprunteur sous la forme d'une ou plusieurs Lignes du Prêt. Son montant ne peut pas excéder celui stipulé à l'Article **« Prêt »**.

Le **« Prêt Locatif à Usage Social » (PLUS)** est défini à l'article R. 331-14 du Code de la construction et de l'habitation. Il est destiné à l'acquisition, à la construction et à l'amélioration de logements locatifs à usage social.

Le **« Prêt Locatif Aidé d'Intégration » (PLAI)** est défini à l'article R. 331-14 du Code de la construction et de l'habitation. Il est destiné à l'acquisition, la construction et l'aménagement de logements locatifs très sociaux.

Le **« Prêt Booster »** est destiné à soutenir la production nouvelle de logements sociaux.

La **« Révision »** consiste à prendre en compte la nouvelle valeur de l'Index de référence selon les modalités de révision ci-dessous :

La **« Double Révisabilité » (DR)** signifie que, pour une Ligne du Prêt, le taux d'intérêt actuariel annuel ainsi que le taux de progressivité des échéances sont révisés en cas de variation de l'Index.

La **« Simple Révisabilité » (SR)** signifie que pour une Ligne du Prêt seul le taux d'intérêt actuariel annuel est révisé en cas de variation de l'Index.

Le **« Taux Fixe »** désigne le taux ni variable, ni révisable appliqué à une Ligne du Prêt.

Le **« Taux OAT »** désigne, à un moment donné et pour une maturité donnée, le taux de rendement (exprimé en pourcentage ou en points de base par an) d'une obligation assimilable du Trésor à Taux Fixe (OAT) émise par l'Etat Français. Les Taux OAT utilisés sont ceux composant la courbe publiée sur la page Bloomberg <YCGT0014>. Sur Bloomberg, en cas d'indisponibilité, de la page pour la référence de marché susvisée, les Parties pourront convenir d'utiliser les différentes cotations publiées par la Banque de France.

Le **« Taux de Swap EURIBOR »** désigne à un moment donné, en euro et pour une maturité donnée, le taux fixe in fine qui sera échangé contre l'Index EURIBOR constaté. Les Taux de Swap EURIBOR sont publiés pour différentes maturités sur la page Bloomberg <IRSB 19> (taux swap « ask » pour une cotation, « bid » dans les autres cas), taux composites Bloomberg pour la Zone euro, disponibles pour les maturités allant de 1 à 50 ans, ou en cas de cessation de publication sur cette page, toute autre page Bloomberg ou Reuters ou toute autre page publiée par un fournisseur de données financières qui serait notifiée par le Prêteur à l'Emprunteur.

Caisse des dépôts et consignations
60 rue de la Vallée - CS 91142 - 80011 Amiens cedex 1 - Tél : 03 22 71 10 10
hauts-de-france@caissedesdepots.fr
banquedesterritoires.fr | **@BanqueDesTerr**

Le **« Taux de Swap Inflation »** désigne, à un moment donné et pour une maturité donnée, le taux (exprimé en pourcentage ou en points de base par an) fixe zéro coupon (déterminé lors de la conclusion d'un Contrat de swap) qui sera échangé contre l'inflation cumulée sur la durée du swap (l'indice d'inflation est identique à celui servant de référence aux OATi, tel que publié sur les pages de l'Agence France Trésor). Les Taux de Swaps Inflation sont publiés pour différentes maturités sur les pages Bloomberg (taux de swap zéro coupon « ask » pour une cotation, « bid » dans les autres cas) à l'aide des codes <FRSWI1 Index> à <FRSWI50 Index> (taux London composite swap zéro coupon pour l'inflation hors tabac, disponibles pour des maturités allant de 1 à 50 ans) ou en cas de cessation de publication sur ces pages, toutes autres pages Bloomberg ou Reuters ou toute autre page publiée par un fournisseur de données financières qui seraient notifiées par le Prêteur à l'Emprunteur.

La **« Valeur de Marché de la Ligne du Prêt »** désigne, pour une Ligne du Prêt, à une date donnée, la valeur actualisée de chacun des flux de Versements et de remboursements en principal et intérêts restant à courir.

Dans le cas d'un Index révisable ou variable, les échéances seront recalculées sur la base de scénarios déterminés :
- sur la Courbe de Taux de Swap Euribor dans le cas de l'Index Euribor ;
- sur la Courbe de Taux de Swap Inflation dans le cas de l'Index Inflation ;
- sur une combinaison des Courbes de Taux de Swap des indices de référence utilisés au sein des formules en vigueur, dans le cas des Index Livret A ou LEP.

Les échéances calculées sur la base du taux fixe ou des scénarios définis ci-dessus, sont actualisées sur la Courbe de Taux de Swap Euribor zéro coupon.

Les courbes utilisées sont celles en vigueur le jour du calcul des sommes dues.

La **« Valeur de Marché sur Courbe de Taux OAT »** désigne, à une date donnée, la valeur actualisée de chacun des flux en principal et intérêts restant à courir, des montants concernés.

Dans le cas d'un Index révisable ou variable, les échéances seront recalculées sur la base de scénarios déterminés :
- sur la Courbe de Taux de Swap Euribor dans le cas de l'Index Euribor ;
- sur la Courbe de Taux de Swap Inflation dans le cas de l'Index Inflation ;
- sur une combinaison des Courbes de Taux de Swap des indices de référence utilisés au sein des formules en vigueur, dans le cas des Index Livret A ou LEP.

Les échéances calculées sur la base du Taux Fixe ou des scénarios définis ci-dessus, sont actualisées sur la Courbe de Taux OAT zéro coupon minorée de quinze (15) points de base.

Le **« Versement »** désigne, pour une Ligne du Prêt, la mise à disposition de l'Emprunteur de tout ou partie du montant en principal de la Ligne du Prêt.

ARTICLE 6 CONDITIONS DE PRISE D'EFFET ET DATE LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRAT

Le présent contrat et l'annexe devront être retournés signés au Prêteur

- soit par courrier : le Contrat devra alors être dûment complété, paraphé à chaque page et signé à la dernière page ;

Caisse des dépôts et consignations
60 rue de la Vallée - CS 91142 - 80011 Amiens cedex 1 - Tél : 03 22 71 10 10
hauts-de-france@caissedesdepots.fr
banquedesterritoires.fr | @BanqueDesTerr

- soit électroniquement via le site www.banquedesterritoires.fr si l'Emprunteur a opté pour la signature électronique : la signature sera alors apposée électroniquement sans qu'il soit besoin de parapher les pages.

Le contrat prendra effet à la date de réception du Contrat signé par l'ensemble des Parties et après réalisation, à la satisfaction du Prêteur, de la (ou des) condition(s) ci-après mentionnée(s).

A défaut de réalisation de cette (ou de ces) condition(s) à la date du **31/03/2022** le Prêteur pourra considérer le présent Contrat comme nul et non avenu.

La prise d'effet est subordonnée à la réalisation de la (ou des) condition(s) suivante(s) :

- la production de (ou des) acte(s) conforme(s) habilitant le représentant de l'Emprunteur à intervenir au présent contrat.

ARTICLE 7 CONDITIONS SUSPENSIVES AU VERSEMENT DE CHAQUE LIGNE DU PRÊT

Il est précisé que le Versement d'une Ligne du Prêt est subordonné au respect des dispositions suivantes :

- que l'autorisation de prélèvement soit retournée au Prêteur signée par un représentant de l'Emprunteur habilité ;

- qu'il n'y ait aucun manquement de l'Emprunteur à l'un quelconque des engagements prévus à l'Article **« Déclarations et Engagements de l'Emprunteur »** ;

- qu'aucun cas d'exigibilité anticipée, visé à l'Article **« Remboursements Anticipés et Leurs Conditions Financières »**, ne soit survenu ou susceptible de survenir ;

- que l'Emprunteur ne soit pas en situation d'impayé, de quelque nature que ce soit, vis-à-vis du Prêteur ;

- que l'Emprunteur justifie au Prêteur l'engagement de l'opération financée tel que précisé à l'Article **« Mise à Disposition de chaque Ligne du Prêt »** ;

- que l'Emprunteur produise au Prêteur la (ou les) pièce(s) suivante(s) :
  - Contrat de prêt(s) signé de l'ensemble des parties
  - Garantie(s) conforme(s)

A défaut de réalisation des conditions précitées au moins dix (10) Jours ouvrés avant la date souhaitée pour le premier Versement, le Prêteur sera dans l'impossibilité de procéder au Versement des fonds à cette date.

ARTICLE 8 MISE À DISPOSITION DE CHAQUE LIGNE DU PRÊT

Chaque Ligne du Prêt est mise à disposition pendant la Phase de Mobilisation du Contrat. Les Versements sont subordonnés au respect de l'Article **« Conditions Suspensives au Versement de chaque Ligne du Prêt »**, à la conformité et à l'effectivité de la (ou des) Garantie(s) apportée(s), ainsi qu'à la justification, par l'Emprunteur, de l'engagement de l'opération financée notamment par la production de l'ordre de service de démarrage des travaux, d'un compromis de vente ou de toute autre pièce préalablement agréée par le Prêteur.

Caisse des dépôts et consignations
60 rue de la Vallée - CS 91142 - 80011 Amiens cedex 1 - Tél : 03 22 71 10 10
hauts-de-france@caissedesdepots.fr
banquedesterritoires.fr | @BanqueDesTerr

Sous réserve des dispositions de l'alinéa précédent, un échéancier de Versements pour chaque Ligne du Prêt est proposé par le Prêteur à l'Emprunteur. Cet échéancier est positionné à la Date Limite de Mobilisation des fonds.

Le premier Versement est subordonné à la prise d'effet du Contrat et ne peut intervenir moins de dix (10) Jours ouvrés après la Date d'Effet et le dernier Versement doit intervenir avant la Date Limite de Mobilisation.

Il appartient à l'Emprunteur de s'assurer que l'échéancier de Versements correspond à l'opération financée ou de le modifier dans les conditions ci-après :
toute modification du ou des échéanciers de Versements doit être :
- soit adressée par l'Emprunteur au Prêteur par lettre parvenue au moins dix (10) Jours ouvrés avant la date de Versement prévue initialement,
- soit réalisée par l'Emprunteur directement sur le site : www.banquedesterritoires.fr en respectant un délai de trois (3) Jours ouvrés entre la date de demande et la nouvelle date de réalisation du Versement souhaitée.

Le Prêteur se réserve le droit de requérir de l'Emprunteur les justificatifs de cette modification de l'échéancier.

A la date limite de mobilisation de chaque Ligne du Prêt, si la somme des Versements est inférieure au montant de la Ligne du Prêt, le montant de la Ligne du Prêt sera ramené au montant effectivement versé dans les conditions figurant à l'Article **« Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt »**.

En cas de retard dans le déroulement de l'opération, l'Emprunteur s'engage à avertir le Prêteur et à adapter le ou les échéanciers de Versements prévisionnels aux besoins effectifs de décaissements liés à l'avancement des travaux.

Le Prêteur a la faculté, pour des raisons motivées, de modifier une ou plusieurs dates prévues à l'échéancier de Versements voire de suspendre les Versements, sous réserve d'en informer préalablement l'Emprunteur par courrier ou par voie électronique.

Les Versements sont domiciliés sur le compte dont l'intitulé exact est porté sur l'accusé de réception transmis à l'Emprunteur à la prise d'effet du Contrat.

L'Emprunteur a la faculté de procéder à un changement de domiciliation en cours de Versement du Prêt sous réserve d'en faire la demande au Prêteur, par lettre parvenue au moins vingt (20) Jours ouvrés avant la nouvelle date de réalisation du Versement.

Le Prêteur se réserve, toutefois, le droit d'agréer les établissements teneurs des comptes ainsi que les catégories de comptes sur lesquels doivent intervenir les Versements.

Caisse des dépôts et consignations
60 rue de la Vallée - CS 91142 - 80011 Amiens cedex 1 - Tél : 03 22 71 10 10
hauts-de-france@caissedesdepots.fr
banquedesterritoires.fr | @BanqueDesTerr

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

ARTICLE 9 CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES DE CHAQUE LIGNE DU PRÊT

Les caractéristiques financières de chaque Ligne du Prêt sont les suivantes :

Offre CDC				
Caractéristiques de la Ligne du Prêt	PLAI	PLAI foncier	PLUS	PLUS foncier
Enveloppe	-	-	-	-
Identifiant de la Ligne du Prêt	5447808	5447807	5447805	5447806
Montant de la Ligne du Prêt	177 321 €	179 188 €	596 277 €	592 976 €
Commission d'instruction	0 €	0 €	0 €	0 €
Durée de la période	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle
Taux de période	0,8 %	0,8 %	1,53 %	1,53 %
TEG de la Ligne du Prêt	0,8 %	0,8 %	1,53 %	1,53 %
Phase d'amortissement				
Durée	40 ans	50 ans	40 ans	50 ans
Index[1]	Livret A	Livret A	Livret A	Livret A
Marge fixe sur index	- 0,2 %	- 0,2 %	0,53 %	0,53 %
Taux d'intérêt[2]	0,8 %	0,8 %	1,53 %	1,53 %
Périodicité	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle
Profil d'amortissement	Échéance prioritaire (intérêts différés)	Échéance prioritaire (intérêts différés)	Échéance prioritaire (intérêts différés)	Échéance prioritaire (intérêts différés)
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle	Indemnité actuarielle	Indemnité actuarielle	Indemnité actuarielle
Modalité de révision	DR	DR	DR	DR
Taux de progressivité de l'échéance	- 0,75 %	- 0,75 %	- 0,75 %	- 0,75 %
Mode de calcul des intérêts	Equivalent	Equivalent	Equivalent	Equivalent
Base de calcul des intérêts	30 / 360	30 / 360	30 / 360	30 / 360

1 A titre purement indicatif et sans valeur contractuelle, la valeur de l'index à la date d'émission du présent Contrat est de 1 % (Livret A).

2 Le(s) taux indiqué(s) ci-dessus est (sont) susceptible(s) de varier en fonction des variations de l'Index de la Ligne du Prêt.

Caisse des dépôts et consignations
60 rue de la Vallée - CS 91142 - 80011 Amiens cedex 1 - Tél : 03 22 71 10 10
hauts-de-france@caissedesdepots.fr
banquedesterritoires.fr | @BanqueDesTerr

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Offre CDC (multi-périodes)				
Caractéristiques de la Ligne du Prêt	Prêt Booster			
Enveloppe	Taux fixe - Soutien à la production			
Identifiant de la Ligne du Prêt	5447809			
Durée d'amortissement de la Ligne du Prêt	50 ans			
Montant de la Ligne du Prêt	255 000 €			
Commission d'instruction	0 €			
Pénalité de dédit	Indemnité actuarielle sur courbe OAT			
Durée de la période	Annuelle			
Taux de période	1,54 %			
TEG de la Ligne du Prêt	1,54 %			
Phase d'amortissement 1				
Durée du différé d'amortissement	240 mois			
Durée	20 ans			
Index	Taux fixe			
Marge fixe sur index	-			
Taux d'intérêt	1,5 %			
Périodicité	Annuelle			
Profil d'amortissement	Amortissement prioritaire			
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle sur courbe OAT			
Modalité de révision	Sans objet			
Taux de progression de l'amortissement	0 %			
Mode de calcul des intérêts	Equivalent			
Base de calcul des intérêts	30 / 360			

Caisse des dépôts et consignations
60 rue de la Vallée - CS 91142 - 80011 Amiens cedex 1 - Tél : 03 22 71 10 10
hauts-de-france@caissedesdepots.fr
banquedesterritoires.fr | @BanqueDesTerr

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Offre CDC (multi-périodes)				
Caractéristiques de la Ligne du Prêt	Prêt Booster			
Enveloppe	Taux fixe - Soutien à la production			
Identifiant de la Ligne du Prêt	5447809			
Durée d'amortissement de la Ligne du Prêt	50 ans			
Montant de la Ligne du Prêt	255 000 €			
Commission d'instruction	0 €			
Pénalité de dédit	Indemnité actuarielle sur courbe OAT			
Durée de la période	Annuelle			
Taux de période	1,54 %			
TEG de la Ligne du Prêt	1,54 %			
Phase d'amortissement 2				
Durée	30 ans			
Index[1]	Livret A			
Marge fixe sur index	0,6 %			
Taux d'intérêt[2]	1,6 %			
Périodicité	Annuelle			
Profil d'amortissement	Amortissement prioritaire			
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle sur courbe OAT			
Modalité de révision	SR			
Taux de progression de l'amortissement	0 %			
Mode de calcul des intérêts	Equivalent			
Base de calcul des intérêts	30 / 360			

1 A titre purement indicatif et sans valeur contractuelle, la valeur de l'index à la date d'émission du présent Contrat est de 1 % (Livret A) .

2 Le(s) taux indiqué(s) ci-dessus est (sont) susceptible(s) de varier en fonction des variations de l'Index de la Ligne du Prêt.

Caisse des dépôts et consignations
60 rue de la Vallée - CS 91142 - 80011 Amiens cedex 1 - Tél : 03 22 71 10 10
hauts-de-france@caissedesdepots.fr
banquedesterritoires.fr | @BanqueDesTerr

L'Emprunteur reconnait que, conformément à la réglementation en vigueur, le TEG susmentionné, calculé selon un mode proportionnel au taux de période établi à partir d'une période de mois normalisés et rapporté à une année civile, est fourni en tenant compte de l'ensemble des commissions, rémunérations et frais, dont les frais de garantie, supportés par l'Emprunteur et portés à la connaissance du Prêteur lors de l'instruction de chaque Ligne du Prêt.

Pour l'avenir, le Prêteur et l'Emprunteur reconnaissent expressément pour chaque Ligne du Prêt, que :

- le TEG du fait des particularités de taux notamment en cas de taux variable, ne peut être fourni qu'à titre indicatif ;

- le calcul est effectué sur l'hypothèse d'un unique Versement, à la date de signature du Contrat qui vaut, pour les besoins du calcul du TEG, date de début d'amortissement théorique du Prêt.

Toutefois, ce TEG indicatif ne saurait être opposable au Prêteur en cas de modification des informations portées à sa connaissance.

Et, l'Emprunteur reconnait avoir procédé personnellement à toutes les estimations qu'il jugeait nécessaires à l'appréciation du coût total de chaque Ligne du Prêt.

Les frais de garantie, visés ci-dessus, sont intégrés pour le calcul du TEG sur la base du montage de garantie prévu à l'Article « **Garantie** ».

ARTICLE 10 DÉTERMINATION DES TAUX

MODALITÉS DE DÉTERMINATION DU TAUX FIXE

Le Taux Fixe est déterminé par le Prêteur, pour chaque Ligne du Prêt. Sa valeur est définie à l'Article **« Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt »**.

MODALITÉS D'ACTUALISATION DU TAUX VARIABLE

A chaque variation de l'Index, l'Emprunteur aura la faculté de solliciter du Prêteur la communication des informations utiles concernant les nouvelles valeurs applicables à la prochaine Date d'Echéance de chaque Ligne du Prêt.

Selon les caractéristiques propres à chaque Ligne du Prêt, l'actualisation du (ou des) taux applicable(s) s'effectue selon les modalités de révisions ci-après.

Le taux d'intérêt et, le cas échéant, le taux de progressivité de l'échéance indiqués à l'Article **« Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt »**, font l'objet d'une actualisation de leur valeur, à la Date d'Effet du Contrat, en cas de variation de l'Index.

Les valeurs actualisées sont calculées par application des formules de révision indiquées ci-après.

MODALITÉS DE RÉVISION DU TAUX VARIABLE

Caisse des dépôts et consignations
60 rue de la Vallée - CS 91142 - 80011 Amiens cedex 1 - Tél : 03 22 71 10 10
hauts-de-france@caissedesdepots.fr
banquedesterritoires.fr | @BanqueDesTerr

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Pour chaque Ligne du Prêt révisée selon la modalité « Simple Révisabilité », le taux d'intérêt actuariel annuel (I) indiqué à l'Article **« Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt »** et actualisé comme indiqué ci-dessus, est révisé à la Date de Début de la Phase d'Amortissement puis à chaque Date d'Echéance de la Ligne du Prêt, dans les conditions ci-après définies :

- Le taux d'intérêt révisé (I') de la Ligne du Prêt est déterminé selon la formule : I' = T + M

où T désigne le taux de l'Index en vigueur à la date de Révision et M la marge fixe sur Index prévue à l'Article **« Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt »** en vigueur à la Date d'Echéance de la Ligne du Prêt.

Le taux ainsi calculé correspond au taux actuariel annuel pour la durée de la Ligne du Prêt restant à courir. Il s'applique au capital restant dû et, le cas échéant, à la part des intérêts dont le règlement a été différé.

Le taux révisé s'applique au calcul des échéances relatives à la Phase d'Amortissement restant à courir.

Pour chaque Ligne du Prêt révisée selon la modalité « Double Révisabilité », le taux d'intérêt actuariel annuel (I) et le taux annuel de progressivité (P) indiqués à l'Article **« Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt »** et actualisés, comme indiqué ci-dessus, sont révisés à la Date de Début de la Phase d'Amortissement puis à chaque Date d'Echéance de la Ligne du Prêt, dans les conditions ci-après définies :

- Le taux d'intérêt révisé (I') de la Ligne du Prêt est déterminé selon la formule : I' = T + M

où T désigne le taux de l'Index en vigueur à la date de Révision et M la marge fixe sur Index prévue à l'Article **« Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt »** en vigueur à la Date d'Echéance de la Ligne du Prêt.

Le taux ainsi calculé correspond au taux actuariel annuel pour la Durée de la Ligne du Prêt restant à courir. Il s'applique au capital restant dû et, le cas échéant, à la part des intérêts dont le règlement a été différé.

- Le taux annuel de progressivité révisé (P') des échéances, est déterminé selon la formule : P' = (1+I') (1+P) / (1+I) - 1

Les taux révisés s'appliquent au calcul des échéances relatives à la Phase d'Amortissement restant à courir.

En tout état de cause, en Phase d'Amortissement ainsi qu'en Phase de Préfinancement éventuelle, le taux d'intérêt de chaque Ligne du Prêt ne saurait être négatif et le cas échéant sera ramené à 0 %.

Caisse des dépôts et consignations
60 rue de la Vallée - CS 91142 - 80011 Amiens cedex 1 - Tél : 03 22 71 10 10
hauts-de-france@caissedesdepots.fr
banquedesterritoires.fr | @BanqueDesTerr

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

ARTICLE 11 CALCUL ET PAIEMENT DES INTÉRÊTS

Les intérêts dus au titre de la période comprise entre deux Dates d'Echéances sont déterminés selon la ou les méthodes de calcul décrites ci-après.

Où (I) désigne les intérêts calculés à terme échu, (K) le capital restant dû au début de la période majoré, le cas échéant, du stock d'intérêts et (t) le taux d'intérêt annuel sur la période.

- Méthode de calcul selon un mode équivalent et une base « 30 / 360 » :

$$I = K \times [(1 + t)^{\text{"base de calcul"}} - 1]$$

La base de calcul « 30 / 360 » suppose que l'on considère que tous les mois comportent 30 jours et que l'année comporte 360 jours.

Pour chaque Ligne du Prêt, les intérêts seront exigibles selon les conditions ci-après.

Pour chaque Ligne du Prêt ne comportant pas de Phase de Préfinancement, les intérêts dus au titre de la première échéance seront déterminés prorata temporis pour tenir compte des dates effectives de Versement des fonds.

De la même manière, les intérêts dus au titre des échéances suivantes seront déterminés selon les méthodes de calcul ci-dessus et compte tenu des modalités définies à l'Article **« Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt »**.

ARTICLE 12 AMORTISSEMENT ET REMBOURSEMENT DU CAPITAL

Pour chaque Ligne du Prêt, l'amortissement du capital se fera selon le ou les profils d'amortissements ci-après.

Au titre d'une Ligne du Prêt mono-période

Lors de l'établissement du tableau d'amortissement d'une Ligne du Prêt avec un profil « échéance prioritaire (intérêts différés) », les intérêts et l'échéance sont prioritaires sur l'amortissement de la Ligne du Prêt. Ce dernier se voit déduit et son montant correspond à la différence entre le montant de l'échéance et celui des intérêts.

La séquence d'échéance est fonction du taux de progressivité des échéances mentionnées aux Articles **« Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt »** et **« Détermination des Taux »**.

Si les intérêts sont supérieurs à l'échéance, alors la différence entre le montant des intérêts et de l'échéance constitue les intérêts différés. Le montant amorti au titre de la période est donc nul.

Caisse des dépôts et consignations
60 rue de la Vallée - CS 91142 - 80011 Amiens cedex 1 - Tél : 03 22 71 10 10
hauts-de-france@caissedesdepots.fr
banquedesterritoires.fr | @BanqueDesTerr

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Au titre de la première période de la Phase d'Amortissement d'une Ligne du Prêt multi-périodes

Lors de l'établissement du tableau d'amortissement d'une Ligne du Prêt avec un profil « amortissement prioritaire », les intérêts et l'amortissement sont prioritaires sur l'échéance. L'échéance est donc déduite et son montant correspond à la somme entre le montant de l'amortissement et celui des intérêts.

La séquence d'amortissement est fonction du taux de progressivité de l'amortissement mentionné à l'Article **« Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt »**.

Au titre de la deuxième période de la Phase d'Amortissement d'une Ligne du Prêt multi-périodes

Lors de l'établissement du tableau d'amortissement d'une Ligne du Prêt avec un profil « amortissement prioritaire », les intérêts et l'amortissement sont prioritaires sur l'échéance. L'échéance est donc déduite et son montant correspond à la somme entre le montant de l'amortissement et celui des intérêts.

La séquence d'amortissement est fonction du taux de progressivité de l'amortissement mentionné à l'Article **« Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt »**.

ARTICLE 13 RÈGLEMENT DES ÉCHÉANCES

L'Emprunteur paie, à chaque Date d'Echéance, le montant correspondant au remboursement du capital et au paiement des intérêts dus. Ce montant est déterminé selon les modalités définies à l'Article **« Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt »**.

Le tableau d'amortissement de chaque Ligne du Prêt indique le capital restant dû et la répartition des échéances entre capital et intérêts, et le cas échéant du stock d'intérêts, calculée sur la base d'un Versement unique réalisé en Date de Début de la Phase d'Amortissement.

Les paiements font l'objet d'un prélèvement automatique au bénéfice du Prêteur. Ce prélèvement est effectué conformément à l'autorisation reçue par le Prêteur à cet effet.

Les paiements sont effectués de sorte que les fonds parviennent effectivement dans les écritures comptables de la Caisse des Dépôts au plus tard le jour de l'échéance ou le premier jour ouvré suivant celui de l'échéance si ce jour n'est pas un jour ouvré.

ARTICLE 14 COMMISSIONS

Le présent Prêt n'est soumis à la perception d'aucune commission d'instruction.

L'Emprunteur sera redevable, pour chaque Ligne du Prêt le mentionnant dans l'Article **« Caractéristiques financières de chaque Ligne du Prêt »** d'une Pénalité de Dédit dans le cas où la somme des Versements est inférieure au montant mis à sa disposition.

Cette Pénalité de Dédit est calculée à la Date Limite de Mobilisation et correspond à une indemnité actuarielle sur courbe OAT sur la base du montant en principal non mobilisé par Ligne du Prêt. Cette indemnité sera égale à la différence, uniquement lorsque celle-ci est positive, entre la **« Valeur de Marché sur Courbe de Taux OAT »** et le montant en principal non mobilisé par Ligne du Prêt.

Caisse des dépôts et consignations
60 rue de la Vallée - CS 91142 - 80011 Amiens cedex 1 - Tél : 03 22 71 10 10
hauts-de-france@caissedesdepots.fr
banquedesterritoires.fr | @BanqueDesTerr

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

ARTICLE 15 DÉCLARATIONS ET ENGAGEMENTS DE L'EMPRUNTEUR

DÉCLARATIONS DE L'EMPRUNTEUR :

L'Emprunteur déclare et garantit au Prêteur :

- avoir pris connaissance de toutes les dispositions et pièces formant le Contrat et les accepter ;

- qu'il a la capacité de conclure et signer le Contrat auquel il est Partie, ayant obtenu toutes les autorisations nécessaires à cet effet, ainsi que d'exécuter les obligations qui en découlent ;

- qu'il renonce expressément à bénéficier d'un délai de rétractation à compter de la conclusion du contrat ;

- qu'il a une parfaite connaissance et compréhension des caractéristiques financières et des conditions de remboursement du Prêt et qu'il reconnaît avoir obtenu de la part du Prêteur, en tant que de besoin, toutes les informations utiles et nécessaires ;

- la conformité des décisions jointes aux originaux et rendues exécutoires ;

- la sincérité des documents transmis et notamment de la certification des documents comptables fournis et l'absence de toute contestation à leur égard ;

- qu'il n'est pas en état de cessation de paiement et ne fait l'objet d'aucune procédure collective ;

- qu'il n'a pas déposé de requête en vue de l'ouverture d'une procédure amiable le concernant ;

- l'absence de recours de quelque nature que ce soit à l'encontre de l'opération financée ;

- qu'il a été informé que le Prêteur pourra céder et/ou transférer tout ou partie de ses droits et obligations sans que son accord ne soit préalablement requis.

ENGAGEMENTS DE L'EMPRUNTEUR :

Sous peine de déchéance du terme de remboursement du Prêt, l'Emprunteur s'engage à :

- affecter les fonds exclusivement au projet défini à l'Article **« Objet du Prêt »** du Contrat. Cependant, l'utilisation des fonds par l'Emprunteur pour un objet autre que celui défini à l'Article précité ne saurait en aucun cas engager la responsabilité du Prêteur ;

- rembourser le Prêt aux Dates d'Echéances convenues ;

- assurer les immeubles, objet du présent financement, contre l'incendie et à présenter au Prêteur un exemplaire des polices en cours à première réquisition ;

- ne pas consentir, sans l'accord préalable du Prêteur, de Garantie sur le foncier et les immeubles financés, pendant toute la durée de remboursement du Prêt, à l'exception de celles qui pourraient être prises, le cas échéant, par le(s) garant(s) en contrepartie de l'engagement constaté par l'Article **« Garanties »** du Contrat ;

- obtenir tous droits immobiliers, permis et Autorisations nécessaires, s'assurer et /ou faire en sorte que celles-ci nécessaires ou requises pour réaliser l'opération sont délivrées et maintenues en vigueur ;

Caisse des dépôts et consignations
60 rue de la Vallée - CS 91142 - 80011 Amiens cedex 1 - Tél : 03 22 71 10 10
hauts-de-france@caissedesdepots.fr
banquedesterritoires.fr | @BanqueDesTerr

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

- justifier du titre définitif conforme conférant les droits réels immobiliers pour l'opération financée dans les cas où celui-ci n'a pas été préalablement transmis et conserver, sauf accord préalable écrit du Prêteur, la propriété de tout ou partie significative des biens financés par le Prêt ;

- souscrire et maintenir, le cas échéant, pendant toute la durée du chantier et jusqu'à l'achèvement des ouvrages financés par le Prêteur, une police d'assurance tous risques chantier, pour son compte et celui de tous les intervenants à la construction, garantissant les ouvrages en cours de construction contre tous dommages matériels, ainsi que la responsabilité de l'Emprunteur comme de tous les intervenants pour tous dommages aux avoisinants ou aux existants ;

- entretenir, réparer et renouveler les actifs utilisés dans le cadre de l'opération ;

- apporter, le cas échéant, les fonds propres nécessaires à l'équilibre financier de l'opération ;

- informer préalablement (et au plus tard dans le mois précédant l'évènement) le Prêteur et obtenir son accord sur tout projet :

  - de transformation de son statut, ou de fusion, absorption, scission, apport partiel d'actif, transfert universel de patrimoine ou toute autre opération assimilée ;
  - de modification relative à son actionnariat de référence et à la répartition de son capital social telle que cession de droits sociaux ou entrée au capital d'un nouvel associé/actionnaire ;
  - de signature ou modification d'un pacte d'associés ou d'actionnaires, et plus spécifiquement s'agissant des SA d'HLM au sens des dispositions de l'article L.422-2-1 du Code de la construction et de l'habitation ;

- maintenir, pendant toute la durée du Contrat, la vocation sociale de l'opération financée et justifier du respect de cet engagement par l'envoi, au Prêteur, d'un rapport annuel d'activité ;

- produire à tout moment au Prêteur, sur sa demande, les documents financiers et comptables des trois derniers exercices clos ainsi que, le cas échéant, un prévisionnel budgétaire ou tout ratio financier que le Prêteur jugera utile d'obtenir ;

- fournir à la demande du Prêteur, les pièces attestant de la réalisation de l'objet du financement visé à l'Article « **Objet du Prêt** », ainsi que les documents justifiant de l'obtention de tout financement permettant d'assurer la pérennité du caractère social de l'opération financée ;

- fournir au Prêteur, dans les deux années qui suivent la date d'achèvement des travaux, le prix de revient définitif de l'opération financée par le Prêt ;

- tenir des écritures comptables de toutes les transactions financières et dépenses faites dans le cadre de l'opération financée et conserver lesdits livres comptables ;

- fournir, soit sur sa situation, soit sur les projets financés, tout renseignement et document budgétaire ou comptable à jour que le Prêteur peut être amené à lui réclamer notamment, une prospective actualisée mettant en évidence sa capacité à moyen et long terme à faire face aux charges générées par le projet, et à permettre aux représentants du Prêteur de procéder à toutes vérifications qu'ils jugeraient utiles ;

- informer, le cas échéant, le Prêteur sans délai, de toute décision tendant à déférer les délibérations de l'assemblée délibérante de l'Emprunteur autorisant le recours au Prêt et ses modalités devant toute juridiction, de même que du dépôt de tout recours à l'encontre d'un acte détachable du Contrat ;

Caisse des dépôts et consignations
60 rue de la Vallée - CS 91142 - 80011 Amiens cedex 1 - Tél : 03 22 71 10 10
hauts-de-france@caissedesdepots.fr
banquedesterritoires.fr | @BanqueDesTerr

- informer, le cas échéant, le Prêteur, sans délai, de l'ouverture d'une procédure amiable à sa demande ou de l'ouverture d'une procédure collective à son égard, ainsi que de la survenance de toute procédure précontentieuse, contentieuse, arbitrale ou administrative devant toute juridiction ou autorité quelconque ;

- informer préalablement, le cas échéant, le Prêteur de tout projet de nantissement de ses parts sociales ou actions ;

- informer, dès qu'il en a connaissance, le Prêteur de la survenance de tout évènement visé à l'article « **Remboursements Anticipés et Leurs Conditions Financières** » ;

- informer le Prêteur dès qu'il en a connaissance, de tout évènement susceptible de retarder le démarrage de l'opération financée, d'en suspendre momentanément ou durablement voire d'en annuler la réalisation, ou d'en modifier le contenu ;

- informer le Prêteur de la date d'achèvement des travaux, par production de la déclaration ad hoc, dans un délai maximum de trois mois à compter de celle-ci ;

- à ne pas céder ou transférer tout ou partie de ses droits ou obligations au titre du présent Contrat sans l'autorisation expresse du Prêteur.

- respecter les dispositions réglementaires applicables aux logements locatifs sociaux et transmettre au Prêteur, en cas de réalisation de logements locatifs sociaux sur le(s) bien(s) immobilier(s) financé(s) au moyen du Prêt, la décision de subvention ou d'agrément ouvrant droit à un financement de la Caisse des Dépôts ou d'un établissement de crédit ayant conclu une convention avec celle-ci ;

- réaliser au moyen des fonds octroyés une opération immobilière conforme aux exigences de l'un des référentiels suivants : PERENE pour la Réunion, ECODOM + pour la Guadeloupe, la Guyane et la Martinique ou tout autre référentiel reconnu par la Caisse des Dépôts et présentant des niveaux d'exigences équivalents ou supérieurs aux référentiels précités.

ARTICLE 16 GARANTIES

Le remboursement du capital et le paiement des intérêts ainsi que toutes les sommes contractuellement dues ou devenues exigibles au titre du présent contrat sont garantis comme suit :

Type de Garantie	Dénomination du garant / Désignation de la Garantie	Quotité Garantie (en %)
Collectivités locales	DEPARTEMENT DE L'AISNE	100,00

Le Garant du Prêt s'engage, pendant toute la durée du Prêt, au cas où l'Emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas de toutes sommes contractuellement dues ou devenues exigibles, à en effectuer le paiement en ses lieu et place et sur simple demande du Prêteur, sans pouvoir exiger que celui-ci discute au préalable les biens de l'Emprunteur défaillant.

L'engagement de ce dernier porte sur la totalité du Prêt contracté par l'Emprunteur.

Caisse des dépôts et consignations
60 rue de la Vallée - CS 91142 - 80011 Amiens cedex 1 - Tél : 03 22 71 10 10
hauts-de-france@caissedesdepots.fr
banquedesterritoires.fr | @BanqueDesTerr

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

ARTICLE 17 REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS ET LEURS CONDITIONS FINANCIÈRES

Tout remboursement anticipé devra être accompagné du paiement, le cas échéant, des intérêts différés correspondants. Ce montant sera calculé au prorata des capitaux remboursés en cas de remboursement partiel.
Tout remboursement anticipé doit être accompagné du paiement des intérêts courus contractuels correspondants.
Le paiement des intérêts courus sur les sommes ainsi remboursées par anticipation, sera effectué dans les conditions définies à l'Article « **Calcul et Paiement des Intérêts** ».
Le remboursement anticipé partiel ou total du Prêt, qu'il soit volontaire ou obligatoire, donnera lieu, au règlement par l'Emprunteur d'une indemnité dont les modalités de calcul sont détaillées selon les différents cas, au sein du présent Article.
L'indemnité perçue par le Prêteur est destinée à compenser le préjudice financier résultant du remboursement anticipé du Prêt avant son terme, au regard de la spécificité de la ressource prêtée et de son replacement sur les marchés financiers.

L'Emprunteur reconnaît avoir été informé des conditions financières des remboursements anticipés et en accepte les dispositions.

17.1 REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS VOLONTAIRES

17.1.1 Conditions des demandes de remboursements anticipés volontaires

Pour chaque Ligne du Prêt comportant une indemnité actuarielle, dont les modalités de calculs sont stipulées ci-après, l'Emprunteur a la faculté d'effectuer, en Phase d'amortissement, des remboursements anticipés volontaires totaux ou partiels à chaque Date d'Echéance moyennant un préavis de quarante cinq (45) jours calendaires avant la date de remboursement anticipé volontaire souhaitée. Les remboursements anticipés volontaires sont pris en compte pour l'échéance suivante si le Versement effectif des sommes est constaté dans les écritures comptables de la Caisse des Dépôts au moins deux mois avant cette échéance.

La date du jour de calcul des sommes dues est fixée quarante (40) jours calendaires avant la date de remboursement anticipé volontaire souhaitée.

Toute demande de remboursement anticipé volontaire notifiée conformément à l'Article « **Notifications** » doit indiquer, pour chaque Ligne du Prêt, la date à laquelle doit intervenir le remboursement anticipé volontaire, le montant devant être remboursé par anticipation et préciser la (ou les) Ligne(s) du Prêt sur laquelle (ou lesquelles) ce(s) remboursement(s) anticipé(s) doit(doivent) intervenir.

Le Prêteur lui adressera, trente cinq (35) jours calendaires avant la date souhaitée pour le remboursement anticipé volontaire, le montant de l'indemnité de remboursement anticipé volontaire calculé selon les modalités détaillées ci-après au présent article.

L'Emprunteur devra confirmer le remboursement anticipé volontaire par courriel ou par télécopie, selon les modalités définies à l'Article « **Notifications** », dans les cinq (5) jours calendaires qui suivent la réception du calcul de l'indemnité de remboursement anticipé volontaire.

Sa confirmation vaut accord irrévocable des Parties sur le montant total du remboursement anticipé volontaire et du montant de l'indemnité.

Caisse des dépôts et consignations
60 rue de la Vallée - CS 91142 - 80011 Amiens cedex 1 - Tél : 03 22 71 10 10
hauts-de-france@caissedesdepots.fr
banquedesterritoires.fr | @BanqueDesTerr

17.1.2 Conditions financières des remboursements anticipés volontaires

Les conditions financières des remboursements anticipés volontaires définies ci-dessous et applicables à chaque Ligne du Prêt sont détaillées à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** ».

Au titre d'une Ligne du Prêt mono-période

Durant la Phase d'Amortissement, les remboursements anticipés volontaires donnent également lieu à la perception, par le Prêteur, d'une indemnité actuarielle dont le montant sera égal à la différence, uniquement lorsque celle-ci est positive, entre la « **Valeur de Marché de la Ligne du Prêt** » et le montant du capital remboursé par anticipation, augmenté des intérêts courus non échus dus à la date du remboursement anticipé.

Au titre de la première période de la Phase d'Amortissement d'une Ligne du Prêt multi-périodes

Durant la Phase d'Amortissement, les remboursements anticipés volontaires donnent également lieu à la perception, par le Prêteur, d'une Indemnité Actuarielle sur courbe OAT dont le montant sera égal à la différence, uniquement lorsque celle-ci est positive, entre la Valeur de Marché sur Courbe de Taux OAT et le montant du capital remboursé par anticipation, augmenté des intérêts courus non échus dus à la date du remboursement anticipé.

Au titre de la deuxième période de la Phase d'Amortissement d'une Ligne du Prêt multi-périodes

Durant la Phase d'Amortissement, les remboursements anticipés volontaires donnent également lieu à la perception, par le Prêteur, d'une Indemnité Actuarielle sur courbe OAT dont le montant sera égal à la différence, uniquement lorsque celle-ci est positive, entre la Valeur de Marché sur Courbe de Taux OAT et le montant du capital remboursé par anticipation, augmenté des intérêts courus non échus dus à la date du remboursement anticipé.

En cas de remboursement anticipé partiel, les échéances ultérieures sont recalculées, par application des caractéristiques en vigueur à la date du remboursement, sur la base, d'une part, du capital restant dû majoré, le cas échéant, des intérêts différés correspondants et, d'autre part, de la durée résiduelle du Prêt.

17.2 REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS OBLIGATOIRES

17.2.1 Premier cas entrainant un remboursement anticipé obligatoire

Toutes sommes contractuellement dues au Prêteur au titre du Contrat deviendront immédiatement exigibles en cas de :

- tout impayé à Date d'Echéance, ces derniers entraineront également l'exigibilité d'intérêts moratoires ;

- perte par l'Emprunteur de sa qualité le rendant éligible au Prêt ;

- dévolution du bien financé à une personne non éligible au Prêt et/ou non agréée par le Prêteur en raison de la dissolution, pour quelque cause que ce soit, de l'organisme Emprunteur ;

- vente de logement faite par l'Emprunteur au profit de personnes morales ne contractualisant pas avec la Caisse des Dépôts pour l'acquisition desdits logements ;

Caisse des dépôts et consignations
60 rue de la Vallée - CS 91142 - 80011 Amiens cedex 1 - Tél : 03 22 71 10 10
hauts-de-france@caissedesdepots.fr
banquedesterritoires.fr | @BanqueDesTerr

- non respect par l'Emprunteur des dispositions légales et réglementaires applicables aux logements locatifs sociaux ;

- non utilisation des fonds empruntés conformément à l'objet du Prêt tel que défini à l'Article **«Objet du Prêt»** du Contrat ;

- non respect de l'un des engagements de l'Emprunteur énumérés à l'Article **« Déclarations et Engagements de l'Emprunteur »**, ou en cas de survenance de l'un des événements suivants :

  - dissolution, liquidation judiciaire ou amiable, plan de cession de l'Emprunteur ou de l'un des associés de l'Emprunteur dans le cadre d'une procédure collective ;
  - la(les) Garantie(s) octroyée(s) dans le cadre du Contrat, a(ont) été rapportée(s), cesse(nt) d'être valable(s) ou pleinement efficace(s), pour quelque cause que ce soit.

Les cas de remboursements anticipés obligatoires ci-dessus donneront lieu au paiement par l'Emprunteur d'une pénalité égale à 7 % du montant total des sommes exigibles par anticipation.

17.2.2 Deuxième cas entrainant un remboursement anticipé obligatoire

Toutes sommes contractuellement dues au Prêteur au titre du Contrat deviendront immédiatement exigibles dans les cas suivants :

- cession, démolition ou destruction du bien immobilier financé par le Prêt, sauf dispositions législatives ou réglementaires contraires ou renonciation expresse du Prêteur ;

- transfert, démembrement ou extinction, pour quelque motif que ce soit, des droits réels immobiliers détenus par l'Emprunteur sur le bien financé ;

- action judiciaire ou administrative tendant à modifier ou à annuler les autorisations administratives nécessaires à la réalisation de l'opération ;

- modification du statut juridique, du capital (dans son montant ou dans sa répartition), de l'actionnaire de référence, du pacte d'actionnaires ou de la gouvernance de l'Emprunteur, n'ayant pas obtenu l'accord préalable du Prêteur ;

- nantissement des parts sociales ou actions de l'Emprunteur.

Les cas de remboursements anticipés obligatoires ci-dessus donneront lieu au paiement par l'Emprunteur d'une indemnité égale à un semestre d'intérêts sur les sommes remboursées par anticipation, calculée au taux du Prêt en vigueur à la date du remboursement anticipé.

17.2.3 Troisième cas entrainant un remboursement anticipé obligatoire

L'Emprunteur s'oblige, au plus tard dans les deux (2) années qui suivent la date de déclaration d'achèvement des travaux ou dans l'année qui suit l'élaboration de la fiche de clôture d'opération, à rembourser les sommes trop perçues, au titre du Contrat, lorsque :

- le montant total des subventions obtenues est supérieur au montant initialement mentionné dans le plan de financement de l'opération ;

- le prix de revient définitif de l'opération est inférieur au prix prévisionnel ayant servi de base au calcul du montant du Prêt.

Caisse des dépôts et consignations
60 rue de la Vallée - CS 91142 - 80011 Amiens cedex 1 - Tél : 03 22 71 10 10
hauts-de-france@caissedesdepots.fr
banquedesterritoires.fr | @BanqueDesTerr

A défaut de remboursement dans ces délais une indemnité, égale à celle perçue en cas de remboursements anticipés volontaires, sera due sur les sommes trop perçues remboursées par anticipation.

Donnent lieu au seul paiement des intérêts contractuels courus correspondants, les cas de remboursements anticipés suivants :

- vente de logement faite par l'Emprunteur au profit de personnes physiques ;

- vente de logement faite par l'Emprunteur au profit de personnes morales contractualisant avec la Caisse des Dépôts, dans les conditions d'octroi de cette dernière, pour l'acquisition desdits logements ;

- démolition pour vétusté et/ou dans le cadre de la politique de la ville (Zone ANRU).

En tout état de cause, en cas de remboursement anticipé obligatoire d'une Ligne du Prêt, l'Indemnité Actuarielle sur courbe OAT prévue à l'Article **« Conditions financières des remboursements anticipés volontaires »** sera due quelle que soit la date du remboursement. Elle sera calculée à la date de ce dernier.

ARTICLE 18 RETARD DE PAIEMENT - INTÉRÊTS MORATOIRES

Au titre d'une Ligne du Prêt mono-période

Toute somme due au titre de chaque Ligne du Prêt indexée sur Livret A, non versée à la date d'exigibilité, porte intérêt de plein droit, dans toute la mesure permise par la loi, à compter de cette date, au taux du Livret A majoré de 6 % (600 points de base).

Au titre de la première période de la Phase d'Amortissement d'une Ligne du Prêt multi-périodes

Toute somme due au titre de chaque Ligne du Prêt indexée sur Taux Fixe non versée à la date d'exigibilité, porte intérêt de plein droit, dans toute la mesure permise par la loi, à compter de cette date, au taux de la Ligne du Prêt majoré de 5 % (500 points de base).

Au titre de la deuxième période de la Phase d'Amortissement d'une Ligne du Prêt multi-périodes

Toute somme due au titre de chaque Ligne du Prêt indexée sur Livret A, non versée à la date d'exigibilité, porte intérêt de plein droit, dans toute la mesure permise par la loi, à compter de cette date, au taux du Livret A majoré de 6 % (600 points de base).

La date d'exigibilité des sommes remboursables par anticipation s'entend de la date du fait générateur de l'obligation de remboursement, quelle que soit la date à laquelle ce fait générateur a été constaté par le Prêteur.

La perception des intérêts de retard mentionnés au présent article ne constituera en aucun cas un octroi de délai de paiement ou une renonciation à un droit quelconque du Prêteur au titre du Contrat.

Sans préjudice de leur exigibilité à tout moment, les intérêts de retard échus et non-payés seront capitalisés avec le montant impayé, s'ils sont dus pour au moins une année entière au sens de l'article 1343-2 du Code civil.

Caisse des dépôts et consignations
60 rue de la Vallée - CS 91142 - 80011 Amiens cedex 1 - Tél : 03 22 71 10 10
hauts-de-france@caissedesdepots.fr
banquedesterritoires.fr | @BanqueDesTerr

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

ARTICLE 19 NON RENONCIATION

Le Prêteur ne sera pas considéré comme ayant renoncé à un droit au titre du Contrat ou de tout document s'y rapportant du seul fait qu'il s'abstient de l'exercer ou retarde son exercice.

ARTICLE 20 DROITS ET FRAIS

L'Emprunteur prend à sa charge les droits et frais présents et futurs qui peuvent résulter du Contrat et notamment les frais de gestion et les commissions prévues à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** » et, le cas échéant, à l'Article « **Commissions** ».

ARTICLE 21 NOTIFICATIONS ET DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Toutes les communications entre l'Emprunteur et le Prêteur (y compris les demandes de Prêt(s)) peuvent être effectuées soit par courriel soit via le site www.banquedesterritoires.fr par un représentant de l'Emprunteur dûment habilité. A cet égard, l'Emprunteur reconnaît que toute demande ou notification émanant de son représentant dûment habilité et transmise par courriel ou via le site indiqué ci-dessus l'engagera au même titre qu'une signature originale et sera considérée comme valable, même si, pour la bonne forme, une lettre simple de confirmation est requise.

Par ailleurs, l'Emprunteur est avisé que les informations résultant de la législation et de la réglementation concernant les données personnelles, et notamment, le règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du Traitement des Données à caractère personnel et à la libre circulation de ces Données, applicable à compter du 25 mai 2018 (ci-après, « le RGPD »), font l'objet d'une notice, consultable sur le site www.banquedesterritoires.fr/donnees-personnelles.

ARTICLE 22 ÉLECTION DE DOMICILE ET ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE

Le Contrat est soumis au droit français.

Pour l'entière exécution des présentes et de leur suite, les Parties font élection de domicile, à leurs adresses ci-dessus mentionnées.

En cas de différends sur l'interprétation ou l'exécution des présentes, les Parties s'efforceront de trouver de bonne foi un accord amiable.

A défaut d'accord trouvé, tout litige sera soumis aux tribunaux compétents dans le ressort des juridictions du second degré de Paris.

Caisse des dépôts et consignations
60 rue de la Vallée - CS 91142 - 80011 Amiens cedex 1 - Tél : 03 22 71 10 10
hauts-de-france@caissedesdepots.fr
banquedesterritoires.fr | @BanqueDesTerr

BANQUE des TERRITOIRES | Caisse des Dépôts GROUPE

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

DIRECTION REGIONALE HAUTS-DE-FRANCE
Délégation de AMIENS

afaq ISO 9001 Qualité AFNOR CERTIFICATION

Tableau d'Amortissement
En Euros

Edité le : 04/03/2022

Emprunteur : 0276735 - OFFICE PUBLIC HABITAT AISNE
N° du Contrat de Prêt : 132929 / N° de la Ligne du Prêt : 5447809
Opération : Construction
Produit : Prêt Booster - Taux fixe - Soutien à la production

Capital prêté : 255 000 €
Taux effectif global : 1,54 %
Taux théorique par période :
1ère Période : 1,50 %
2ème Période : 1,60 %

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
1	04/03/2023	1,50	3 825,00	0,00	3 825,00	0,00	255 000,00	0,00
2	04/03/2024	1,50	3 825,00	0,00	3 825,00	0,00	255 000,00	0,00
3	04/03/2025	1,50	3 825,00	0,00	3 825,00	0,00	255 000,00	0,00
4	04/03/2026	1,50	3 825,00	0,00	3 825,00	0,00	255 000,00	0,00
5	04/03/2027	1,50	3 825,00	0,00	3 825,00	0,00	255 000,00	0,00
6	04/03/2028	1,50	3 825,00	0,00	3 825,00	0,00	255 000,00	0,00
7	04/03/2029	1,50	3 825,00	0,00	3 825,00	0,00	255 000,00	0,00
8	04/03/2030	1,50	3 825,00	0,00	3 825,00	0,00	255 000,00	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

PR0090-PR0092 V3.0
Offre Contractuelle n° 132929 Emprunteur n° 000276735

Caisse des dépôts et consignations
60 rue de la Vallée - CS 91142 - 80011 Amiens cedex 1 - Tél : 03 22 71 10 10
hauts-de-france@caissedesdepots.fr
banquedesterritoires.fr | @BanqueDesTerr

BANQUE des TERRITOIRES | Caisse des Dépôts GROUPE

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS
DIRECTION REGIONALE HAUTS-DE-FRANCE
Délégation de AMIENS

Tableau d'Amortissement
En Euros

Edité le : 04/03/2022

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
9	04/03/2031	1,50	3 825,00	0,00	3 825,00	0,00	255 000,00	0,00
10	04/03/2032	1,50	3 825,00	0,00	3 825,00	0,00	255 000,00	0,00
11	04/03/2033	1,50	3 825,00	0,00	3 825,00	0,00	255 000,00	0,00
12	04/03/2034	1,50	3 825,00	0,00	3 825,00	0,00	255 000,00	0,00
13	04/03/2035	1,50	3 825,00	0,00	3 825,00	0,00	255 000,00	0,00
14	04/03/2036	1,50	3 825,00	0,00	3 825,00	0,00	255 000,00	0,00
15	04/03/2037	1,50	3 825,00	0,00	3 825,00	0,00	255 000,00	0,00
16	04/03/2038	1,50	3 825,00	0,00	3 825,00	0,00	255 000,00	0,00
17	04/03/2039	1,50	3 825,00	0,00	3 825,00	0,00	255 000,00	0,00
18	04/03/2040	1,50	3 825,00	0,00	3 825,00	0,00	255 000,00	0,00
19	04/03/2041	1,50	3 825,00	0,00	3 825,00	0,00	255 000,00	0,00
20	04/03/2042	1,50	3 825,00	0,00	3 825,00	0,00	255 000,00	0,00
21	04/03/2043	1,60	12 580,00	8 500,00	4 080,00	0,00	246 500,00	0,00
22	04/03/2044	1,60	12 444,00	8 500,00	3 944,00	0,00	238 000,00	0,00
23	04/03/2045	1,60	12 308,00	8 500,00	3 808,00	0,00	229 500,00	0,00
24	04/03/2046	1,60	12 172,00	8 500,00	3 672,00	0,00	221 000,00	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

PR0090-PR0092 V3.0
Offre Contractuelle n° 132929 Emprunteur n° 000276735

Caisse des dépôts et consignations
60 rue de la Vallée - CS 91142 - 80011 Amiens cedex 1 - Tél : 03 22 71 10 10
hauts-de-france@caissedesdepots.fr
banquedesterritoires.fr | @BanqueDesTerr

BANQUE des TERRITOIRES | Caisse des Dépôts GROUPE

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS
DIRECTION REGIONALE HAUTS-DE-FRANCE
Délégation de AMIENS

Tableau d'Amortissement
En Euros

Edité le : 04/03/2022

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
25	04/03/2047	1,60	12 036,00	8 500,00	3 536,00	0,00	212 500,00	0,00
26	04/03/2048	1,60	11 900,00	8 500,00	3 400,00	0,00	204 000,00	0,00
27	04/03/2049	1,60	11 764,00	8 500,00	3 264,00	0,00	195 500,00	0,00
28	04/03/2050	1,60	11 628,00	8 500,00	3 128,00	0,00	187 000,00	0,00
29	04/03/2051	1,60	11 492,00	8 500,00	2 992,00	0,00	178 500,00	0,00
30	04/03/2052	1,60	11 356,00	8 500,00	2 856,00	0,00	170 000,00	0,00
31	04/03/2053	1,60	11 220,00	8 500,00	2 720,00	0,00	161 500,00	0,00
32	04/03/2054	1,60	11 084,00	8 500,00	2 584,00	0,00	153 000,00	0,00
33	04/03/2055	1,60	10 948,00	8 500,00	2 448,00	0,00	144 500,00	0,00
34	04/03/2056	1,60	10 812,00	8 500,00	2 312,00	0,00	136 000,00	0,00
35	04/03/2057	1,60	10 676,00	8 500,00	2 176,00	0,00	127 500,00	0,00
36	04/03/2058	1,60	10 540,00	8 500,00	2 040,00	0,00	119 000,00	0,00
37	04/03/2059	1,60	10 404,00	8 500,00	1 904,00	0,00	110 500,00	0,00
38	04/03/2060	1,60	10 268,00	8 500,00	1 768,00	0,00	102 000,00	0,00
39	04/03/2061	1,60	10 132,00	8 500,00	1 632,00	0,00	93 500,00	0,00
40	04/03/2062	1,60	9 996,00	8 500,00	1 496,00	0,00	85 000,00	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

PR0090-PR0092 V3.0
Offre Contractuelle n° 132929 Emprunteur n° 000276735

Caisse des dépôts et consignations
60 rue de la Vallée - CS 91142 - 80011 Amiens cedex 1 - Tél : 03 22 71 10 10
hauts-de-france@caissedesdepots.fr
banquedesterritoires.fr | @BanqueDesTerr

BANQUE des TERRITOIRES | Caisse des Dépôts GROUPE

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS
DIRECTION REGIONALE HAUTS-DE-FRANCE
Délégation de AMIENS

Tableau d'Amortissement
En Euros

Edité le : 04/03/2022

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
41	04/03/2063	1,60	9 860,00	8 500,00	1 360,00	0,00	76 500,00	0,00
42	04/03/2064	1,60	9 724,00	8 500,00	1 224,00	0,00	68 000,00	0,00
43	04/03/2065	1,60	9 588,00	8 500,00	1 088,00	0,00	59 500,00	0,00
44	04/03/2066	1,60	9 452,00	8 500,00	952,00	0,00	51 000,00	0,00
45	04/03/2067	1,60	9 316,00	8 500,00	816,00	0,00	42 500,00	0,00
46	04/03/2068	1,60	9 180,00	8 500,00	680,00	0,00	34 000,00	0,00
47	04/03/2069	1,60	9 044,00	8 500,00	544,00	0,00	25 500,00	0,00
48	04/03/2070	1,60	8 908,00	8 500,00	408,00	0,00	17 000,00	0,00
49	04/03/2071	1,60	8 772,00	8 500,00	272,00	0,00	8 500,00	0,00
50	04/03/2072	1,60	8 636,00	8 500,00	136,00	0,00	0,00	0,00
Total			**394 740,00**	**255 000,00**	**139 740,00**	**0,00**		

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

PR0090-PR0092 V3.0
Offre Contractuelle n° 132929 Emprunteur n° 000276735

Caisse des dépôts et consignations
60 rue de la Vallée - CS 91142 - 80011 Amiens cedex 1 - Tél : 03 22 71 10 10
hauts-de-france@caissedesdepots.fr
banquedesterritoires.fr | @BanqueDesTerr

BANQUE des TERRITOIRES | Caisse des Dépôts GROUPE

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS
DIRECTION REGIONALE HAUTS-DE-FRANCE
Délégation de AMIENS

Tableau d'Amortissement
En Euros

Edité le : 04/03/2022

Emprunteur : 0276735 - OFFICE PUBLIC HABITAT AISNE
N° du Contrat de Prêt : 132929 / N° de la Ligne du Prêt : 5447808
Opération : Construction
Produit : PLAI

Capital prêté : 177 321 €
Taux actuariel théorique : 0,80 %
Taux effectif global : 0,80 %

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
1	04/03/2023	0,80	5 949,35	4 530,78	1 418,57	0,00	172 790,22	0,00
2	04/03/2024	0,80	5 904,73	4 522,41	1 382,32	0,00	168 267,81	0,00
3	04/03/2025	0,80	5 860,45	4 514,31	1 346,14	0,00	163 753,50	0,00
4	04/03/2026	0,80	5 816,49	4 506,46	1 310,03	0,00	159 247,04	0,00
5	04/03/2027	0,80	5 772,87	4 498,89	1 273,98	0,00	154 748,15	0,00
6	04/03/2028	0,80	5 729,57	4 491,58	1 237,99	0,00	150 256,57	0,00
7	04/03/2029	0,80	5 686,60	4 484,55	1 202,05	0,00	145 772,02	0,00
8	04/03/2030	0,80	5 643,95	4 477,77	1 166,18	0,00	141 294,25	0,00
9	04/03/2031	0,80	5 601,62	4 471,27	1 130,35	0,00	136 822,98	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

Caisse des dépôts et consignations
60 rue de la Vallée - CS 91142 - 80011 Amiens cedex 1 - Tél : 03 22 71 10 10
hauts-de-france@caissedesdepots.fr
banquedesterritoires.fr | @BanqueDesTerr

BANQUE des TERRITOIRES | Caisse des Dépôts GROUPE

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS
DIRECTION REGIONALE HAUTS-DE-FRANCE
Délégation de AMIENS

Tableau d'Amortissement
En Euros

Edité le : 04/03/2022

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
10	04/03/2032	0,80	5 559,61	4 465,03	1 094,58	0,00	132 357,95	0,00
11	04/03/2033	0,80	5 517,91	4 459,05	1 058,86	0,00	127 898,90	0,00
12	04/03/2034	0,80	5 476,53	4 453,34	1 023,19	0,00	123 445,56	0,00
13	04/03/2035	0,80	5 435,46	4 447,90	987,56	0,00	118 997,66	0,00
14	04/03/2036	0,80	5 394,69	4 442,71	951,98	0,00	114 554,95	0,00
15	04/03/2037	0,80	5 354,23	4 437,79	916,44	0,00	110 117,16	0,00
16	04/03/2038	0,80	5 314,07	4 433,13	880,94	0,00	105 684,03	0,00
17	04/03/2039	0,80	5 274,22	4 428,75	845,47	0,00	101 255,28	0,00
18	04/03/2040	0,80	5 234,66	4 424,62	810,04	0,00	96 830,66	0,00
19	04/03/2041	0,80	5 195,40	4 420,75	774,65	0,00	92 409,91	0,00
20	04/03/2042	0,80	5 156,44	4 417,16	739,28	0,00	87 992,75	0,00
21	04/03/2043	0,80	5 117,76	4 413,82	703,94	0,00	83 578,93	0,00
22	04/03/2044	0,80	5 079,38	4 410,75	668,63	0,00	79 168,18	0,00
23	04/03/2045	0,80	5 041,28	4 407,93	633,35	0,00	74 760,25	0,00
24	04/03/2046	0,80	5 003,47	4 405,39	598,08	0,00	70 354,86	0,00
25	04/03/2047	0,80	4 965,95	4 403,11	562,84	0,00	65 951,75	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

PR0090-PR0092 V3.0
Offre Contractuelle n° 132929 Emprunteur n° 000276735

Caisse des dépôts et consignations
60 rue de la Vallée - CS 91142 - 80011 Amiens cedex 1 - Tél : 03 22 71 10 10
hauts-de-france@caissedesdepots.fr
banquedesterritoires.fr | @BanqueDesTerr

BANQUE des TERRITOIRES | Caisse des Dépôts GROUPE

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS
DIRECTION REGIONALE HAUTS-DE-FRANCE
Délégation de AMIENS

Tableau d'Amortissement
En Euros

Edité le : 04/03/2022

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
26	04/03/2048	0,80	4 928,70	4 401,09	527,61	0,00	61 550,66	0,00
27	04/03/2049	0,80	4 891,74	4 399,33	492,41	0,00	57 151,33	0,00
28	04/03/2050	0,80	4 855,05	4 397,84	457,21	0,00	52 753,49	0,00
29	04/03/2051	0,80	4 818,64	4 396,61	422,03	0,00	48 356,88	0,00
30	04/03/2052	0,80	4 782,50	4 395,64	386,86	0,00	43 961,24	0,00
31	04/03/2053	0,80	4 746,63	4 394,94	351,69	0,00	39 566,30	0,00
32	04/03/2054	0,80	4 711,03	4 394,50	316,53	0,00	35 171,80	0,00
33	04/03/2055	0,80	4 675,70	4 394,33	281,37	0,00	30 777,47	0,00
34	04/03/2056	0,80	4 640,63	4 394,41	246,22	0,00	26 383,06	0,00
35	04/03/2057	0,80	4 605,82	4 394,76	211,06	0,00	21 988,30	0,00
36	04/03/2058	0,80	4 571,28	4 395,37	175,91	0,00	17 592,93	0,00
37	04/03/2059	0,80	4 537,00	4 396,26	140,74	0,00	13 196,67	0,00
38	04/03/2060	0,80	4 502,97	4 397,40	105,57	0,00	8 799,27	0,00
39	04/03/2061	0,80	4 469,20	4 398,81	70,39	0,00	4 400,46	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

PR0090-PR0092 V3.0
Offre Contractuelle n° 132929 Emprunteur n° 000276735

Caisse des dépôts et consignations
60 rue de la Vallée - CS 91142 - 80011 Amiens cedex 1 - Tél : 03 22 71 10 10
hauts-de-france@caissedesdepots.fr
banquedesterritoires.fr | @BanqueDesTerr

BANQUE des TERRITOIRES | Caisse des Dépôts GROUPE

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS
DIRECTION REGIONALE HAUTS-DE-FRANCE
Délégation de AMIENS

Tableau d'Amortissement
En Euros

Edité le : 04/03/2022

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
40	04/03/2062	0,80	4 435,66	4 400,46	35,20	0,00	0,00	0,00
Total			**206 259,24**	**177 321,00**	**28 938,24**	**0,00**		

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

A titre purement indicatif et sans valeur contractuelle, la valeur de l'index en vigueur lors de l'émission du présent contrat est de 1,00 % (Livret A).

PR0090-PR0092 V3.0
Offre Contractuelle n° 132929 Emprunteur n° 000276735

Caisse des dépôts et consignations
60 rue de la Vallée - CS 91142 - 80011 Amiens cedex 1 - Tél : 03 22 71 10 10
hauts-de-france@caissedesdepots.fr
banquedesterritoires.fr | @BanqueDesTerr

BANQUE des TERRITOIRES | Caisse des Dépôts GROUPE

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS
DIRECTION REGIONALE HAUTS-DE-FRANCE
Délégation de AMIENS

Tableau d'Amortissement
En Euros

Edité le : 04/03/2022

Emprunteur : 0276735 - OFFICE PUBLIC HABITAT AISNE
N° du Contrat de Prêt : 132929 / N° de la Ligne du Prêt : 5447807
Opération : Construction
Produit : PLAI foncier

Capital prêté : 179 188 €
Taux actuariel théorique : 0,80 %
Taux effectif global : 0,80 %

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
1	04/03/2023	0,80	5 150,86	3 717,36	1 433,50	0,00	175 470,64	0,00
2	04/03/2024	0,80	5 112,22	3 708,45	1 403,77	0,00	171 762,19	0,00
3	04/03/2025	0,80	5 073,88	3 699,78	1 374,10	0,00	168 062,41	0,00
4	04/03/2026	0,80	5 035,83	3 691,33	1 344,50	0,00	164 371,08	0,00
5	04/03/2027	0,80	4 998,06	3 683,09	1 314,97	0,00	160 687,99	0,00
6	04/03/2028	0,80	4 960,57	3 675,07	1 285,50	0,00	157 012,92	0,00
7	04/03/2029	0,80	4 923,37	3 667,27	1 256,10	0,00	153 345,65	0,00
8	04/03/2030	0,80	4 886,44	3 659,67	1 226,77	0,00	149 685,98	0,00
9	04/03/2031	0,80	4 849,80	3 652,31	1 197,49	0,00	146 033,67	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

Caisse des dépôts et consignations
60 rue de la Vallée - CS 91142 - 80011 Amiens cedex 1 - Tél : 03 22 71 10 10
hauts-de-france@caissedesdepots.fr
banquedesterritoires.fr | @BanqueDesTerr

BANQUE des TERRITOIRES | Caisse des Dépôts GROUPE

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS
DIRECTION REGIONALE HAUTS-DE-FRANCE
Délégation de AMIENS

Tableau d'Amortissement
En Euros

Edité le : 04/03/2022

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
10	04/03/2032	0,80	4 813,42	3 645,15	1 168,27	0,00	142 388,52	0,00
11	04/03/2033	0,80	4 777,32	3 638,21	1 139,11	0,00	138 750,31	0,00
12	04/03/2034	0,80	4 741,49	3 631,49	1 110,00	0,00	135 118,82	0,00
13	04/03/2035	0,80	4 705,93	3 624,98	1 080,95	0,00	131 493,84	0,00
14	04/03/2036	0,80	4 670,64	3 618,69	1 051,95	0,00	127 875,15	0,00
15	04/03/2037	0,80	4 635,61	3 612,61	1 023,00	0,00	124 262,54	0,00
16	04/03/2038	0,80	4 600,84	3 606,74	994,10	0,00	120 655,80	0,00
17	04/03/2039	0,80	4 566,33	3 601,08	965,25	0,00	117 054,72	0,00
18	04/03/2040	0,80	4 532,09	3 595,65	936,44	0,00	113 459,07	0,00
19	04/03/2041	0,80	4 498,10	3 590,43	907,67	0,00	109 868,64	0,00
20	04/03/2042	0,80	4 464,36	3 585,41	878,95	0,00	106 283,23	0,00
21	04/03/2043	0,80	4 430,88	3 580,61	850,27	0,00	102 702,62	0,00
22	04/03/2044	0,80	4 397,65	3 576,03	821,62	0,00	99 126,59	0,00
23	04/03/2045	0,80	4 364,66	3 571,65	793,01	0,00	95 554,94	0,00
24	04/03/2046	0,80	4 331,93	3 567,49	764,44	0,00	91 987,45	0,00
25	04/03/2047	0,80	4 299,44	3 563,54	735,90	0,00	88 423,91	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

PR0090-PR0092 V3.0
Offre Contractuelle n° 132929 Emprunteur n° 000276735

Caisse des dépôts et consignations
60 rue de la Vallée - CS 91142 - 80011 Amiens cedex 1 - Tél : 03 22 71 10 10
hauts-de-france@caissedesdepots.fr
banquedesterritoires.fr | @BanqueDesTerr

BANQUE des TERRITOIRES | Caisse des Dépôts GROUPE

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS
DIRECTION REGIONALE HAUTS-DE-FRANCE
Délégation de AMIENS

Tableau d'Amortissement
En Euros

Edité le : 04/03/2022

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
26	04/03/2048	0,80	4 267,19	3 559,80	707,39	0,00	84 864,11	0,00
27	04/03/2049	0,80	4 235,19	3 556,28	678,91	0,00	81 307,83	0,00
28	04/03/2050	0,80	4 203,42	3 552,96	650,46	0,00	77 754,87	0,00
29	04/03/2051	0,80	4 171,90	3 549,86	622,04	0,00	74 205,01	0,00
30	04/03/2052	0,80	4 140,61	3 546,97	593,64	0,00	70 658,04	0,00
31	04/03/2053	0,80	4 109,56	3 544,30	565,26	0,00	67 113,74	0,00
32	04/03/2054	0,80	4 078,73	3 541,82	536,91	0,00	63 571,92	0,00
33	04/03/2055	0,80	4 048,14	3 539,56	508,58	0,00	60 032,36	0,00
34	04/03/2056	0,80	4 017,78	3 537,52	480,26	0,00	56 494,84	0,00
35	04/03/2057	0,80	3 987,65	3 535,69	451,96	0,00	52 959,15	0,00
36	04/03/2058	0,80	3 957,74	3 534,07	423,67	0,00	49 425,08	0,00
37	04/03/2059	0,80	3 928,06	3 532,66	395,40	0,00	45 892,42	0,00
38	04/03/2060	0,80	3 898,60	3 531,46	367,14	0,00	42 360,96	0,00
39	04/03/2061	0,80	3 869,36	3 530,47	338,89	0,00	38 830,49	0,00
40	04/03/2062	0,80	3 840,34	3 529,70	310,64	0,00	35 300,79	0,00
41	04/03/2063	0,80	3 811,54	3 529,13	282,41	0,00	31 771,66	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

PR0090-PR0092 V3.0
Offre Contractuelle n° 132929 Emprunteur n° 000276735

Caisse des dépôts et consignations
60 rue de la Vallée - CS 91142 - 80011 Amiens cedex 1 - Tél : 03 22 71 10 10
hauts-de-france@caissedesdepots.fr
banquedesterritoires.fr | @BanqueDesTerr

BANQUE des TERRITOIRES | Caisse des Dépôts GROUPE

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS
DIRECTION REGIONALE HAUTS-DE-FRANCE
Délégation de AMIENS

Tableau d'Amortissement
En Euros

Edité le : 04/03/2022

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
42	04/03/2064	0,80	3 782,95	3 528,78	254,17	0,00	28 242,88	0,00
43	04/03/2065	0,80	3 754,58	3 528,64	225,94	0,00	24 714,24	0,00
44	04/03/2066	0,80	3 726,42	3 528,71	197,71	0,00	21 185,53	0,00
45	04/03/2067	0,80	3 698,47	3 528,99	169,48	0,00	17 656,54	0,00
46	04/03/2068	0,80	3 670,73	3 529,48	141,25	0,00	14 127,06	0,00
47	04/03/2069	0,80	3 643,20	3 530,18	113,02	0,00	10 596,88	0,00
48	04/03/2070	0,80	3 615,88	3 531,10	84,78	0,00	7 065,78	0,00
49	04/03/2071	0,80	3 588,76	3 532,23	56,53	0,00	3 533,55	0,00
50	04/03/2072	0,80	3 561,82	3 533,55	28,27	0,00	0,00	0,00
Total			**215 430,34**	**179 188,00**	**36 242,34**	**0,00**		

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

A titre purement indicatif et sans valeur contractuelle, la valeur de l'index en vigueur lors de l'émission du présent contrat est de 1,00 % (Livret A).

PR0090-PR0092 V3.0
Offre Contractuelle n° 132929 Emprunteur n° 000276735

Caisse des dépôts et consignations
60 rue de la Vallée - CS 91142 - 80011 Amiens cedex 1 - Tél : 03 22 71 10 10
hauts-de-france@caissedesdepots.fr
banquedesterritoires.fr | @BanqueDesTerr

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS
DIRECTION REGIONALE HAUTS-DE-FRANCE
Délégation de AMIENS

Tableau d'Amortissement
En Euros

Edité le : 04/03/2022

Emprunteur : 0276735 - OFFICE PUBLIC HABITAT AISNE
N° du Contrat de Prêt : 132929 / N° de la Ligne du Prêt : 5447805
Opération : Construction
Produit : PLUS

Capital prêté : 596 277 €
Taux actuariel théorique : 1,53 %
Taux effectif global : 1,53 %

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
1	04/03/2023	1,53	22 777,35	13 654,31	9 123,04	0,00	582 622,69	0,00
2	04/03/2024	1,53	22 606,52	13 692,39	8 914,13	0,00	568 930,30	0,00
3	04/03/2025	1,53	22 436,97	13 732,34	8 704,63	0,00	555 197,96	0,00
4	04/03/2026	1,53	22 268,69	13 774,16	8 494,53	0,00	541 423,80	0,00
5	04/03/2027	1,53	22 101,68	13 817,90	8 283,78	0,00	527 605,90	0,00
6	04/03/2028	1,53	21 935,92	13 863,55	8 072,37	0,00	513 742,35	0,00
7	04/03/2029	1,53	21 771,40	13 911,14	7 860,26	0,00	499 831,21	0,00
8	04/03/2030	1,53	21 608,11	13 960,69	7 647,42	0,00	485 870,52	0,00
9	04/03/2031	1,53	21 446,05	14 012,23	7 433,82	0,00	471 858,29	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

Caisse des dépôts et consignations
60 rue de la Vallée - CS 91142 - 80011 Amiens cedex 1 - Tél : 03 22 71 10 10
hauts-de-france@caissedesdepots.fr
banquedesterritoires.fr | @BanqueDesTerr

BANQUE des TERRITOIRES | Caisse des Dépôts GROUPE

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS
DIRECTION REGIONALE HAUTS-DE-FRANCE
Délégation de AMIENS

Tableau d'Amortissement
En Euros

Edité le : 04/03/2022

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
10	04/03/2032	1,53	21 285,20	14 065,77	7 219,43	0,00	457 792,52	0,00
11	04/03/2033	1,53	21 125,57	14 121,34	7 004,23	0,00	443 671,18	0,00
12	04/03/2034	1,53	20 967,12	14 178,95	6 788,17	0,00	429 492,23	0,00
13	04/03/2035	1,53	20 809,87	14 238,64	6 571,23	0,00	415 253,59	0,00
14	04/03/2036	1,53	20 653,80	14 300,42	6 353,38	0,00	400 953,17	0,00
15	04/03/2037	1,53	20 498,89	14 364,31	6 134,58	0,00	386 588,86	0,00
16	04/03/2038	1,53	20 345,15	14 430,34	5 914,81	0,00	372 158,52	0,00
17	04/03/2039	1,53	20 192,56	14 498,53	5 694,03	0,00	357 659,99	0,00
18	04/03/2040	1,53	20 041,12	14 568,92	5 472,20	0,00	343 091,07	0,00
19	04/03/2041	1,53	19 890,81	14 641,52	5 249,29	0,00	328 449,55	0,00
20	04/03/2042	1,53	19 741,63	14 716,35	5 025,28	0,00	313 733,20	0,00
21	04/03/2043	1,53	19 593,57	14 793,45	4 800,12	0,00	298 939,75	0,00
22	04/03/2044	1,53	19 446,61	14 872,83	4 573,78	0,00	284 066,92	0,00
23	04/03/2045	1,53	19 300,77	14 954,55	4 346,22	0,00	269 112,37	0,00
24	04/03/2046	1,53	19 156,01	15 038,59	4 117,42	0,00	254 073,78	0,00
25	04/03/2047	1,53	19 012,34	15 125,01	3 887,33	0,00	238 948,77	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

PR0090-PR0092 V3.0
Offre Contractuelle n° 132929 Emprunteur n° 000276735

Caisse des dépôts et consignations
60 rue de la Vallée - CS 91142 - 80011 Amiens cedex 1 - Tél : 03 22 71 10 10
hauts-de-france@caissedesdepots.fr
banquedesterritoires.fr | @BanqueDesTerr

BANQUE des TERRITOIRES | Caisse des Dépôts GROUPE

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS
DIRECTION REGIONALE HAUTS-DE-FRANCE
Délégation de AMIENS

Tableau d'Amortissement
En Euros

Edité le : 04/03/2022

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
26	04/03/2048	1,53	18 869,75	15 213,83	3 655,92	0,00	223 734,94	0,00
27	04/03/2049	1,53	18 728,22	15 305,08	3 423,14	0,00	208 429,86	0,00
28	04/03/2050	1,53	18 587,76	15 398,78	3 188,98	0,00	193 031,08	0,00
29	04/03/2051	1,53	18 448,35	15 494,97	2 953,38	0,00	177 536,11	0,00
30	04/03/2052	1,53	18 309,99	15 593,69	2 716,30	0,00	161 942,42	0,00
31	04/03/2053	1,53	18 172,67	15 694,95	2 477,72	0,00	146 247,47	0,00
32	04/03/2054	1,53	18 036,37	15 798,78	2 237,59	0,00	130 448,69	0,00
33	04/03/2055	1,53	17 901,10	15 905,24	1 995,86	0,00	114 543,45	0,00
34	04/03/2056	1,53	17 766,84	16 014,33	1 752,51	0,00	98 529,12	0,00
35	04/03/2057	1,53	17 633,59	16 126,09	1 507,50	0,00	82 403,03	0,00
36	04/03/2058	1,53	17 501,34	16 240,57	1 260,77	0,00	66 162,46	0,00
37	04/03/2059	1,53	17 370,08	16 357,79	1 012,29	0,00	49 804,67	0,00
38	04/03/2060	1,53	17 239,80	16 477,79	762,01	0,00	33 326,88	0,00
39	04/03/2061	1,53	17 110,50	16 600,60	509,90	0,00	16 726,28	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

PR0090-PR0092 V3.0
Offre Contractuelle n° 132929 Emprunteur n° 000276735

Caisse des dépôts et consignations
60 rue de la Vallée - CS 91142 - 80011 Amiens cedex 1 - Tél : 03 22 71 10 10
hauts-de-france@caissedesdepots.fr
banquedesterritoires.fr | @BanqueDesTerr

BANQUE des TERRITOIRES | Caisse des Dépôts GROUPE

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS
DIRECTION REGIONALE HAUTS-DE-FRANCE
Délégation de AMIENS

Tableau d'Amortissement
En Euros

Edité le : 04/03/2022

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
40	04/03/2062	1,53	16 982,19	16 726,28	255,91	0,00	0,00	0,00
Total			**789 672,26**	**596 277,00**	**193 395,26**	**0,00**		

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

A titre purement indicatif et sans valeur contractuelle, la valeur de l'index en vigueur lors de l'émission du présent contrat est de 1,00 % (Livret A).

PR0090-PR0092 V3.0
Offre Contractuelle n° 132929 Emprunteur n° 000276735

Caisse des dépôts et consignations
60 rue de la Vallée - CS 91142 - 80011 Amiens cedex 1 - Tél : 03 22 71 10 10
hauts-de-france@caissedesdepots.fr
banquedesterritoires.fr | @BanqueDesTerr

BANQUE des TERRITOIRES | Caisse des Dépôts GROUPE

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS
DIRECTION REGIONALE HAUTS-DE-FRANCE
Délégation de AMIENS

Tableau d'Amortissement
En Euros

Edité le : 04/03/2022

Emprunteur : 0276735 - OFFICE PUBLIC HABITAT AISNE
N° du Contrat de Prêt : 132929 / N° de la Ligne du Prêt : 5447806
Opération : Construction
Produit : PLUS foncier

Capital prêté : 592 976 €
Taux actuariel théorique : 1,53 %
Taux effectif global : 1,53 %

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
1	04/03/2023	1,53	19 917,96	10 845,43	9 072,53	0,00	582 130,57	0,00
2	04/03/2024	1,53	19 768,57	10 861,97	8 906,60	0,00	571 268,60	0,00
3	04/03/2025	1,53	19 620,31	10 879,90	8 740,41	0,00	560 388,70	0,00
4	04/03/2026	1,53	19 473,15	10 899,20	8 573,95	0,00	549 489,50	0,00
5	04/03/2027	1,53	19 327,11	10 919,92	8 407,19	0,00	538 569,58	0,00
6	04/03/2028	1,53	19 182,15	10 942,04	8 240,11	0,00	527 627,54	0,00
7	04/03/2029	1,53	19 038,29	10 965,59	8 072,70	0,00	516 661,95	0,00
8	04/03/2030	1,53	18 895,50	10 990,57	7 904,93	0,00	505 671,38	0,00
9	04/03/2031	1,53	18 753,78	11 017,01	7 736,77	0,00	494 654,37	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

Caisse des dépôts et consignations
60 rue de la Vallée - CS 91142 - 80011 Amiens cedex 1 - Tél : 03 22 71 10 10
hauts-de-france@caissedesdepots.fr
banquedesterritoires.fr | @BanqueDesTerr

BANQUE des TERRITOIRES | Caisse des Dépôts GROUPE

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS
DIRECTION REGIONALE HAUTS-DE-FRANCE
Délégation de AMIENS

Tableau d'Amortissement
En Euros

Edité le : 04/03/2022

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
10	04/03/2032	1,53	18 613,13	11 044,92	7 568,21	0,00	483 609,45	0,00
11	04/03/2033	1,53	18 473,53	11 074,31	7 399,22	0,00	472 535,14	0,00
12	04/03/2034	1,53	18 334,98	11 105,19	7 229,79	0,00	461 429,95	0,00
13	04/03/2035	1,53	18 197,47	11 137,59	7 059,88	0,00	450 292,36	0,00
14	04/03/2036	1,53	18 060,99	11 171,52	6 889,47	0,00	439 120,84	0,00
15	04/03/2037	1,53	17 925,53	11 206,98	6 718,55	0,00	427 913,86	0,00
16	04/03/2038	1,53	17 791,09	11 244,01	6 547,08	0,00	416 669,85	0,00
17	04/03/2039	1,53	17 657,65	11 282,60	6 375,05	0,00	405 387,25	0,00
18	04/03/2040	1,53	17 525,22	11 322,80	6 202,42	0,00	394 064,45	0,00
19	04/03/2041	1,53	17 393,78	11 364,59	6 029,19	0,00	382 699,86	0,00
20	04/03/2042	1,53	17 263,33	11 408,02	5 855,31	0,00	371 291,84	0,00
21	04/03/2043	1,53	17 133,85	11 453,08	5 680,77	0,00	359 838,76	0,00
22	04/03/2044	1,53	17 005,35	11 499,82	5 505,53	0,00	348 338,94	0,00
23	04/03/2045	1,53	16 877,81	11 548,22	5 329,59	0,00	336 790,72	0,00
24	04/03/2046	1,53	16 751,23	11 598,33	5 152,90	0,00	325 192,39	0,00
25	04/03/2047	1,53	16 625,59	11 650,15	4 975,44	0,00	313 542,24	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

PR0090-PR0092 V3.0
Offre Contractuelle n° 132929 Emprunteur n° 000276735

Caisse des dépôts et consignations
60 rue de la Vallée - CS 91142 - 80011 Amiens cedex 1 - Tél : 03 22 71 10 10
hauts-de-france@caissedesdepots.fr
banquedesterritoires.fr | @BanqueDesTerr

BANQUE des TERRITOIRES | Caisse des Dépôts GROUPE

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS
DIRECTION REGIONALE HAUTS-DE-FRANCE
Délégation de AMIENS

Tableau d'Amortissement
En Euros

Edité le : 04/03/2022

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
26	04/03/2048	1,53	16 500,90	11 703,70	4 797,20	0,00	301 838,54	0,00
27	04/03/2049	1,53	16 377,14	11 759,01	4 618,13	0,00	290 079,53	0,00
28	04/03/2050	1,53	16 254,32	11 816,10	4 438,22	0,00	278 263,43	0,00
29	04/03/2051	1,53	16 132,41	11 874,98	4 257,43	0,00	266 388,45	0,00
30	04/03/2052	1,53	16 011,41	11 935,67	4 075,74	0,00	254 452,78	0,00
31	04/03/2053	1,53	15 891,33	11 998,20	3 893,13	0,00	242 454,58	0,00
32	04/03/2054	1,53	15 772,14	12 062,58	3 709,56	0,00	230 392,00	0,00
33	04/03/2055	1,53	15 653,85	12 128,85	3 525,00	0,00	218 263,15	0,00
34	04/03/2056	1,53	15 536,45	12 197,02	3 339,43	0,00	206 066,13	0,00
35	04/03/2057	1,53	15 419,93	12 267,12	3 152,81	0,00	193 799,01	0,00
36	04/03/2058	1,53	15 304,28	12 339,16	2 965,12	0,00	181 459,85	0,00
37	04/03/2059	1,53	15 189,49	12 413,15	2 776,34	0,00	169 046,70	0,00
38	04/03/2060	1,53	15 075,57	12 489,16	2 586,41	0,00	156 557,54	0,00
39	04/03/2061	1,53	14 962,51	12 567,18	2 395,33	0,00	143 990,36	0,00
40	04/03/2062	1,53	14 850,29	12 647,24	2 203,05	0,00	131 343,12	0,00
41	04/03/2063	1,53	14 738,91	12 729,36	2 009,55	0,00	118 613,76	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

PR0090-PR0092 V3.0
Offre Contractuelle n° 132929 Emprunteur n° 000276735

Caisse des dépôts et consignations
60 rue de la Vallée - CS 91142 - 80011 Amiens cedex 1 - Tél : 03 22 71 10 10
hauts-de-france@caissedesdepots.fr
banquedesterritoires.fr | @BanqueDesTerr

BANQUE des TERRITOIRES | Caisse des Dépôts GROUPE

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS
DIRECTION REGIONALE HAUTS-DE-FRANCE
Délégation de AMIENS

Tableau d'Amortissement
En Euros

Edité le : 04/03/2022

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
42	04/03/2064	1,53	14 628,37	12 813,58	1 814,79	0,00	105 800,18	0,00
43	04/03/2065	1,53	14 518,66	12 899,92	1 618,74	0,00	92 900,26	0,00
44	04/03/2066	1,53	14 409,77	12 988,40	1 421,37	0,00	79 911,86	0,00
45	04/03/2067	1,53	14 301,69	13 079,04	1 222,65	0,00	66 832,82	0,00
46	04/03/2068	1,53	14 194,43	13 171,89	1 022,54	0,00	53 660,93	0,00
47	04/03/2069	1,53	14 087,97	13 266,96	821,01	0,00	40 393,97	0,00
48	04/03/2070	1,53	13 982,31	13 364,28	618,03	0,00	27 029,69	0,00
49	04/03/2071	1,53	13 877,44	13 463,89	413,55	0,00	13 565,80	0,00
50	04/03/2072	1,53	13 773,36	13 565,80	207,56	0,00	0,00	0,00
Total			**833 052,28**	**592 976,00**	**240 076,28**	**0,00**		

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

A titre purement indicatif et sans valeur contractuelle, la valeur de l'index en vigueur lors de l'émission du présent contrat est de 1,00 % (Livret A).

PR0090-PR0092 V3.0
Offre Contractuelle n° 132929 Emprunteur n° 000276735

Caisse des dépôts et consignations
60 rue de la Vallée - CS 91142 - 80011 Amiens cedex 1 - Tél : 03 22 71 10 10
hauts-de-france@caissedesdepots.fr
banquedesterritoires.fr | @BanqueDesTerr

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 12/05/2022 à 15h40
Référence de l'AR : 002-220200026-20220509-X010000acb9-DE

DEPARTEMENT DE L'AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 9 mai 2022

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : Mme Sarah BATONNET, Mme Marie-Françoise BERTRAND, Mme Colette BLERIOT, Mme Roselyne CAIL, Mme Françoise CHAMPENOIS, M. Hugues COCHET, M. Thierry DELEROT, Mme Jocelyne DOGNA, M. Dominique DUCLOS, M. Thomas DUDEBOUT, M. Jérôme DUVERDIER, M. Sébastien EUGÈNE, Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, M. Mathieu FRAISE, M. Nicolas FRICOTEAUX, Mme Michèle FUSELIER, M. Aurélien GALL, Mme Pascale GRUNY, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Isabelle ITTELET, M. Patrice LAZARO, Mme Véronique LEBEAU, Mme Isabelle LETRILLART, M. Stéphane LINIER, M. Mario LIRUSSI, M. Jean-Pierre LOCQUET, Mme Fabienne MARCHIONNI, Mme Anne MARICOT, Mme Delphine MOLET, M. Paul MOUGENOT, Mme Mélanie NICOLAS, M. Nicolas REBEROT, M. Yann ROJO, Mme Jeanne ROUSSEL, M. Pascal TORDEUX, Mme Annie TUJEK, Mme Caroline VARLET-CHENOT, Mme Coralie VENET, M. Pierre-Jean VERZELEN

Excusés :

Autres absents :

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : M. David BOBIN à M. Mathieu FRAISE, Mme Carole DERUY à Mme Jocelyne DOGNA, M. François RAMPELBERG à M. Nicolas FRICOTEAUX

RAPPORT N° 014

Action départementale "Collège au cinéma" : financement du coût du transport vers les salles de cinéma
 # Compétence partagée

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N**° 014** ,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 1er juillet 2021, relative au rapport n° 005, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

1) d'allouer les sommes suivantes aux collèges qui participent à l'opération « Collège au Cinéma », pour la prise en charge du coût du transport de ses élèves vers le cinéma le plus proche :

- Institution Notre Dame de Liesse de LIESSE-NOTRE-DAME : 1 416,00 € ;
- Collège Jean Mermoz de BELLEU : 210,00 € ;
- Collège Pierre et Marie Curie de BRAINE : 455,99 € ;
- Collège de La Faye de CONDE-EN-BRIE : 215,00 € ;
- Collège Léopold Sédar Senghor de CORBENY : 1 576,00 € ;
- Collège Charles Brazier de CRECY-SUR-SERRE : 440,00 € ;
- Collège Anne de Montmorency de FERE-EN-TARDENOIS : 1 524,45 € ;
- Collège Charlemagne de LAON : 1 267,20 € ;
- Collège Jacques Prévert de MARLE : 250,00 € ;
- Collège Joseph Boury de NEUILLY-SAINT-FRONT : 212,00 € ;
- Collège Jules Ferry de ROZOY-SUR-SERRE : 220,95 € ;
- Collège Jean Moulin de SAINT-QUENTIN : 264,00 € ;
- Collège Montaigne de SAINT-QUENTIN : 264,00 € ;
- Collège Simone Veil de WASSIGNY : 465,00 €.

2) de financer cette dépense de 8 780,59 € à l'aide des crédits inscrits au Budget départemental au chapitre 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs et prend acte qu'il subsiste une somme disponible de 11 219,41 € après cette attribution.

MICHEL GENNESSEAUX
2022.05.12 15:34:28 +0200
Ref:20220511_112418_1-4-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation, Le Directeur Général des Services

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 12/05/2022 à 15h40
Référence de l'AR : 002-220200026-20220509-X010000acba-DE

DEPARTEMENT DE L'AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 9 mai 2022

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : Mme Sarah BATONNET, Mme Marie-Françoise BERTRAND, Mme Colette BLERIOT, Mme Roselyne CAIL, Mme Françoise CHAMPENOIS, M. Hugues COCHET, M. Thierry DELEROT, Mme Jocelyne DOGNA, M. Dominique DUCLOS, M. Thomas DUDEBOUT, M. Jérôme DUVERDIER, M. Sébastien EUGÈNE, Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, M. Mathieu FRAISE, M. Nicolas FRICOTEAUX, Mme Michèle FUSELIER, M. Aurélien GALL, Mme Pascale GRUNY, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Isabelle ITTELET, M. Patrice LAZARO, Mme Véronique LEBEAU, Mme Isabelle LETRILLART, M. Stéphane LINIER, M. Mario LIRUSSI, M. Jean-Pierre LOCQUET, Mme Fabienne MARCHIONNI, Mme Anne MARICOT, Mme Delphine MOLET, M. Paul MOUGENOT, Mme Mélanie NICOLAS, M. Nicolas REBEROT, M. Yann ROJO, Mme Jeanne ROUSSEL, M. Pascal TORDEUX, Mme Annie TUJEK, Mme Caroline VARLET-CHENOT, Mme Coralie VENET, M. Pierre-Jean VERZELEN

Excusés :

Autres absents :

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : M. David BOBIN à M. Mathieu FRAISE, Mme Carole DERUY à Mme Jocelyne DOGNA, M. François RAMPELBERG à M. Nicolas FRICOTEAUX

RAPPORT N° 015

Aide départementale pour l'organisation de séjours éducatifs pour les collégiens axonais réalisés à Cap'Aisne - CHAMOUILLE
***Compétence exclusive**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N**° 015** ,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 1er juillet 2021, relative au rapport n° 005, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Alloue pour l'organisation des séjours éducatifs à Cap'Aisne – CHAMOUILLE selon les détails repris dans le rapport du Président, les subventions suivantes :

Collège Victor Hugo CHAUNY	*2 800 € ;*
Collège Maurice Wajsfelner CUFFIES	*4 704 € ;*
Institution de l'Enfant Jésus HIRSON	*630 € ;*

2) Gage cette dépense sur les crédits inscrits au chapitre 932 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage du Budget départemental.

MICHEL GENNESSEAUX
2022.05.12 15:34:31 +0200
Ref:20220511_112604_2-4-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation, Le Directeur Général des Services

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 12/05/2022 à 15h40
Référence de l'AR : 002-220200026-20220509-X010000acbb-DE

DEPARTEMENT DE L'AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 9 mai 2022

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : Mme Sarah BATONNET, Mme Marie-Françoise BERTRAND, Mme Colette BLERIOT, Mme Roselyne CAIL, Mme Françoise CHAMPENOIS, M. Hugues COCHET, M. Thierry DELEROT, Mme Jocelyne DOGNA, M. Dominique DUCLOS, M. Thomas DUDEBOUT, M. Jérôme DUVERDIER, M. Sébastien EUGÈNE, Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, M. Mathieu FRAISE, M. Nicolas FRICOTEAUX, Mme Michèle FUSELIER, M. Aurélien GALL, Mme Pascale GRUNY, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Isabelle ITTELET, M. Patrice LAZARO, Mme Véronique LEBEAU, Mme Isabelle LETRILLART, M. Stéphane LINIER, M. Mario LIRUSSI, M. Jean-Pierre LOCQUET, Mme Fabienne MARCHIONNI, Mme Anne MARICOT, Mme Delphine MOLET, M. Paul MOUGENOT, Mme Mélanie NICOLAS, M. Nicolas REBEROT, M. Yann ROJO, Mme Jeanne ROUSSEL, M. Pascal TORDEUX, Mme Annie TUJEK, Mme Caroline VARLET-CHENOT, Mme Coralie VENET, M. Pierre-Jean VERZELEN

Excusés :

Autres absents :

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : M. David BOBIN à M. Mathieu FRAISE, Mme Carole DERUY à Mme Jocelyne DOGNA, M. François RAMPELBERG à M. Nicolas FRICOTEAUX

RAPPORT N° 016

Politique départementale en faveur des Accueils de Loisirs Sans Hébergement et des Séjours de Vacances - Demandes formulées par des associations à vocation socio-éducative, des Communes et des EPCI
 # Compétence partagée

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **016** ,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 1er juillet 2021, relative au rapport n° 005, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Alloue aux associations, communes et EPCI qui organisent des accueils de loisirs sans hébergement ou des séjours de vacances, les subventions telles que définies dans les annexes 1, 2, 3 et 4 du rapport du Président ;

2) Gage ces dépenses sur les crédits inscrits au chapitre 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs, nature 65748 (associations) et 657348 (Communes et EPCI) ;

3) Prend acte qu'il subsiste une somme disponible de :

- 2 680 € au chapitre 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs, nature 65748 (associations),

- 17 170 € au chapitre 933 – Culture vie sociale, jeunesse, sports et loisirs, nature 657348 (communes et EPCI).

MICHEL GENNESSEAUX
2022.05.12 15:33:48 +0200
Ref:20220511_112613_2-4-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation, Le Directeur Général des Services

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 12/05/2022 à 15h40
Référence de l'AR : 002-220200026-20220509-X010000acbc-DE

DEPARTEMENT DE L'AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 9 mai 2022

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : Mme Sarah BATONNET, Mme Marie-Françoise BERTRAND, Mme Colette BLERIOT, Mme Roselyne CAIL, Mme Françoise CHAMPENOIS, M. Hugues COCHET, M. Thierry DELEROT, Mme Jocelyne DOGNA, M. Dominique DUCLOS, M. Thomas DUDEBOUT, M. Jérôme DUVERDIER, M. Sébastien EUGÈNE, Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, M. Mathieu FRAISE, M. Nicolas FRICOTEAUX, Mme Michèle FUSELIER, M. Aurélien GALL, Mme Pascale GRUNY, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Isabelle ITTELET, M. Patrice LAZARO, Mme Véronique LEBEAU, Mme Isabelle LETRILLART, M. Stéphane LINIER, M. Mario LIRUSSI, M. Jean-Pierre LOCQUET, Mme Fabienne MARCHIONNI, Mme Anne MARICOT, Mme Delphine MOLET, M. Paul MOUGENOT, Mme Mélanie NICOLAS, M. Nicolas REBEROT, M. Yann ROJO, Mme Jeanne ROUSSEL, M. Pascal TORDEUX, Mme Annie TUJEK, Mme Caroline VARLET-CHENOT, Mme Coralie VENET, M. Pierre-Jean VERZELEN

Excusés :

Autres absents :

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : M. David BOBIN à M. Mathieu FRAISE, Mme Carole DERUY à Mme Jocelyne DOGNA, M. François RAMPELBERG à M. Nicolas FRICOTEAUX

RAPPORT N° 017

Cession de matériels au profit des Etablissements Publics Locaux d'Enseignement du premier cycle du second degré
***Compétence exclusive**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **017** ,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 1er juillet 2021, relative au rapport n° 005, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Accepte le principe de la cession à titre gratuit aux Etablissements Publics Locaux d'Enseignement du premier cycle du second degré, des lots de matériels acquis par le Département au cours de l'année 2017 dans le cadre de la réhabilitation des collèges, tels qu'ils figurent en annexe au rapport du Président.

MICHEL GENNESSEAUX
2022.05.12 15:33:19 +0200
Ref:20220511_112807_1-4-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation, Le Directeur Général des Services

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 12/05/2022 à 15h46
Référence de l'AR : 002-220200026-20220509-X010000acbd-DE

DEPARTEMENT DE L'AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 9 mai 2022

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : Mme Sarah BATONNET, Mme Marie-Françoise BERTRAND, Mme Colette BLERIOT, Mme Roselyne CAIL, Mme Françoise CHAMPENOIS, M. Hugues COCHET, M. Thierry DELEROT, Mme Jocelyne DOGNA, M. Dominique DUCLOS, M. Thomas DUDEBOUT, M. Jérôme DUVERDIER, M. Sébastien EUGÈNE, Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, M. Mathieu FRAISE, M. Nicolas FRICOTEAUX, Mme Michèle FUSELIER, M. Aurélien GALL, Mme Pascale GRUNY, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Isabelle ITTELET, M. Patrice LAZARO, Mme Véronique LEBEAU, Mme Isabelle LETRILLART, M. Stéphane LINIER, M. Mario LIRUSSI, M. Jean-Pierre LOCQUET, Mme Fabienne MARCHIONNI, Mme Anne MARICOT, Mme Delphine MOLET, M. Paul MOUGENOT, Mme Mélanie NICOLAS, M. Nicolas REBEROT, M. Yann ROJO, Mme Jeanne ROUSSEL, M. Pascal TORDEUX, Mme Annie TUJEK, Mme Caroline VARLET-CHENOT, Mme Coralie VENET, M. Pierre-Jean VERZELEN

Excusés :

Autres absents :

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : M. David BOBIN à M. Mathieu FRAISE, Mme Carole DERUY à Mme Jocelyne DOGNA, M. François RAMPELBERG à M. Nicolas FRICOTEAUX

RAPPORT N° 018

Aide aux séjours linguistiques
*** Compétence exclusive**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **018** ,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 1er juillet 2021, relative au rapport n° 005, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Accorde une aide aux séjours linguistiques, au bénéfice des collèges, telle que précisée dans l'annexe au rapport du Président. Cette aide est égale à 50 % du coût du voyage dans la limite de 1 500 € par séjour, en précisant que le paiement de cette subvention interviendra sur production d'un bilan financier certifié par le chef d'établissement, et soit de la facture du transporteur soit du contrat de prestation de l'organisateur du séjour.

MICHEL GENNESSEAUX
2022.05.12 15:34:16 +0200
Ref:20220511_112811_1-4-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation, Le Directeur Général des Services

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 12/05/2022 à 15h52
Référence de l'AR : 002-220200026-20220509-X010000acbe-DE

DEPARTEMENT DE L'AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 9 mai 2022

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : Mme Sarah BATONNET, Mme Marie-Françoise BERTRAND, Mme Colette BLERIOT, Mme Roselyne CAIL, Mme Françoise CHAMPENOIS, M. Hugues COCHET, M. Thierry DELEROT, Mme Jocelyne DOGNA, M. Dominique DUCLOS, M. Thomas DUDEBOUT, M. Jérôme DUVERDIER, M. Sébastien EUGÈNE, Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, M. Mathieu FRAISE, M. Nicolas FRICOTEAUX, Mme Michèle FUSELIER, M. Aurélien GALL, Mme Pascale GRUNY, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Isabelle ITTELET, M. Patrice LAZARO, Mme Véronique LEBEAU, Mme Isabelle LETRILLART, M. Stéphane LINIER, M. Mario LIRUSSI, M. Jean-Pierre LOCQUET, Mme Fabienne MARCHIONNI, Mme Anne MARICOT, Mme Delphine MOLET, M. Paul MOUGENOT, Mme Mélanie NICOLAS, M. Nicolas REBEROT, M. Yann ROJO, Mme Jeanne ROUSSEL, M. Pascal TORDEUX, Mme Annie TUJEK, Mme Caroline VARLET-CHENOT, Mme Coralie VENET, M. Pierre-Jean VERZELEN

Excusés :

Autres absents :

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : M. David BOBIN à M. Mathieu FRAISE, Mme Carole DERUY à Mme Jocelyne DOGNA, M. François RAMPELBERG à M. Nicolas FRICOTEAUX

RAPPORT N° 019

Intervention du Département en faveur des chantiers de jeunes bénévoles
 # Compétence partagée

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N**° 019** ,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 1er juillet 2021, relative au rapport n° 005, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Alloue à l'Association de Mise en Valeur du Château de Coucy (AMVCC) qui organise des chantiers de jeunes bénévoles, la subvention telle que définie dans l'annexe jointe au rapport du Président ;

2) Gage ces dépenses, d'un montant total de 7 312 €, sur les crédits inscrits au chapitre 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs.

MICHEL GENNESSEAUX
2022.05.12 15:33:25 +0200
Ref:20220511_112813_1-4-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation, Le Directeur Général des Services

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 12/05/2022 à 15h46
Réference de l'AR : 002-220200026-20220509-X010000acbf-DE

DEPARTEMENT DE L'AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 9 mai 2022

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : Mme Sarah BATONNET, Mme Marie-Françoise BERTRAND, Mme Colette BLERIOT, Mme Roselyne CAIL, Mme Françoise CHAMPENOIS, M. Hugues COCHET, M. Thierry DELEROT, Mme Jocelyne DOGNA, M. Dominique DUCLOS, M. Thomas DUDEBOUT, M. Jérôme DUVERDIER, M. Sébastien EUGÈNE, Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, M. Mathieu FRAISE, M. Nicolas FRICOTEAUX, Mme Michèle FUSELIER, M. Aurélien GALL, Mme Pascale GRUNY, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Isabelle ITTELET, M. Patrice LAZARO, Mme Véronique LEBEAU, Mme Isabelle LETRILLART, M. Stéphane LINIER, M. Mario LIRUSSI, M. Jean-Pierre LOCQUET, Mme Fabienne MARCHIONNI, Mme Anne MARICOT, Mme Delphine MOLET, M. Paul MOUGENOT, Mme Mélanie NICOLAS, M. Nicolas REBEROT, M. Yann ROJO, Mme Jeanne ROUSSEL, M. Pascal TORDEUX, Mme Annie TUJEK, Mme Caroline VARLET-CHENOT, Mme Coralie VENET, M. Pierre-Jean VERZELEN

Excusés :

Autres absents :

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : M. David BOBIN à M. Mathieu FRAISE, Mme Carole DERUY à Mme Jocelyne DOGNA, M. François RAMPELBERG à M. Nicolas FRICOTEAUX

RAPPORT N° 020

Etablissements publics locaux d'enseignement du premier cycle du second degré - Fixation des nouvelles valeurs des prestations accessoires accordées à titre gratuit pour l'année scolaire 2022-2023
*** Compétence exclusive**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **020** ,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 1er juillet 2021, relative au rapport n° 005, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Arrête à 1 945,00 € pour les logements avec chauffage collectif, et à 2 593,00 € pour les logements sans chauffage collectif, les nouvelles valeurs 2022/2023 des prestations accessoires accordées à titre gratuit aux personnels bénéficiant de logement de fonction par Nécessité Absolue de Service dans les établissements publics locaux d'enseignement du premier cycle du second degré.

MICHEL GENNESSEAUX
2022.05.12 15:34:19 +0200
Ref:20220511_112813_2-4-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation, Le Directeur Général des Services

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 12/05/2022 à 15h40
Réference de l'AR : 002-220200026-20220509-X010000acc0-DE

DEPARTEMENT DE L'AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 9 mai 2022

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : Mme Sarah BATONNET, Mme Marie-Françoise BERTRAND, Mme Colette BLERIOT, Mme Roselyne CAIL, Mme Françoise CHAMPENOIS, M. Hugues COCHET, M. Thierry DELEROT, Mme Jocelyne DOGNA, M. Dominique DUCLOS, M. Thomas DUDEBOUT, M. Jérôme DUVERDIER, M. Sébastien EUGÈNE, Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, M. Mathieu FRAISE, M. Nicolas FRICOTEAUX, Mme Michèle FUSELIER, M. Aurélien GALL, Mme Pascale GRUNY, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Isabelle ITTELET, M. Patrice LAZARO, Mme Véronique LEBEAU, Mme Isabelle LETRILLART, M. Stéphane LINIER, M. Mario LIRUSSI, M. Jean-Pierre LOCQUET, Mme Fabienne MARCHIONNI, Mme Anne MARICOT, Mme Delphine MOLET, M. Paul MOUGENOT, Mme Mélanie NICOLAS, M. Nicolas REBEROT, M. Yann ROJO, Mme Jeanne ROUSSEL, M. Pascal TORDEUX, Mme Annie TUJEK, Mme Caroline VARLET-CHENOT, Mme Coralie VENET, M. Pierre-Jean VERZELEN

Excusés :

Autres absents :

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : M. David BOBIN à M. Mathieu FRAISE, Mme Carole DERUY à Mme Jocelyne DOGNA, M. François RAMPELBERG à M. Nicolas FRICOTEAUX

RAPPORT N° 021

Etablissements publics locaux d'enseignement du 1er cycle du second degré - Renouvellement des concessions de logement des personnels de l'Education Nationale et des agents territoriaux en fonction dans les collèges de l'Aisne
*** Compétence exclusive**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **021** ,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 1er juillet 2021, relative au rapport n° 005, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Détermine le nombre, la nature et la qualité des concessions et les conditions financières de logement en faveur du personnel dans chacun des établissements, telles qu'elles sont précisées dans l'annexe au rapport du Président ;

- Autorise le Président du Conseil départemental à signer les arrêtés portant concession de logement par nécessité absolue de service, ainsi que les conventions d'occupation précaire.

MICHEL GENNESSEAUX
2022.05.12 15:33:28 +0200
Ref:20220511_112814_1-4-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation, Le Directeur Général des Services

PROPOSITIONS DE LOGEMENT POUR LE PERSONNEL DE L'ETAT - ANNEE SCOLAIRE 2021-2022

NOM DU COLLEGE	DATE DU CA	N°	Type	Surface	Dévolution de principe	Affectation réelle	Civilité	Prénom de l'occupant	Nom de l'occupant	Date d'arrivée	Régime de la concession	Loyer / prestations accessoires	Observations
Lamartine à SOISSONS	21/10/2021	1	F6	97	**Principale**	**Principale**	[redacted]	[redacted]	[redacted]	[redacted]	**NAS**	1 945,00 €	
	03/02/2022	2	F5	87	**Principal Adjoint**	**Principale Adjointe**	[redacted]	[redacted]	[redacted]	[redacted]	**NAS**	1 945,00 €	
	20/09/2021	5	F3	61	**Cpe**	**Enseignant**	[redacted]	[redacted]	[redacted]	[redacted]	**COP**	300,00 €	

NAS : Nécessité Absolue de Service
COP : Convention d'Occupation Précaire

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 12/05/2022 à 15h40
Référence de l'AR : 002-220200026-20220509-X010000acc2-DE

DEPARTEMENT DE L'AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 9 mai 2022

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : Mme Sarah BATONNET, Mme Marie-Françoise BERTRAND, Mme Colette BLERIOT, Mme Roselyne CAIL, Mme Françoise CHAMPENOIS, M. Hugues COCHET, M. Thierry DELEROT, Mme Jocelyne DOGNA, M. Dominique DUCLOS, M. Thomas DUDEBOUT, M. Jérôme DUVERDIER, M. Sébastien EUGÈNE, Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, M. Mathieu FRAISE, M. Nicolas FRICOTEAUX, Mme Michèle FUSELIER, M. Aurélien GALL, Mme Pascale GRUNY, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Isabelle ITTELET, M. Patrice LAZARO, Mme Véronique LEBEAU, Mme Isabelle LETRILLART, M. Stéphane LINIER, M. Mario LIRUSSI, M. Jean-Pierre LOCQUET, Mme Fabienne MARCHIONNI, Mme Anne MARICOT, Mme Delphine MOLET, M. Paul MOUGENOT, Mme Mélanie NICOLAS, M. Nicolas REBEROT, M. Yann ROJO, Mme Jeanne ROUSSEL, M. Pascal TORDEUX, Mme Annie TUJEK, Mme Caroline VARLET-CHENOT, Mme Coralie VENET, M. Pierre-Jean VERZELEN

Excusés :

Autres absents :

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : M. David BOBIN à M. Mathieu FRAISE, Mme Carole DERUY à Mme Jocelyne DOGNA, M. François RAMPELBERG à M. Nicolas FRICOTEAUX

RAPPORT N° 023

Aisne Partenariat Voirie - Individualisations d'opérations sur disponibles cantonaux et départementaux
 # Dépenses pour tiers

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **023** ,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 1er juillet 2021, relative au rapport n° 005, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide d'individualiser la subvention suivante pour des travaux de voirie sur enveloppe cantonale de l'APV :

CANTON DE VILLENEUVE-SUR-AISNE :
Une subvention relative à la commune de CHEVREGNY, pour des travaux de voirie VC rue du Chemin Vert - rue de Derrière la Ville, pour un montant de 13 980,69 € sur le programme 2021.

MICHEL GENNESSEAUX
2022.05.12 15:34:25 +0200
Ref:20220511_112425_2-4-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation, Le Directeur Général des Services

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 12/05/2022 à 15h40
Référence de l'AR : 002-220200026-20220509-X010000acc3-DE

DEPARTEMENT DE L'AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 9 mai 2022

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : Mme Sarah BATONNET, Mme Marie-Françoise BERTRAND, Mme Colette BLERIOT, Mme Roselyne CAIL, Mme Françoise CHAMPENOIS, M. Hugues COCHET, M. Thierry DELEROT, Mme Jocelyne DOGNA, M. Dominique DUCLOS, M. Thomas DUDEBOUT, M. Jérôme DUVERDIER, M. Sébastien EUGÈNE, Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, M. Mathieu FRAISE, M. Nicolas FRICOTEAUX, Mme Michèle FUSELIER, M. Aurélien GALL, Mme Pascale GRUNY, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Isabelle ITTELET, M. Patrice LAZARO, Mme Véronique LEBEAU, Mme Isabelle LETRILLART, M. Stéphane LINIER, M. Mario LIRUSSI, M. Jean-Pierre LOCQUET, Mme Fabienne MARCHIONNI, Mme Anne MARICOT, Mme Delphine MOLET, M. Paul MOUGENOT, Mme Mélanie NICOLAS, M. Nicolas REBEROT, M. Yann ROJO, Mme Jeanne ROUSSEL, M. Pascal TORDEUX, Mme Annie TUJEK, Mme Caroline VARLET-CHENOT, Mme Coralie VENET, M. Pierre-Jean VERZELEN

Excusés :

Autres absents :

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : M. David BOBIN à M. Mathieu FRAISE, Mme Carole DERUY à Mme Jocelyne DOGNA, M. François RAMPELBERG à M. Nicolas FRICOTEAUX

RAPPORT N° 024

Convention relative aux mesures d'exploitation de l'autoroute A4 pendant les travaux de reconstruction d'une pièce de pont sur l'ouvrage référencé PS 88.8 (RD 967 / A4) à EPIEDS.

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **024** ,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 1er juillet 2021, relative au rapport n° 005, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Approuve la passation de la convention négociée avec SANEF, définissant les modalités administratives, techniques et financières relatives aux mesures d'exploitation à mettre en place sur l'autoroute A4 dans le cadre de la réalisation des travaux de réparation de l'ouvrage référencé PS 88.8 permettant le franchissement de l'A4 par la RD967 à EPIEDS ;

- Autorise le Président du Conseil départemental à signer cette convention, au nom et pour le compte du Département.

MICHEL GENNESSEAUX
2022.05.12 15:34:22 +0200
Ref:20220511_112604_3-4-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation, Le Directeur Général des Services

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 12/05/2022 à 15h40
Réference de l'AR : 002-220200026-20220509-X010000acc4-DE

DEPARTEMENT DE L'AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 9 mai 2022

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : Mme Sarah BATONNET, Mme Marie-Françoise BERTRAND, Mme Colette BLERIOT, Mme Roselyne CAIL, Mme Françoise CHAMPENOIS, M. Hugues COCHET, M. Thierry DELEROT, Mme Jocelyne DOGNA, M. Dominique DUCLOS, M. Thomas DUDEBOUT, M. Jérôme DUVERDIER, M. Sébastien EUGÈNE, Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, M. Mathieu FRAISE, M. Nicolas FRICOTEAUX, Mme Michèle FUSELIER, M. Aurélien GALL, Mme Pascale GRUNY, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Isabelle ITTELET, M. Patrice LAZARO, Mme Véronique LEBEAU, Mme Isabelle LETRILLART, M. Stéphane LINIER, M. Mario LIRUSSI, M. Jean-Pierre LOCQUET, Mme Fabienne MARCHIONNI, Mme Anne MARICOT, Mme Delphine MOLET, M. Paul MOUGENOT, Mme Mélanie NICOLAS, M. Nicolas REBEROT, M. Yann ROJO, Mme Jeanne ROUSSEL, M. Pascal TORDEUX, Mme Annie TUJEK, Mme Caroline VARLET-CHENOT, Mme Coralie VENET, M. Pierre-Jean VERZELEN

Excusés :

Autres absents :

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : M. David BOBIN à M. Mathieu FRAISE, Mme Carole DERUY à Mme Jocelyne DOGNA, M. François RAMPELBERG à M. Nicolas FRICOTEAUX

RAPPORT N° 025

Transports - Voirie - Travaux routiers sur Routes Départementales - Sous-programme grosses réparations de chaussées - Individualisation d'opérations

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **025** ,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 1er juillet 2021, relative au rapport n° 005, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide d'individualiser, au chapitre 908 - Transports, au titre du sous-programme 2022 de grosses réparations de chaussées, les opérations détaillées dans l'annexe au rapport du Président.

Les montants récapitulatifs par canton sont les suivants :

Canton de BOHAIN-EN-VERMANDOIS	*132 200 €*
Canton de CHATEAU-THIERRY	*126 900 €*
Canton de CHAUNY	*82 600 €*
Canton d'ESSOMES-SUR-MARNE	*161 600 €*
Canton de FERE-EN-TARDENOIS	*312 700 €*
Canton de GUISE	*239 800 €*
Canton d'HIRSON	*222 200 €*
Canton de LAON 1	*42 900 €*
Canton de LAON 2	*197 400 €*
Canton de MARLE	*275 100 €*
Canton de RIBEMONT	*265 700 €*
Canton de SAINT-QUENTIN 1	*89 700 €*
Canton de SOISSONS 2	*21 800 €*
Canton de TERGNIER	*135 700 €*
Canton de VERVINS	*306 900 €*
Canton de VIC-SUR-AISNE	*100 600 €*
Canton de VILLENEUVE SUR AISNE	*339 600 €*
Canton de VILLERS COTTERETS	*446 600 €*
Soit un montant total de :	***3 500 000 €***

MICHEL GENNESSEAUX
2022.05.12 15:33:57 +0200
Ref:20220511_112614_1-4-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation, Le Directeur Général des Services

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 12/05/2022 à 15h40
Référence de l'AR : 002-220200026-20220509-X010000ae03-DE

DEPARTEMENT DE L'AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 9 mai 2022

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : Mme Sarah BATONNET, Mme Marie-Françoise BERTRAND, Mme Colette BLERIOT, Mme Roselyne CAIL, Mme Françoise CHAMPENOIS, M. Hugues COCHET, M. Thierry DELEROT, Mme Jocelyne DOGNA, M. Dominique DUCLOS, M. Thomas DUDEBOUT, M. Jérôme DUVERDIER, M. Sébastien EUGÈNE, Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, M. Mathieu FRAISE, M. Nicolas FRICOTEAUX, Mme Michèle FUSELIER, M. Aurélien GALL, Mme Pascale GRUNY, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Isabelle ITTELET, M. Patrice LAZARO, Mme Véronique LEBEAU, Mme Isabelle LETRILLART, M. Stéphane LINIER, M. Mario LIRUSSI, M. Jean-Pierre LOCQUET, Mme Fabienne MARCHIONNI, Mme Anne MARICOT, Mme Delphine MOLET, M. Paul MOUGENOT, Mme Mélanie NICOLAS, M. Nicolas REBEROT, M. Yann ROJO, Mme Jeanne ROUSSEL, M. Pascal TORDEUX, Mme Annie TUJEK, Mme Caroline VARLET-CHENOT, Mme Coralie VENET, M. Pierre-Jean VERZELEN

Excusés :

Autres absents :

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : M. David BOBIN à M. Mathieu FRAISE, Mme Carole DERUY à Mme Jocelyne DOGNA, M. François RAMPELBERG à M. Nicolas FRICOTEAUX

RAPPORT N° 026

Choix des candidats admis à concourir dans le cadre du concours de maîtrise d'œuvre pour la modernisation et la refonte de la muséographie du Musée de la Résistance et de la Déportation de TERGNIER
*** Dépenses propres**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **026** ,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 1er juillet 2021, relative au rapport n° 005, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Prend acte du choix des candidats admis à concourir pour le marché de maîtrise d'œuvre pour la modernisation et la refonte de la muséographie du Musée de la Résistance et de la Déportation de TERGNIER :

- *Groupement n°2 [APB] ARCHITECTURE / CROS+ PATRAS SCENOGRAPHES / TANIA HAGEMEISTER / ALEXIS COUSSEMENT LUMIERES / PARICA / TCA INGENIERIE / GENERAL ACOUSTICS,*
- *Groupement n°1 ATELIER MATIERES D'ARCHITECTURE / ALMA Architecte / POINT DE FUITE / ATTENTION MOUVEMENT / MAZEDIA / GINKO & Associés / ECCO / LESLIE ACOUSTIQUE / CAPITAINE FRACASSE,*
- *Groupement n°3 ATELIER Christophe LAB / Martine Thomas Bourgneuf / BLP architectes / BMI / ESPACE TEMPS / I.C.O.N. / Gérard PLENACOSTE / OBERLE LAURENT / SIM ENGINEERING.*

MICHEL GENNESSEAUX
2022.05.12 15:34:11 +0200
Ref:20220511_112601_1-4-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation, Le Directeur Général des Services

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 12/05/2022 à 15h46
Référence de l'AR : 002-220200026-20220509-X010000ae04-DE

DEPARTEMENT DE L'AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 9 mai 2022

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : Mme Sarah BATONNET, Mme Marie-Françoise BERTRAND, Mme Colette BLERIOT, Mme Roselyne CAIL, Mme Françoise CHAMPENOIS, M. Hugues COCHET, M. Thierry DELEROT, Mme Jocelyne DOGNA, M. Dominique DUCLOS, M. Thomas DUDEBOUT, M. Jérôme DUVERDIER, M. Sébastien EUGÈNE, Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, M. Mathieu FRAISE, M. Nicolas FRICOTEAUX, Mme Michèle FUSELIER, M. Aurélien GALL, Mme Pascale GRUNY, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Isabelle ITTELET, M. Patrice LAZARO, Mme Véronique LEBEAU, Mme Isabelle LETRILLART, M. Stéphane LINIER, M. Mario LIRUSSI, M. Jean-Pierre LOCQUET, Mme Fabienne MARCHIONNI, Mme Anne MARICOT, Mme Delphine MOLET, M. Paul MOUGENOT, Mme Mélanie NICOLAS, M. Nicolas REBEROT, M. Yann ROJO, Mme Jeanne ROUSSEL, M. Pascal TORDEUX, Mme Annie TUJEK, Mme Caroline VARLET-CHENOT, Mme Coralie VENET, M. Pierre-Jean VERZELEN

Excusés :

Autres absents :

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : M. David BOBIN à M. Mathieu FRAISE, Mme Carole DERUY à Mme Jocelyne DOGNA, M. François RAMPELBERG à M. Nicolas FRICOTEAUX

RAPPORT N° 027

Autorisation de signature d'un avenant à la convention de partenariat avec l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP)

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **027** ,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 1er juillet 2021, relative au rapport n° 005, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu sa précédente délibération en date du 29 novembre 2021 relative au rapport N° 001,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 25 septembre 2017 relative au rapport N° 251,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Autorise le Président du Conseil départemental à signer l'avenant à la convention de partenariat définissant les modalités de recours à l'UGAP par les administrations publiques locales des Hauts-de-France, joint à la présente délibération.

MICHEL GENNESSEAUX
2022.05.12 15:34:34 +0200
Ref:20220511_112607_1-4-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation, Le Directeur Général des Services

V24/03/2022

AVENANT N° 1
A LA CONVENTION DE PARTENARIAT DEFINISSANT LES MODALITES DE RECOURS A L'UGAP PAR LES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES DES HAUTS-DE-FRANCE

Entre, d'une part : Le Conseil départemental de l'Aisne

Adresse : Rue Paul Doumer 02000 LAON
Représenté(e) par Nicolas FRICOTEAUX, Président du Conseil départemental de l'Aisne

Ci-après dénommé(e) « Le Partenaire »,

Personne responsable de l'exécution de la convention, agissant par délégation : Thomas RENAULT, directeur des affaires financières et de l'achat public
Téléphone : 0323246052
Email : trenault@aisne.fr

Et d'autre part :

L'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP)

Etablissement public à caractère industriel et commercial régi par le décret n° 85-801 du 30 juillet 1985, modifié, RCS B 776 056 467 à Meaux, ayant son siège social 1 boulevard Archimède, Champs sur Marne 77444 MARNE-LA-VALLÉE Cedex 2

Représentée par le président de son conseil d'administration, habilité à cet effet par l'article 11 du décret du 30 juillet 1985 susmentionné et par délégation, par Madame Isabelle DELERUELLE, Directrice générale déléguée, en vertu de la décision n°2018/007 du 13 avril 2018

Ci-après dénommée « l'UGAP »,

CONVENTION INITIALE

La convention initiale a pour objet de définir les modalités de recours à l'UGAP par le Partenaire.

AVENANT N° 1

Le présent avenant a pour objet de prolonger la durée de la convention initiale et de modifier en conséquence l'article 14 « Date d'effet et durée de la convention ».

ARTICLE 1

La convention dont la désignation est mentionnée ci-dessus est modifiée dans les conditions fixées aux articles suivants.

V24/03/2022

ARTICLE 2

Les stipulations de l'article 14 de la convention initiale sont remplacées comme suit :

« ***Article 14 - Date d'effet et durée de la convention***

La présente convention prend effet compter de la date de réception, par l'Ugap, de l'original qui lui est destiné, signé par les deux parties, ***jusqu'au 1er septembre 2022.***

ARTICLE 3

Toutes les clauses de la convention initiale demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux stipulations du présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Le présent document a été établi en deux exemplaires originaux.

Fait à Laon, le	Fait à Champs sur Marne, le
	Pour le Président du conseil d'administration, et par délégation,
Le Président du Conseil départemental de l'Aisne	La Directrice générale déléguée
Nicolas FRICOTEAUX	Isabelle DELERUELLE

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 12/05/2022 à 15h40
Référence de l'AR : 002-220200026-20220509-X010000adec-DE

DEPARTEMENT DE L'AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 9 mai 2022

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : Mme Sarah BATONNET, Mme Marie-Françoise BERTRAND, Mme Colette BLERIOT, Mme Roselyne CAIL, Mme Françoise CHAMPENOIS, M. Hugues COCHET, M. Thierry DELEROT, Mme Jocelyne DOGNA, M. Dominique DUCLOS, M. Thomas DUDEBOUT, M. Jérôme DUVERDIER, M. Sébastien EUGÈNE, Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, M. Mathieu FRAISE, M. Nicolas FRICOTEAUX, Mme Michèle FUSELIER, M. Aurélien GALL, Mme Pascale GRUNY, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Isabelle ITTELET, M. Patrice LAZARO, Mme Véronique LEBEAU, Mme Isabelle LETRILLART, M. Stéphane LINIER, M. Mario LIRUSSI, M. Jean-Pierre LOCQUET, Mme Fabienne MARCHIONNI, Mme Anne MARICOT, Mme Delphine MOLET, M. Paul MOUGENOT, Mme Mélanie NICOLAS, M. Nicolas REBEROT, M. Yann ROJO, Mme Jeanne ROUSSEL, M. Pascal TORDEUX, Mme Annie TUJEK, Mme Caroline VARLET-CHENOT, Mme Coralie VENET, M. Pierre-Jean VERZELEN

Excusés :

Autres absents :

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : M. David BOBIN à M. Mathieu FRAISE, Mme Carole DERUY à Mme Jocelyne DOGNA, M. François RAMPELBERG à M. Nicolas FRICOTEAUX

RAPPORT N° 028

Sectorisation des collèges publics
*** Compétence exclusive**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **028** ,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 1er juillet 2021, relative au rapport n° 005, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1/ Prend acte des données collectées de la sectorisation des écoles des communes de SOISSONS, LAON et VILLERS-COTTERETS, précisées en annexe au rapport du Président, permettant la mise en oeuvre du module de détermination du collège de secteur, intégré à l'application nationale AFFELNET 6ème ;

2/ Décide du rattachement des communes de CHOUY, CORCY, LONGPONT, LOUÂTRE, VILLERS-HELON, FLEURY et NOROY-SUR-OURCQ au collège François 1er à VILLERS-COTTERETS et de l'école Juge Magnaud au collège Jean Racine à CHATEAU-THIERRY à compter de la rentrée scolaire 2022 dans les conditions énoncées au rapport du Président.

MICHEL GENNESSEAUX
2022.05.12 15:34:02 +0200
Ref:20220511_112426_1-4-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation, Le Directeur Général des Services

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 12/05/2022 à 15h40
Référence de l'AR : 002-220200026-20220509-X010000ae05-DE

DEPARTEMENT DE L'AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 9 mai 2022

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : Mme Sarah BATONNET, Mme Marie-Françoise BERTRAND, Mme Colette BLERIOT, Mme Roselyne CAIL, Mme Françoise CHAMPENOIS, M. Hugues COCHET, M. Thierry DELEROT, Mme Jocelyne DOGNA, M. Dominique DUCLOS, M. Thomas DUDEBOUT, M. Jérôme DUVERDIER, M. Sébastien EUGÈNE, Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, M. Mathieu FRAISE, M. Nicolas FRICOTEAUX, Mme Michèle FUSELIER, M. Aurélien GALL, Mme Pascale GRUNY, Mme Isabelle ITTELET, M. Patrice LAZARO, Mme Véronique LEBEAU, Mme Isabelle LETRILLART, M. Stéphane LINIER, M. Mario LIRUSSI, M. Jean-Pierre LOCQUET, Mme Fabienne MARCHIONNI, Mme Anne MARICOT, Mme Delphine MOLET, M. Paul MOUGENOT, Mme Mélanie NICOLAS, M. Nicolas REBEROT, M. Yann ROJO, Mme Jeanne ROUSSEL, M. Pascal TORDEUX, Mme Annie TUJEK, Mme Caroline VARLET-CHENOT, Mme Coralie VENET, M. Pierre-Jean VERZELEN

Excusés :

Autres absents :

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : M. David BOBIN à M. Mathieu FRAISE, Mme Carole DERUY à Mme Jocelyne DOGNA, M. Freddy GRZEZICZAK à Mme Jocelyne DOGNA, M. François RAMPELBERG à M. Nicolas FRICOTEAUX

RAPPORT N° 029

Modification de la répartition du capital social de la Société SPL-Xdemat

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **029** ,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 1er juillet 2021, relative au rapport n° 005, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Approuve la nouvelle répartition du capital social de la société publique locale SPL-Xdemat, divisée en 12 838 actions, à savoir :

- *le Département de l'Aube : 6 562 actions soit 51,11 % du capital social,*
- *le Département de l'Aisne : 766 actions soit 5,97 % du capital social,*
- *le Département des Ardennes : 298 actions soit 2,32 % du capital social,*
- *le Département de la Marne : 566 actions soit 4,41 % du capital social,*
- *le Département de la Haute-Marne : 276 actions soit 2,15 % du capital social,*
- *le Département de Meurthe-et-Moselle : 394 actions soit 3,07 % du capital social,*
- *le Département de la Meuse : 515 actions soit 4,01 % du capital social,*
- *le Département des Vosges : 381 actions soit 2,97 % du capital social,*
- *les communes et groupements de communes : 3 080 actions soit 23,99 % du capital social,*

conformément à la liste des actionnaires annexée à la présente délibération ;

- Donne pouvoir au représentant du Département à l'Assemblée générale de la société SPL-Xdemat, pour voter cette nouvelle répartition de son capital social et la résolution en découlant, lors de sa prochaine réunion.

MICHEL GENNESSEAUX
2022.05.12 15:33:42 +0200
Ref:20220511_112423_1-4-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation, Le Directeur Général des Services

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS
AISNE	
Département de l'Aisne	766
Communauté de Communes Pays de la Serre	1
Communauté de communes Thiérache Sambre et Oise	1
Communauté d'Agglomération du Pays de Laon	1
Communauté de communes Picardie des Châteaux	1
Communauté de communes de la Champagne Picarde	1
Communauté de communes du Val de l'Aisne	1
Communauté d'Agglomération de la région de Château-Thierry	2
Communauté de communes du Pays du Vermandois	1
Communauté de communes des trois rivières	1
COMMUNAUTE DE COMMUNES D'OULCHY-LE-CHÂTEAU	1
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CHEMIN DES DAMES	1
COMMUNAUTE DE COMMUNES LES PORTES DE LA THIERACHE	1
Syndicat mixte Entente Oise-Aisne	1
Syndicat Mixte du Pôle d'Activités du Griffon	1
Syndicat des eaux d'Erlon et de Marcy sous Marle	1
Syndicat intercommunal d'adduction d'eau d'Autremencourt	1
Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable de Gernicourt-Berry au Bac	1
Syndicat intercommunal d'équipement et de gestion du collège et des équipements sportifs de Marle	1
Syndicat départemental de traitement des déchets ménagers de l'Aisne, Valor'Aisne	1
Syndicat scolaire Les Ponceaux	1
Syndicat des eaux de Guignicourt	1
Syndicat intercommunal de gestion du complexe sportif Guignicourt	1
Syndicat intercommunal regroupement fonctionnement écoles Cugny, Beaumont en Beine, La Neuville en Beine	1
Sirtom du Laonnois	1
Syndicat mixte du Familistère Godin	1
Syndicat des Eaux de la Région Ouest de Laon	1
Syndicat Mixte du plan d'eau des vallées de l'Ailette et de la Bièvre	1
SYNDICAT DES EAUX DE NOUVION ET CATILLON	1
Syndicat Intercommunal des Ecoles Maternelles et Primaires du Pays Rostand	1
SIVU DE BOHAIN FRESNOY LE GRAND	1
Syndicat de regroupement scolaire de Nizy le Comte, La Selve, Lappion, Boncourt	1
SAEP de la Basse Quincy	1
SYNDICAT SCOLAIRE DES COTEAUX DU LAONNOIS	1
Syndicat Scolaire de Coulonges Cohan	1
SYNDICAT DES EAUX DU PONT OGER	1
Syndicat des Eaux du Chemin des Dames	1
SIVOM DE LE CATELET	1
SIVOM HARTENNES	1
Syndicat Intercommunal Scolaire de la Savière en Retz	1
Syndicat Intercommunal Scolaire Elémentaire de Corbeny	1
Syndicat scolaire Chailvet-Mons	1
Syndicat Intercommunal Scolaire de la Vallée des 2 cantons	1
Syndicat Mixte du Pays Chaunois	1
Syndicat Scolaire du Rondeau	1
SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE DE LA VALLEE DE LA MARNE	1

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU SECTEUR SCOLAIRE DE MONTCORNET	1
UNION DES SYNDICATS D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES	1
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES ECOLES REGROUPEES D'ALAINCOURT, BERTHENICOURT, CHATILLON SUR OISE ET MEZIERES SUR OISE	1
SYNDICAT SCOLAIRE DE VIVIERES PUISEUX EN RETZ ET SOUCY	1
SYNDICAT DE PRODUCTION EAU POTABLE DU NORD DE SOISSONS	1
SYNDICAT DES EAUX DU SOISSONNAIS ET DU VALOIS	1
SYNDICAT DES ECOLES DE BARENTON BUGNY, BARENTON CEL ET VERNEUIL SUR SERRE	1
Union des Secteurs d'Energie du Département de l'Aisne (USEDA)	1
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA CANTINE ET DE LA HALLE DE SPORTS DE MOY DE L'AISNE	1
SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE LESDINS-REMAUCOURT	1
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES INSTALLATIONS SPORTIVES DU COLLEGE J PREVERT DE FLAVY LE MARTEL	1
SIAD DU CANTON DE ST SIMON ET ENVIRONS	1
POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU SOISSONNAIS ET DU VALOIS	1
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU SECTEUR SCOLAIRE DE CUFFIES	1
SYNDICAT SCOLAIRE VALLEE DE LA CRISE	1
SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE LA REGION DE PREMONTRE	1
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ACCUEIL SCOLAIRE BRAINOIS	1
SYNDICAT DES EAUX DE LA VALLEE DE L'OISE	1
Syndicat intercommunal du regroupement scolaire d'Etréaupont et des communes voisines	1
Syndicat de Regroupement de la Vallée de la Jocienne	1
Syndicat Intercommunal du Pôle Educatif de Grugies	1
Commune de Achery	1
Commune de Agnicourt-Et-Sechelles	1
Commune de Aisonville-et-Bernoville	1
Commune de Aizelles	1
Commune de Allemant	1
Commune de Ambleny	1
Commune de Amifontaine	1
Commune de Andelain	1
Commune de Anizy-le-Grand	2
Commune de Annois	1
Commune de Any-Martin-Rieux	1
Commune de Archon	1
Commune de Arcy-Sainte-Restitue	1
Commune de Arrancy	1
Commune de Assis-Sur-Serre	1
Commune de AUBENCHEUL-AUX-BOIS	1
Commune de Aubenton	1
Commune de Aubigny-Aux-Kaisnes	1
Commune de Audignicourt	1
Commune de Aulnois-sous-Laon	1
Commune de Les Autels	1
Commune de Autremencourt	1
Commune de Autreppes	1
Commune de Barenton-Bugny	1
Commune de Barenton-sur-Serre	1
Commune de Barisis aux bois	1

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS
Commune de Bassoles-Aulers	1
Commune de Beaurevoir	1
Commune de Beautor	1
Commune de Becquigny	1
Commune de Bellicourt	1
Commune de Bergues-Sur-Sambre	1
Commune de Berlancourt	1
Commune de Berlise	1
Commune de Berrieux	1
Commune de Bertaucourt-Epourdon	1
Commune de Berthenicourt	1
Commune de Bertricourt	1
Commune de Beugneux	1
Commune de Bezu-Le-Guery	1
Commune de Bézu-Saint-Germain	1
Commune de Bichancourt	1
Commune de Bieuxy	1
Commune de Billy-Sur-Aisne	1
Commune de Bohain-en-Vermandois	1
Commune de Bois-lès-Pargny	1
Commune de Boncourt	1
Commune de Bonneil	1
Commune de Bonnesvalyn	1
Commune de Bony	1
Commune de Bouconville-Vauclair	1
Commune de Boué	1
Commune de Bouresches	1
Commune de Bourg-Et-Comin	1
Commune de Bourguignon-sous-Coucy	1
Commune de Bourguignon-sous-Montbavin	1
Commune de Braine	1
Commune de Brancourt-En-Laonnois	1
Commune de Brancourt-le-Grand	1
Commune de Braye-En-Laonnois	1
Commune de Brissay-Choigny	1
Commune de Brissy-Hamegicourt	1
Commune de Brunehamel	1
Commune de Bruyères-sur-Fère	1
Commune de Bruyères-et-Montbérault	1
Commune de Bruys	1
Commune de Bucy-le-Long	1
Commune de Bucy-lès-Pierrepont	1
Commune de Buzancy	1
Commune de Caillouël-Crépigny	1
Commune de Le Catelet	1
Commune de Cerizy	1
Commune de Cerny-les-Bucy	1
Commune de Chacrise	1
Commune de Chaillevois	1

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS
Commune de Chalandry	1
Commune de Chambry	1
Commune de Chamouille	1
Commune de Champs	1
Commune de Chaourse	1
Commune de Charmes	1
Commune de Chassemy	1
Commune de Château-Thierry	1
Commune de Chatillon-Sur-Oise	1
Commune de Chaudardes	1
Commune de Chaudun	1
Commune de Chauny	1
Commune de Chavignon	1
Commune de Chérêt	1
Commune de Chéry-lès-Pouilly	1
Commune de Chery-Les-Rozoy	1
Commune de Chevregny	1
Commune de Chivres-en-Laonnois	1
Commune de Chivres-Val	1
Commune de Chivy-lès-Étouvelles	1
Commune de Cierges	1
Commune de Cilly	1
Commune de Clacy-et-Thierret	1
Commune de Clastres	1
Commune de Colligis-Crandelain	1
Commune de Commenchon	1
Commune de Concevreux	1
Commune de Condé-sur-Suippe	1
Commune de Contescourt	1
Commune de Corbeny	1
Commune de Coucy-le-Château-Auffrique	1
Commune de Coucy-la-Ville	1
Commune de Coulonges-Cohan	1
Commune de Couvrelles	1
Commune de Couvron-et-Aumencourt	1
Commune de Coyolles	1
Commune de Cramaille	1
Commune de Crécy-au-Mont	1
Commune de Crecy-Sur-Serre	1
Commune de La Croix-sur-Ourcq	1
Commune de Crouy	1
Commune de Crupilly	1
Commune de Cuffies	1
Commune de Cugny	1
Commune de Cuirieux	1
Commune de Cuiry-Les-Chaudardes	1
Commune de Cuissy-Et-Geny	1
Commune de Cys-la-Commune	1
Commune de Dagny-Lambercy	1

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS
Commune de Dallon	1
Commune de Dampleux	1
Commune de Danizy	1
Commune de Dercy	1
Commune de Deuillet	1
Commune de Dizy-le-Gros	1
Commune de Dolignon	1
Commune de Dorengt	1
Commune de Douchy	1
Commune de Droizy	1
Commune de Dury	1
Commune de Epagny	1
Commune de Éparcy	1
Commune de Erlon	1
Commune de Essigny-Le-Grand	1
Commune de Essigny-Le-Petit	1
Commune de Étampes-sur-Marne	1
Commune de Etaves-Et-Bocquiaux	1
Commune de Étouvelles	1
Commune de Étréaupont	1
Commune de Étrépilly	1
Commune de La Fère	1
Commune de Fère-en-Tardenois	1
Commune de Festieux	1
Commune de Fieulaine	1
Commune de Filain	1
Commune de Flavigny-le-Grand-et-Beaurain	1
Commune de Flavy-Le-Martel	1
Commune de Folembray	1
Commune de Foreste	1
Commune de Fresnes-sous-Coucy	1
Commune de Froidmont-Cohartille	1
Commune de Gandelu	1
Commune de Gauchy	1
Commune de Germaine	1
Commune de Goudelancourt-Les-Pierrepont	1
Commune de Goussancourt	1
Commune de Gouy	1
Commune de Grandrieux	1
Commune de Grisolles	1
Commune de Grougis	1
Commune de Grugies	1
Commune de Villeneuve-sur-Aisne	1
Commune de Guise	1
Commune de Guny	1
Commune de Guyencourt	1
Commune de Hannapes	1
Commune de Happencourt	1
Commune de Harcigny	1

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS
Commune de Hargicourt	1
Commune d'Hartennes-et-Taux	1
Commune de Lehaucourt	1
Commune de Hautevesnes	1
Commune de Hauteville	1
Commune de La Hérie	1
Commune de Homblières	1
Commune de Iviers	1
Commune de Jaulgonne	1
Commune de Jumencourt	1
Commune de Jussy	1
Commune de Juvigny	1
Commune de Landifay-et-Bertaignemont	1
Commune de Landouzy-la-Ville	1
Commune de Laniscourt	1
Commune de Laon	1
Commune de Latilly	1
Commune de Launoy	1
Commune de Lempire	1
Commune de Lesdins	1
Commune de Leuilly-Sous-Coucy	1
Commune de Leury	1
Commune de Leuze	1
Commune de Levergies	1
Commune de Lislet	1
Commune de Lor	1
Commune de Lugny	1
Commune de Mâchecourt	1
Commune de Maissemy	1
Commune de Malzy	1
Commune de DHUYS ET MORIN EN BRIE	1
Commune de Marcy	1
Commune de Marcy-sous-Marle	1
Commune de Mareuil-en-Dôle	1
Commune de Margival	1
Commune de Marle	1
Commune de Marly-Gomont	1
Commune de Mayot	1
Commune de Mennessis	1
Commune de Mercin-Et-Vaux	1
Commune de Merlieux-Et-Fouquerolles	1
Commune de Mesbrecourt-Richecourt	1
Commune de Mézy-Moulins	1
Commune de Missy-sur-Aisne	1
Commune de Molinchart	1
Commune de Monceau-lès-Leups	1
Commune de Monceau-sur-Oise	1
Commune de Mons-En-Laonnois	1
Commune de Montescourt-Lizerolles	1

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS
Commune de Montfaucon	1
Commune de Monthenault	1
Commune de Montigny-l'Allier	1
Commune de Montigny-le-Franc	1
Commune de Montigny-sur-Crécy	1
Commune de Mont-Saint-Jean	1
Commune de Morgny-En-Thierache	1
Commune de Mortiers	1
Commune de Moussy-Verneuil	1
Commune de Moy-De-L'aisne	1
Commune de Muscourt	1
Commune de Nampteuil-sous-Muret	1
Commune de Nanteuil-Notre-Dame	1
Commune de Neuilly-Saint-Front	1
Commune de Neuve-Maison	1
Commune de La Neuville-Housset	1
Commune de Neuville-Saint-Amand	1
Commune de Neuvillette	1
Commune de Nogentel	1
Commune de Noircourt	1
Commune de Noroy-sur-Ourcq	1
Commune de Nouvion-Et-Catillon	1
Commune de Nouvion-le-Vineux	1
Commune de Noyales	1
Commune de Ollezy	1
Commune de Orainville	1
Commune de Origny-en-Thiérache	1
Commune de Oulches-La-Vallee-Foulon	1
Commune de Pancy-Courtecon	1
Commune de Parfondeval	1
Commune de Pasly	1
Commune de Passy-en-Valois	1
Commune de Pavant	1
Commune de Pierremande	1
Commune de Pinon	1
Commune de Pleine-Selve	1
Commune de Plomion	1
Commune de Ployart-Et-Vaurseine	1
Commune de Pontavert	1
Commune de Pontru	1
Commune de Pontruet	1
Commune de Prémont	1
Commune de Premontre	1
Commune de Presles-et-Thierny	1
Commune de Proisy	1
Commune de Proix	1
Commune de Prouvais	1
Commune de Quierzy	1
Commune de Raillimont	1

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS
Commune de Ramicourt	1
Commune de Regny	1
Commune de Remaucourt	1
Commune de Renansart	1
Commune de Résigny	1
Commune de Ribemont	1
Commune de Rogny	1
Commune de Roucy	1
Commune de Royaucourt-Et-Chailvet	1
Commune de Rozoy-sur-Serre	1
Commune de Saconin-Et-Breuil	1
Commune de Saint-Aubin	1
Commune de Saint-Clement	1
Commune de Sainte-Genevieve	1
Commune de Saint-Gengoulph	1
Commune de Saint-Gobain	1
Commune de Saint-Martin-Rivière	1
Commune de Saint-Paul-aux-Bois	1
Commune de Saint-Simon	1
Commune de Samoussy	1
Commune de Savy	1
Commune de Seboncourt	1
Commune de Selens	1
Commune de La Selve	1
Commune de Septmonts	1
Commune de Serain	1
Commune de Seraucourt-le-Grand	1
Commune de Serches	1
Commune de Seringes-et-Nesles	1
Commune de Silly-la-Poterie	1
Commune de Sinceny	1
Commune de Sissonne	1
Commune de Sissy	1
Commune de Soissons	1
Commune de Sommette-Eaucourt	1
Commune de Sorbais	1
Commune de Soupir	1
Commune de Cessières-Suzy	1
Commune de Tannieres	1
Commune de Tergnier	1
Commune de Terny-Sorny	1
Commune de Thenailles	1
Commune de Thenelles	1
Commune de Thiernu	1
Commune de Le Thuel	1
Commune de Travecy	1
Commune de Trosly-Loire	1
Commune de Tugny-Et-Pont	1
Commune de Tupigny	1

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS
Commune de Urcel	1
Commune de Urvillers	1
Commune de Vadencourt	1
Commune de Variscourt	1
Commune de Vauxaillon	1
Commune de Vauxbuin	1
Commune de Vaux-En-Vermandois	1
Commune de Vendelles	1
Commune de Vendeuil	1
Commune de Vendhuile	1
Commune de Vendieres	1
Commune de Venerolles	1
Commune de Le Verguier	1
Commune de Grand-Verly	1
Commune de Vermand	1
Commune de Verneuil-sur-Serre	1
Commune de Vesles-et-Caumont	1
Commune de Veslud	1
Commune de Vic-sur-Aisne	1
Commune de Vierzy	1
Commune de Vigneux-Hocquet	1
Commune de La Ville-Aux-Bois-Les-Dizy	1
Commune de Villeret	1
Commune de Villers-Agron-Aiguizy	1
Commune de Villers-lès-Guise	1
Commune de Villers-Saint-Christophe	1
Commune de Ville-Savoye	1
Commune de Vivaise	1
Commune de Vorges	1
Commune de Voulpaix	1
Commune de Watigny	1
Commune de Wissignicourt	1
TOTAL :	1186
ARDENNES	
Conseil départemental des Ardennes	298
Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises	1
Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise	1
Communauté de Communes Vallées et Plateau d'Ardenne	3
Communauté de Communes Ardennes Thiérache	2
Communauté de Communes de Pays rethelois	1
Communauté de Communes des Portes du Luxembourg	1
Communauté de Communes Ardenne, Rives de Meuse	1
Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable du lac des vieilles forges	1
SYNDICAT D'ADDUCTION D'EAU POTABLE DE MARGUT, MOIRY, FROMY	1
SYNDICAT DE COLLECTE D'ORDURES MENAGERE DE L'ARRONDISSEMENT DE RETHEL	1
Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du Canton d'Attigny	1
Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples de la région d'Attigny	1
Syndicat mixte d'eau du plateau de l'Ardenne	1
syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la source d'Aouste nord	1

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS
Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la source d'Aouste	1
SYNDICAT MIXTE DU CAMPUS SUP ARDENNE	1
Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la région de Novion-Porcien	1
Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples de Carignan et Blagny	1
Syndicat du regroupement pédagogique de Novion-Porcien	1
SYNDICAT INTERCOMMUNAL POLE SCOLAIRE ROBERT GOBEZ	1
Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable de la Prézière	1
SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE DU POLE SCOLAIRE RENE DAUMAL	1
Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de La Lisière	1
Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples de Vrigne Vivier	1
Ardenne Metropole - Communauté d'Agglomération	1
EPAMA - Etablissement Public Territorial du Bassin de la Meuse	1
Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de Viel-Saint-Remy, Villers-le-Tourneur et Neuvizy	1
Syndicat Intercommunal de Gestion Forestière La Bonne Fontaine	1
Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples de Balcons des Sources	1
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU POLE SCOLAIRE DE TOURNES	1
Syndicat Intercommunal à Vocation Unique d'Ardennes Telecom	1
SYNDICAT DE GESTION FORESTIERE DE LA BELLE TAILLE	1
Syndicat intercommunal d'AEP d'Herbigny	1
Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable du Bois de Château	1
Syndicat Mixte de gestion du Parc Naturel Régional des Ardennes	1
SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA GESTION ET LE FONCTIONNEMENT DU COSEC DE ROCROI	1
SYNDICAT DU REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE DE LA VALLEE DU THIN	1
Syndicat de la vallée de la Semoy Eau	1
SYNDICAT D'ADDUCTION D'EAU POTABLE DE LA MACHERE	1
Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la Gironde	1
SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE DU GROUPE SCOLAIRE D'YVOIS	1
SYNDICAT SYNERGIE ARDENNES MEUSE	1
SYNDICAT DE GESTION FORESTIERE DE THILAY TOURNAVAUX	1
Syndicat Mixte du SCOT Nord Ardennais	1
SIVOM DE LA REGION DE LE CHESNE	1
Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la région de Louvergny (syndicat mixte à la carte)	1
SIVU DU MONTHOISIEN	1
Syndicat intercommunal à vocation unique d'Assainissement collectif de l'agglomération Rethéloise	1
Syndicat Intercommunal à vocation unique Foirail de l'agglomération rethéloise	1
Syndicat Mixte SCOT Sud ARDENNES	1
SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT DE LA VALLEE DE L'ENNEMANE	1
SYNDICAT DU BOIS RAUCOURT/HARAUCOURT	1
Triage Forestier de Renwez	1
SIAEP DE SAINTE-VAUBOURG/VAUX-CHAMPAGNE	1
SYNDICAT POLE SCOLAIRE DE BUZANCY	1
Commune de D'acy-Romance	1
Commune d'Aiglemont	1
Commune d'Aire	1
Commune d'Alincourt	1

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS
Commune d'Angecourt	1
Commune d'Annelles	1
Commune d'Antheny	1
Commune d'Aouste	1
Commune de Les Grandes-Armoises	1
Commune de D'arnicourt	1
Commune d'Arreux	1
Commune d'Artaise le Vivier	1
Commune d'Asfeld	1
Commune d'Attigny	1
Commune d'Aubigny-les-Pothées	1
Commune d'Auboncourt-Vauzelles	1
Commune de D'auflance	1
Commune d'Authe	1
Commune d'Autrecourt-et-Pourron	1
Commune d'Auvillers-les-Forges	1
Commune dAvancon	1
Commune de Les Ayvelles	1
Commune de Baalons	1
Commune de Balan	1
Commune de Banogne-Recouvrance	1
Commune de Bayonville	1
Commune Nouvelle de BAZEILLES	1
Commune de Beaumont-en-Argonne	1
Commune de Belleville et Chatillon sur Bar	1
Commune de Belval	1
Commune de Bergnicourt	1
Commune de Bertoncourt	1
Commune de La Besace	1
Commune de Bairon et Ses Environs	1
Commune de Blagny	1
Commune de Boult-aux-Bois	1
Commune de Boulzicourt	1
Commune de Bouvellemont	1
Commune de Bogny-sur-Meuse	1
Commune de Brévilly	1
Commune de Briquenay	1
Commune de Brognon	1
Commune de Bulson	1
Commune de Buzancy	1
Commune de Carignan	1
Commune de Cernion	1
Commune de Chagny	1
Commune de Chalandry-Elaire	1
Commune de Champigneulle	1
Commune de Champigneul-sur-Vence	1
Commune de La Chapelle	1
Commune de Charbogne	1
Commune de Charleville-Mézières	1

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS
Commune de Charnois	1
Commune de Chatel-Chéhéry	1
Commune de Chemery-Chehery	1
Commune de Biermes	1
Commune de Chesnois-Auboncourt	1
Commune de Cheveuges	1
Commune de Chooz	1
Commune de Chuffilly-Roche	1
Commune de Clavy-Warby	1
Commune de Cliron	1
Commune de Condé-lès-Herpy	1
Commune de Corny-Machéroménil	1
Commune de La Croix aux Bois	1
Commune de Daigny	1
Commune de Damouzy	1
Commune de Les Deux-Villes	1
Commune de Deville	1
Commune de Donchery	1
Commune de Doumely-Bégny	1
Commune de Doux	1
Commune de L' Échelle	1
Commune de Ecly	1
Commune de Écordal	1
Commune d'Escombres-et-le-Chesnois	1
Commune d'Estrebay	1
Commune de Etalle	1
Commune de Éteignières	1
Commune de Etrépigny	1
Commune d'Euilly-et-Lombut	1
Commune de Évigny	1
Commune de Fagnon	1
Commune de Falaise	1
Commune de Faux	1
Commune de La Ferte-Sur-Chiers	1
Commune de Flaignes-Havys	1
Commune de Fleigneux	1
Commune de Fligny	1
Commune de Flize	4
Commune de Floing	1
Commune de Foisches	1
Commune de Francheval	1
Commune de Fromy	1
Commune de Fumay	1
Commune de Germont	1
Commune de Girondelle	1
Commune de Givet	1
Commune de Givonne	1
Commune de Givron	1
Commune de Givry	1

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS
Commune de Glaire	1
Commune de Gomont	1
Commune de Grandchamp	1
Commune de La Grandville	1
Commune de Gruyères	1
Commune de Guignicourt-sur-Vence	1
Commune de Guincourt	1
Commune de Hagnicourt	1
Commune de Haraucourt	1
Commune de Harcy	1
Commune de Hargnies	1
Commune de Haudrecy	1
Commune de Haulmé	1
Commune de Hauteville	1
Commune de Haybes	1
Commune de Herbeuval	1
Commune de Herpy-l'Arlésienne	1
Commune de La Horgne	1
Commune de Houdilcourt	1
Commune de Houldizy	1
Commune de Illy	1
Commune d'Inaumont	1
Commune d'Issancourt-et-Rumel	1
Commune de Jandun	1
Commune de Joigny-sur-Meuse	1
Commune de Jonval	1
Commune de Juniville	1
Commune de Justine Herbigny	1
Commune de Lalobbe	1
Commune de Lametz	1
Commune de Lançon	1
Commune de Landres-et-Saint-Georges	1
Commune de Laval-Morency	1
Commune de Lépron-les-Vallées	1
Commune de Létanne	1
Commune de Liart	1
Commune de Linay	1
Commune de Logny-Bogny	1
Commune de Longwé	1
Commune de Lonny	1
Commune de Lucquy	1
Commune de Machault	1
Commune de Maisoncelle-Et-Villers	1
Commune de Maranwez	1
Commune de Marby	1
Commune de Marcq	1
Commune de Margny	1
Commune de Margut	1
Commune de Marlemont	1

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS
Commune de Marquigny	1
Commune de Maubert-Fontaine	1
Commune de Mazerny	1
Commune de Les Mazures	1
Commune de Mesmont	1
Commune de Messincourt	1
Commune de Moiry	1
Commune de La Moncelle	1
Commune de Mondigny	1
Commune de Montcornet	1
Commune de Montcy-Notre-Dame	1
Commune de Le Mont-Dieu	1
Commune de Montigny-sur-Vence	1
Commune de Montmeillant	1
Commune de Mouzon	1
Commune de Murtin-et-Bogny	1
Commune de Nanteuil-sur-Aisne	1
Commune de Neufmaison	1
Commune de La Neuville-à-Maire	1
Commune de Neuville-lez-Beaulieu	1
Commune de Neuville-Day	1
Commune de Neuvizy	1
Commune de Nouart	1
Commune de Nouzonville	1
Commune de Novion-Porcien	1
Commune de Novy-Chevrières	1
Commune de Noyers-Pont-Maugis	1
Commune de omont	1
Commune d'Osnes	1
Commune de Perthes	1
Commune de Poilcourt-Sydney	1
Commune de Poix Terron	1
Commune de Pouru-aux-Bois	1
Commune de Prez	1
Commune de Prix-lès-Mézières	1
Commune de Puilly-Et-Charbeaux	1
Commune de Puiseux	1
Commune de Pure	1
Commune de Quatre-Champs	1
Commune de Raillicourt	1
Commune de Raucourt-et-Flaba	1
Commune de Remaucourt	1
Commune de Remilly-Aillicourt	1
Commune de Remilly-les-Pothées	1
Commune de Renwez	1
Commune de Rethel	1
Commune de Rilly-sur-Aisne	1
Commune de Rimogne	1
Commune de Rocroi	1

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS
Commune de Roizy	1
Commune de Rouvroy-sur-Audry	1
Commune de Rumigny	1
Commune de La Sabotterie	1
Commune de Sachy	1
Commune de Sailly	1
Commune de Saint-Aignan	1
Commune de Saint-Etienne-à-Arnes	1
Commune de Saint-Fergeux	1
Commune de Saint-Jean-aux-Bois	1
Commune de Saint-Juvin	1
Commune de Saint-Lambert-et-Mont-de-Jeux	1
Commune de Saint-Marceau	1
Commune de Saint-Marcel	1
Commune de Saint-Menges	1
Commune de Saint-Pierremont	1
Commune de Saint-Pierre-sur-Vence	1
Commune de Saint-Quentin-le-Petit	1
Commune de Sainte-Vaubourg	1
Commune de Sapogne-et-Feuchères	1
Commune de Saulces-Champenoises	1
Commune de Sault-les-Rethel	1
Commune de Sécheval	1
Commune de Sedan	1
Commune de Sery	1
Commune de Seuil	1
Commune de Sévigny-la-Forêt	1
Commune de Sévigny-Waleppe	1
Commune de Signy-l'Abbaye	1
Commune de Signy-le-Petit	1
Commune de Signy-Montlibert	1
Commune de Singly	1
Commune de Son	1
Commune de Sorcy-Bauthemont	1
Commune de Suzanne	1
Commune de Taizy	1
Commune de Tannay	1
Commune de Tarzy	1
Commune de Tétaigne	1
Commune de Thelonne	1
Commune de Thilay	1
Commune de Le Thour	1
Commune de Tournavaux	1
Commune de Vandy	1
Commune de Vaux-Champagne	1
Commune de Vaux-lès-Mouzon	1
Commune de Vaux-Montreuil	1
Commune de Vaux-Villaine	1
Commune de Vendresse	1

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS
Commune de Verpel	1
Commune de Viel-Saint-Remy	1
Commune de Vieux-lès-Asfeld	1
Commune de Villers-devant-Mouzon	1
Commune de Villers-le-Tilleul	1
Commune de Villers-le-Tourneur	1
Commune de Villers-Semeuse	1
Commune de Villers-sur-Bar	1
Commune de Villers-sur-le-Mont	1
Commune de Vireux-Molhain	1
Commune de Vivier-au-Court	1
Commune de Vouziers	1
Commune de Vrigne-aux-Bois	1
Commune de Vrigne-Meuse	1
Commune de Wadelincourt	1
Commune de Wagnon	1
Commune de Warnécourt	1
Commune de Wignicourt	1
Commune de Yoncq	1
TOTAL :	627
AUBE	
Département de l'Aube	6562
Communauté de Communes Seine et Aube	3
Communauté de Communes de l'Orvin et de l'Ardusson	1
Communauté d'agglomération Troyes Champagne Métropole	6
Communauté de Communes du Chaourçois et du Val d'Armance	2
Communauté de Communes des Portes de Romilly sur Seine	1
Communauté de Communes Forêts, Lacs, Terres en Champagne	1
Communauté de Communes de la Région de Bar sur Aube	1
Communauté de Communes de Vendeuvre - Soulaines	2
Communauté de Communes du Nogentais	1
Communauté de Communes du Barséquanais en Champagne	3
Communauté de Communes d'Arcis, Mailly, Ramerupt	3
Communauté de Communes du Pays dOthe	1
Communauté de Communes Lacs de Champagne	2
Syndicat Mixte pour l'aménagement et la gestion du Parc Naturel de la Forêt d'Orient (SMAG PNRFO)	1
Syndicat Intercommunal de Transport Scolaire et de gestion du COSEC de Vendeuvre-sur-Barse	1
Syndicat Mixte de la Vanne et de ses Affluents	1
Syndicat Intercommunal de l'école de regroupement de Beurey	1
Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples de la région de Marolles-les-Bailly	1
Syndicat Intercommunal des classes de la Vallée de l'Arce	1
Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique des Écoles de Macey-Montgueux-Grange L'Évêque	1
Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire de Saint-Léger, Moussey, Villemereuil	1
Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire de Voué, Aubeterre, Montsuzain (VOUAUMONT)	1
Syndicat Intercommunal de Grange-l'Evêque	1
Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire de Mergey, Saint-Benoît-sur-Seine, Villacerf	1

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS
Syndicat Intercommunal de gestion des écoles de Vauchassis et Prugny	1
Syndicat Intercommunal de Gestion Forestière des Bailly	1
Syndicat départemental d'énergie de l'Aube (S.D.E.A.)	1
Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire Montaulin-Rouilly St Loup-Ruvigny	1
Syndicat Intercommunal de Gestion Forestière de la Vaivre	1
Syndicat Mixte d'élimination des déchets ménagers du territoire d'Orient	1
Centre Intercommunal d'Action Sociale de Marcilly le Hayer - Fontaine les Grès	1
SI du Vaudois	1
Syndicat intercommunal à vocation unique de Pâlis/Villadin	1
Syndicat de Regroupement Pédagogique Intercommunal d'Aulnay, Jasseines, Donnement	1
Syndicat Mixte Intercommunal de Ramassage Scolaire de Chaource	1
Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire d'Assenay, Saint-Jean -de-Bonneval et Villery	1
Syndicat Intercommunal de Gestion Forestière de Chaource	1
Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique des écoles de la vallée de l'Ource (S.I.D.E.V.O.)	1
Syndicat Intercommunal de regroupement scolaire de Bagneux-la-Fosse, Bragelogne-Beauvoir, Avirey-Lingey, Channes	1
Syndicat Intercommunal pour le fonctionnement des écoles du RPI de Courteron- Gye sur Seine- Neuville sur Seine	1
Syndicat Intercommunal de gestion de l'école de regroupement de Jeugny	1
Syndicat Départemental d'Elimination des Déchets de l'Aube (SDEDA)	1
Syndicat Intercommunal des classes de regroupement de Chesley-Etourvy	1
Syndicat Intercommunal de gestion du regroupement scolaire de Messon, Bucey-en-Othe et Fontvannes	1
Syndicat de l'Arlette	1
Syndicat Intercommunal de Gestion Forestière de Jeugny	1
Syndicat Intercommunal des écoles de regroupement de Saint-Thibault, les Bordes-Aumont et Isle-Aumon	1
Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire de la région de Piney	1
Syndicat intercommunal à vocation scolaire des cinq vallées (SIVOS des 5 vallées)	1
Syndicat Intercommunal du Val de Seine	1
Syndicat pour la gestion de l'école intercommunale de Bellevue	1
Syndicat Intercommunal de construction, gestion du Cosec et des transports scolaires d'Aix-en-Othe	1
Syndicat Mixte de l'eau de l'assainissement collectif de l'assainissement non-collectif des milieux aquatiques	11
Syndicat Mixte Bresse Oeillet	1
SI des écoles de Bouilly-Souligny-Javernant-Sommeval	1
SIVOS du Vaudois	1
Syndicat d'Etudes, de Programmation et d'Aménagement de la Région Troyenne (D.E.P.A.R.T)	1
SIVOS de CUSSANGY-VANLAY	1
Syndicat Mixte Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Seine en Plaine Champenoise (PETR)	1
Pôle métropolitain Bourgogne-Sud Champagne-Portes de Paris	1
PETR Othe-Amance	1
SIGF d'Aumont	1
Syndicat Intercommunal de Gestion des Ecoles Regroupement Allibaudières, Herbisse, Villiers Herbisse et Semoine (SIGERA)	1
Conseil général de l'Aube	1
SI TRANSPORTS SCOLAIRES DE MERY SUR SEINE	1

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS
Syndicat Intercommunal de regroupement Bercenay, Chennegy, Maraye	1
Syndicat intercommunal à vocation scolaire de Bouranton - Laubressel - Thennelieres	1
Commune d'Ailleville	1
Commune de Aix-Villemaur-Palis	2
Commune d'Allibaudières	1
Commune de AMANCE	1
Commune d'Arcis-sur-Aube	1
Commune d'Arconville	1
Commune d'Argançon	1
Commune d'Arrelles	1
Commune d'Arrembécourt	1
Commune d'Arrentières	1
Commune d'Arsonval	1
Commune d'Assenay	1
Commune d'Assencières	1
Commune d'Aubeterre	1
Commune d'Aulnay	1
Commune d'Auxon	1
Commune de Val-d'Auzon	1
Commune d'Avant-les-Marcilly	1
Commune d'Avant-lès-Ramerupt	1
Commune d'Avirey-Lingey	1
Commune d'Avon-la-Pèze	1
Commune d'Avreuil	1
Commune de Bagneux-la-Fosse	1
Commune de Bailly-le-Franc	1
Commune de Balignicourt	1
Commune de Balnot-la-Grange	1
Commune de Balnot-sur-Laignes	1
Commune de Barberey-Saint-Sulpice	1
Commune de Barbuise	1
Commune de Baroville	1
Commune de Bar-sur-Aube	1
Commune de Bar-sur-Seine	1
Commune de Bayel	1
Commune de Bercenay-en-Othe	1
Commune de Bercenay-le-Hayer	1
Commune de Bergères	1
Commune de Bernon	1
Commune de Bertignolles	1
Commune de Bérulle	1
Commune de Bessy	1
Commune de Bétignicourt	1
Commune de Beurey	1
Commune de Blaincourt-sur-Aube	1
Commune de Blignicourt	1
Commune de Bligny	1
Commune de Les Bordes-Aumont	1
Commune de Bossancourt	1

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS
Commune de Bouilly	1
Commune de Boulages	1
Commune de Bouranton	1
Commune de Bourdenay	1
Commune de Bourguignons	1
Commune de Bouy-Luxembourg	1
Commune de Bouy-sur-Orvin	1
Commune de Bragelogne-Beauvoir	1
Commune de Braux	1
Commune de Bréviandes	1
Commune de Brévonnes	1
Commune de Briel-sur-Barse	1
Commune de Brienne-la-Vieille	1
Commune de Brienne-le-Château	1
Commune de Brillecourt	1
Commune de Bucey-en-Othe	1
Commune de Buchères	1
Commune de Buxeuil	1
Commune de Buxières-sur-Arce	1
Commune de Celles-sur-Ource	1
Commune de Chacenay	1
Commune de La Chaise	1
Commune de Chalette-sur-Voire	1
Commune de Chamoy	1
Commune de Champfleury	1
Commune de Champignol-lez-Mondeville	1
Commune de Champigny-sur-Aube	1
Commune de Champ-sur-Barse	1
Commune de Channes	1
Commune de Chaource	1
Commune de La Chapelle-Saint-Luc	1
Commune de Chapelle-Vallon	1
Commune de Chappes	1
Commune de Charmont-sous-Barbuise	1
Commune de Charmoy	1
Commune de Charny-le-Bachot	1
Commune de Chaserey	1
Commune de CHATRES	1
Commune de Chauchigny	1
Commune de Chaudrey	1
Commune de Chauffour-les-Bailly	1
Commune de Chaumesnil	1
Commune de Chavanges	1
Commune de Le Chene	1
Commune de Chennegy	1
Commune de Chervey	2
Commune de Chessy-les-Prés	1
Commune de Clérey	1
Commune de Coclois	1

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS
Commune de Colombé-la-Fosse	1
Commune de Colombé-le-Sec	1
Commune de Cormost	1
Commune de Courcelles-sur-Voire	1
Commune de Courceroy	1
Commune de Coursan-en-Othe	1
Commune de Courtaoult	1
Commune de Courtenot	1
Commune de Courteron	1
Commune de Coussegrey	1
Commune de Couvignon	1
Commune de Crancey	1
Commune de Creney-près-Troyes	1
Commune de Crésantignes	1
Commune de Crespy-le-Neuf	1
Commune de Les Croûtes	1
Commune de Cunfin	1
Commune de Cussangy	1
Commune de Dampierre	1
Commune de Davrey	1
Commune de Dienville	1
Commune de Dierrey-Saint-Julien	1
Commune de Dierrey-Saint-Pierre	1
Commune de Dolancourt	1
Commune de Dommartin-le-Coq	1
Commune de Donnement	1
Commune de Dosches	1
Commune de Dosnon	1
Commune de Droupt-Saint-Basle	1
Commune de Droupt-Sainte-Marie	1
Commune d'Eaux-Puiseaux	1
Commune de Échemines	1
Commune de Éclance	1
Commune de Éguilly-sous-Bois	1
Commune d'Engente	1
Commune de Epagne	1
Commune de Epothemont	1
Commune d'Ervy-le-Châtel	1
Commune d'Essoyes	1
Commune d'Estissac	1
Commune de Etourvy	1
Commune de Etrelles-sur-Aube	1
Commune de Faux-Villecerf	1
Commune de Fay-les-Marcilly	1
Commune de Fays-la-Chapelle	1
Commune de Ferreux-Quincey	1
Commune de Feuges	1
Commune de Fontaine	1
Commune de Fontaine-les-Grès	1

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS
Commune de Fontaine-Macon	1
Commune de Fontenay-de-Bossery	1
Commune de Fontette	1
Commune de Fontvannes	1
Commune de La Fosse-Corduan	1
Commune de Fouchères	1
Commune de Fralignes	1
Commune de Fravaux	1
Commune de Fresnay	1
Commune de Fresnoy-le-Château	1
Commune de Fuligny	1
Commune de Gélannes	1
Commune de Géraudot	1
Commune de Les Grandes-Chapelles	1
Commune de Grandville	1
Commune de Les Granges	1
Commune de Gumery	1
Commune de Gyé-sur-Seine	1
Commune de Hampigny	1
Commune de Herbisse	1
Commune d'Isle-Aumont	1
Commune d'Isle-Aubigny	1
Commune de Jasseines	1
Commune de Jaucourt	1
Commune de Javernant	1
Commune de Jessains	2
Commune de Jeugny	1
Commune de Joncreuil	1
Commune de Jully-sur-Sarce	1
Commune de Juvancourt	1
Commune de Juvanzé	1
Commune de Juzanvigny	1
Commune de Lagesse	1
Commune de Laines-aux-Bois	1
Commune de Landreville	1
Commune de Lantages	1
Commune de Lassicourt	1
Commune de Laubressel	1
Commune de Lavau	1
Commune de Lentilles	1
Commune de Lesmont	1
Commune de Lévigny	1
Commune de LHUITRE	1
Commune de Lignières	1
Commune de Lignol-le-Château	1
Commune de Lirey	1
Commune de Loches-sur-Ource	1
Commune de La Loge-aux-Chèvres	1
Commune de La Loge-Pomblin	1

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS
Commune de Les Loges-Margueron	1
Commune de Longchamp-sur-Aujon	1
Commune de Longeville-sur-Mogne	1
Commune de Longpré-le-Sec	1
Commune de Longsols	1
Commune de Longueville-sur-Aube	1
Commune de La Louptière-Thénard	1
Commune de Lusigny-sur-Barse	1
Commune de Luyères	1
Commune de Macey	1
Commune de Machy	1
Commune de Magnant	1
Commune de Magnicourt	1
Commune de Magny-Fouchard	1
Commune de Mailly-le-Camp	1
Commune de Maison-des-Champs	1
Commune de Maisons-les-Chaource	1
Commune de Maisons-les-Soulaines	1
Commune de Maizières-la-Grande-Paroisse	1
Commune de Maizières-les-Brienne	1
Commune de Maraye-en-Othe	1
Commune de Marcilly-le-Hayer	1
Commune de Marigny-le-Châtel	1
Commune de Marnay-sur-Seine	1
Commune de Marolles-les-Bailly	1
Commune de Marolles-sous-Lignières	1
Commune de Mathaux	1
Commune de Maupas	1
Commune de Mergey	1
Commune de Le Mériot	1
Commune de Merrey-sur-Arce	1
Commune de Méry-sur-Seine	1
Commune de Mesgrigny	1
Commune de Mesnil-la-Comtesse	1
Commune de Mesnil-Lettre	1
Commune de Mesnil-Saint-Loup	1
Commune de Mesnil-Saint-Père	1
Commune de Mesnil-Sellières	1
Commune de Messon	1
Commune de Metz-Robert	1
Commune de Meurville	1
Commune de Molins-sur-Aube	1
Commune de Montaulin	1
Commune de Montceaux-les-Vaudes	1
Commune de Montfey	1
Commune de Montgueux	1
Commune de Montiéramey	1
Commune de Montier-en-l'Isle	1
Commune de Montigny-les-Monts	1

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS
Commune de Montmartin-le-Haut	1
Commune de Montmorency-Beaufort	1
Commune de Montpothier	1
Commune de Montreuil-sur-Barse	1
Commune de Montsuzain	1
Commune de Morembert	1
Commune de Morvilliers	1
Commune de La Motte-Tilly	1
Commune de Moussey	1
Commune de Mussy-sur-Seine	1
Commune de Neuville-sur-Seine	1
Commune de Neuville-sur-Vanne	1
Commune de Noé-les-Mallets	1
Commune de Les Noës-près-Troyes	1
Commune de Nogent-sur-Aube	1
Commune de Nogent-sur-Seine	1
Commune de Nozay	1
Commune d'Onjon	1
Commune d'Origny-le-Sec	1
Commune d'Ormes	1
Commune d'Ortillon	1
Commune d'Orvilliers-Saint-Julien	1
Commune d'Ossey-les-Trois-Maisons	1
Commune de Pargues	1
Commune de Pars-les-Chavanges	1
Commune de Pars-les-Romilly	1
Commune de Le Pavillon-Sainte-Julie	1
Commune de Payns	1
Commune de Pel-et-Der	1
Commune de Périgny-la-Rose	1
Commune de Perthes-lès-Brienne	1
Commune de Petit-Mesnil	1
Commune de Piney	1
Commune de Plaines-Saint-Lange	1
Commune de Plancy-l'Abbaye	1
Commune de Planty	1
Commune de Plessis-Barbuise	1
Commune de Poivres	1
Commune de Poligny	1
Commune de Polisot	1
Commune de Polisy	1
Commune de Pont-Sainte-Marie	1
Commune de Pont-sur-Seine	1
Commune de Pouan-les-Vallées	1
Commune de Pougy	1
Commune de Pouy-sur-Vannes	1
Commune de Praslin	1
Commune de Précy-Notre-Dame	1
Commune de Précy-Saint-Martin	1

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS
Commune de Premierfait	1
Commune de Proverville	1
Commune de Prugny	1
Commune de Prunay-Belleville	1
Commune de Prusy	1
Commune de Puits-et-Nuisement	1
Commune de Racines	1
Commune de Radonvilliers	1
Commune de Ramerupt	1
Commune de Rances	1
Commune de Rhèges	1
Commune de Les Riceys	2
Commune de Rigny-la-Nonneuse	1
Commune de Rigny-le-Ferron	1
Commune de Rilly-Sainte-Syre	1
Commune de La Rivière-de-Corps	1
Commune de Romilly-sur-Seine	1
Commune de Roncenay	1
Commune de Rosières-près-Troyes	1
Commune de Rosnay-l'Hôpital	1
Commune de La Rothière	1
Commune de Rouilly-Sacey	1
Commune de Rouilly-Saint-Loup	1
Commune de Rouvres-les-Vignes	1
Commune de Rumilly-les-Vaudes	1
Commune de Ruvigny	1
Commune de Saint-André-les-Vergers	1
Commune de Saint-Aubin	1
Commune de Saint-Benoist-sur-Vanne	1
Commune de Saint-Benoît-sur-Seine	1
Commune de Saint-Christophe-Dodinicourt	1
Commune de Saint-Etienne-sous-Barbuise	1
Commune de Saint-Flavy	1
Commune de Saint-Germain	1
Commune de Saint-Hilaire-sous-Romilly	1
Commune de Saint-Jean-de-Bonneval	1
Commune de Saint-Julien-les-Villas	1
Commune de Saint-Léger-près-Troyes	1
Commune de Saint-Léger-sous-Brienne	1
Commune de Saint-Léger-sous-Margerie	1
Commune de Saint-Loup-de-Buffigny	1
Commune de Saint-Lupien	1
Commune de Saint-Lyé	1
Commune de Saint-Mards-en-Othe	1
Commune de Saint-Martin-de-Bossenay	1
Commune de Sainte-Maure	1
Commune de Saint-Mesmin	1
Commune de Saint-Nabord-sur-Aube	1
Commune de Saint-Nicolas-la-Chapelle	1

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS
Commune de Saint-Oulph	1
Commune de Saint-Parres-aux-Tertres	1
Commune de Saint-Parres-les-Vaudes	1
Commune de Saint-Phal	1
Commune de Saint-Pouange	1
Commune de Saint-Remy-sous-Barbuise	1
Commune de Sainte-Savine	1
Commune de Saint-Thibault	1
Commune de Saint-Usage	1
Commune de Salon	1
Commune de Saulcy	1
Commune de La Saulsotte	1
Commune de Savières	1
Commune de Semoine	1
Commune de Soligny-les-Étangs	1
Commune de Sommeval	1
Commune de Soulaines-Dhuys	1
Commune de Souligny	1
Commune de Spoy	1
Commune de Thennelières	1
Commune de Thieffrain	1
Commune de Thil	1
Commune de Thors	1
Commune de Torcy-le-Grand	1
Commune de Torcy-le-Petit	1
Commune de Torvilliers	1
Commune de Trainel	1
Commune de Trancault	1
Commune de Trannes	1
Commune de Trouans	1
Commune de Troyes	1
Commune de Turgy	1
Commune d'Unienville	1
Commune d'Urville	1
Commune de Vailly	1
Commune de Vallant-Saint-Georges	1
Commune de Vallentigny	1
Commune de Vallières	1
Commune de Vanlay	1
Commune de Vauchassis	1
Commune de Vauchonvilliers	1
Commune de Vaucogne	1
Commune de Vaudes	1
Commune de Vaupoisson	1
Commune de Vendeuvre-sur-Barse	1
Commune de La Vendue-Mignot	1
Commune de Vernonvilliers	1
Commune de Verpillières-sur-Ource	1
Commune de Verricourt	1

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS
Commune de Verrières	1
Commune de Viâpres-le-Petit	1
Commune de Villacerf	1
Commune de Villadin	1
Commune de La Ville-aux-Bois	1
Commune de Villechétif	1
Commune de Villeloup	1
Commune de Villemereuil	1
Commune de Villemoiron-en-Othe	1
Commune de Villemorien	1
Commune de Villemoyenne	1
Commune de Villenauxe-la-Grande	1
Commune de La Villeneuve-au-Châtelot	1
Commune de Villeneuve-au-Chemin	1
Commune de La Villeneuve-au-Chêne	1
Commune de Villeret	1
Commune de Villery	1
Commune de Ville-sous-la-Ferté	1
Commune de Ville-sur-Arce	1
Commune de Ville-sur-Terre	1
Commune de Villette-sur-Aube	1
Commune de Villiers-Herbisse	1
Commune de Villiers-le-Bois	1
Commune de Villiers-sous-Praslin	1
Commune de Villy-en-Trodes	1
Commune de Villy-le-Bois	1
Commune de Villy-le-Maréchal	1
Commune de Vinets	1
Commune de Virey-sous-Bar	1
Commune de Vitry-le-Croisé	1
Commune de Viviers-sur-Artaut	1
Commune de Voigny	1
Commune de Vosnon	1
Commune de Voué	1
Commune de Vougrey	1
Commune de Vulaines	1
Commune de Yèvres-le-Petit	1
TOTAL :	7084
MARNE	
Département de la Marne	566
Communauté de Communes du Sud Marnais	1
Communauté de Communes de la région de Suippes	1
Communauté de communes de la Moivre à la Coole	1
Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne	1
Communauté de Communes Vitry, Champagne et Der	1
Communauté de Communes de Sézanne-Sud Ouest Marnais	3
Communauté d'Agglomération Epernay Coteaux et Plaine de Champagne	2
Communauté Urbaine du Grand Reims	5
Communauté de Communes des Paysages de la Champagne	2

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS
Communauté de communes de lArgonne Champenoise	1
Syndicat Mixte intercommunal scolaire de Sézanne	1
Syndicat Intercommunal de distribution d'eau potable du Mont Louvet	1
Syndicat Intercommunal scolaire des Trois Sources	1
Syndicat des eaux de Fismes	1
Syndicat mixte de démoustication en aval de Châlons en Champagne	1
Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Brie et Champagne	1
Syndicat Mixte du Sud Est de la Marne S.Y.M.S.E.M.	1
Syndicat Intercommunal de gestion de l'Ecole de Musique d'Epernay et sa région	1
Syndicat Intercommunal Adduction Eau Potable Région Condé	1
Syndicat mixte intercommunal du Mont Août (SMIDEP)	1
Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du Bassin de la Superbe	1
Syndicat mixte du SCOT d'Epernay et sa région	1
Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la Plaine d'Ay - Epernay	1
SIVOM de la Superbe	1
SIVU du Châtillonnais de la Maison de la Santé	1
Syndicat Intercommunal Scolaire de Dormans	1
Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Epernay Terres de Champagne	1
SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS D EPERNAY ET SA REGION	1
Syndicat Mixte Intercommunal de Production d'Eau Potable - SMIPEBA	1
Commune de Saint-Martin-D'ablois	1
Commune d'Aigny	1
Commune d'Allemanche-Launay-et-Soyer	1
Commune de D'allemant	1
Commune d'Ambrières	1
Commune d'Angluzelles-et-Courcelles	1
Commune d'Anthenay	1
Commune d'Athis	1
Commune d'Aubérive	1
Commune d'Aubilly	1
Commune d'Auve	1
Commune d'Avize	1
Commune d'Ay Champagne	1
Commune de Bagneux	1
Commune de Barbonne-Fayel	1
Commune de Baslieux-lès-Fismes	1
Commune de Baslieux-sous-Châtillon	1
Commune de Baudement	1
Commune de Baye	1
Commune de Bazancourt	1
Commune de Bergères-lès-Vertus	1
Commune de Bergères-sous-Montmirail	1
Commune de Berru	1
Commune de Bétheny	1
Commune de Bethon	1
Commune de Bezannes	1
Commune de Binson-et-Orquigny	1
Commune de Bouchy-Saint-Genest	1
Commune de Brandonvillers	1

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS
Commune de Le Breuil	1
Commune de Breuil sur Vesle	1
Commune de Breuvery-sur-Coole	1
Commune de Brouillet	1
Commune de Broussy-le-Grand	1
Commune de Broyes	1
Commune de Brugny-Vaudancourt	1
Commune de Bussy-le-Château	1
Commune de La Caure	1
Commune de La Celle-sous-Chantemerle	1
Commune de Cernay-Les-Reims	1
Commune de Chaintrix-Bierges	1
Commune de Chaltrait	1
Commune de Chambrecy	1
Commune de Champguyon	1
Commune de Champigneul-Champagne	1
Commune de Chantemerle	1
Commune de La Chapelle-Felcourt	1
Commune de La Chapelle-Lasson	1
Commune de Charmont	1
Commune de Châtillon-sur-Morin	1
Commune de La Chaussée-sur-Marne	1
Commune de Chavot-Courcourt	1
Commune de Cheniers	1
Commune de Chepy	1
Commune de Cherville	1
Commune de Chichey	1
Commune de Chouilly	1
Commune de Clamanges	1
Commune de Clesles	1
Commune de Val-des-Marais	1
Commune de Connantray-Vaurefroy	1
Commune de Coolus	1
Commune de Cormontreuil	1
Commune de Cormoyeux	1
Commune de Corroy	1
Commune de Coulommes-la-Montagne	1
Commune de Courcemain	1
Commune de Courtisols	1
Commune de Courville	1
Commune de Cramant	1
Commune de Cuchery	1
Commune de Cuisles	1
Commune de Cumières	1
Commune de Dontrien	1
Commune de Dormans	1
Commune de Écury-le-Repos	1
Commune d Écury-sur-Coole	1
Commune d'Epernay	1

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS
Commune d'Époye	1
Commune d'Escardes	1
Commune de Les Essarts-lès-Sézanne	1
Commune de Les Essarts-le-Vicomte	1
Commune d'Esternay	1
Commune de Étréchy	1
Commune d'Euvy	1
Commune de Fagnières	1
Commune de Faux-Fresnay	1
Commune de Favresse	1
Commune de Fère-Champenoise	1
Commune de Fismes	1
Commune de Flavigny	1
Commune de Fontaine-Denis-Nuisy	1
Commune de La Forestière	1
Commune de Fromentières	1
Commune de Gaye	1
Commune de Germaine	1
Commune de Germinon	1
Commune de Givry-Les-Loisy	1
Commune de Gourgançon	1
Commune de Gueux	1
Commune de Hauteville	1
Commune de Hautvillers	1
Commune d'Humbauville	1
Commune d'Igny-Comblizy	1
Commune d'Isle-sur-Marne	1
Commune d'Isse	1
Commune de Janvilliers	1
Commune de Joiselle	1
Commune de Jonquery	1
Commune de Jouy-lès-Reims	1
Commune de Juvigny	1
Commune de Lachy	1
Commune de Landricourt	1
Commune de Laval-sur-Tourbe	1
Commune de Lenharrée	1
Commune de Lignon	1
Commune de Linthelles	1
Commune de Loisy-en-Brie	1
Commune de Loisy-sur-Marne	1
Commune de Ludes	1
Commune de Mailly-Champagne	1
Commune de Mairy-sur-Marne	1
Commune de Mancy	1
Commune de Mardeuil	1
Commune de Margerie-Hancourt	1
Commune de Marigny	1
Commune de Marsangis	1

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS
Commune de Le Meix-Saint-Epoing	1
Commune de Merfy	1
Commune de Merlaut	1
Commune de Méry-Prémecy	1
Commune de Moeurs-Verdey	1
Commune de Moncetz-Longevas	1
Commune de Montgenost	1
Commune de Monthelon	1
Commune de Mont-sur-Courville	1
Commune de Morsains	1
Commune de Moslins	1
Commune de Mourmelon-le-Grand	1
Commune de Moussy	1
Commune de Muizon	1
Commune de Nesle-la-Reposte	1
Commune de La Neuville-aux-Larris	1
Commune de Neuvy	1
Commune de La Noue	1
Commune de Nuisement-Sur-Coole	1
Commune d'Ognes	1
Commune de Oiry	1
Commune d'Olizy Violaine	1
Commune de D'omey	1
Commune d'Ormes	1
Commune d'Outines	1
Commune d'Outrepont	1
Commune d'Oyes	1
Commune de Pargny-lès-Reims	1
Commune de Passy-Grigny	1
Commune de Pierre-Morains	1
Commune de Pierry	1
Commune de Pleurs	1
Commune de Plichancourt	1
Commune de Plivot	1
Commune de Pocancy	1
Commune de Pogny	1
Commune de Poilly	1
Commune de Pontfaverger-Moronvilliers	1
Commune de Possesse	1
Commune de Potangis	1
Commune de Pringy	1
Commune de Prosnes	1
Commune de Puisieulx	1
Commune de Queudes	1
Commune de Recy	1
Commune de Reims	1
Commune de Reuil	1
Commune de Reuves	1
Commune de Réveillon	1

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS
Commune de Rosnay	1
Commune de Saint-Bon	1
Commune de Saint-Brice-Courcelles	1
Commune de Saint-Germain-la-Ville	1
Commune de Saint-Gilles	1
Commune de Saint-Hilaire-le-Grand	1
Commune de Saint-Hilaire-le-Petit	1
Commune de Saint-Imoges	1
Commune de Saint-Jean-sur-Tourbe	1
Commune de Saint-Just-Sauvage	1
Commune de Saint-Loup	1
Commune de Saint-Mard-lès-Rouffy	1
Commune de Sainte-Marie-à-Py	1
Commune de Saint-Martin-aux-Champs	1
Commune de Saint-Martin-l'Heureux	1
Commune de Saint-Memmie	1
Commune de Sainte-Menehould	1
Commune de Saint-Quentin-le-Verger	1
Commune de Saint-Quentin-sur-Coole	1
Commune de Saint-Remy-sous-Broyes	1
Commune de Saint-Saturnin	1
Commune de Saint-Souplet-sur-Py	1
Commune de Saron-sur-Aube	1
Commune de Saudoy	1
Commune de Selles	1
Commune de Serzy-et-Prin	1
Commune de Sogny-aux-Moulins	1
Commune de Soizy-aux-Bois	1
Commune de Souain-Perthes-lès-Hurlus	1
Commune de Soulières	1
Commune de Suippes	1
Commune de Taissy	1
Commune de Thaas	1
Commune de Le Thoult-Trosnay	1
Commune de Tilloy-et-Bellay	1
Commune de Tinqueux	1
Commune de Tours-sur-Marne	1
Commune de Tréfols	1
Commune de Troissy	1
Commune de Vandières	1
Commune de Vauciennes	1
Commune de Vaudesincourt	1
Commune de Vélye	1
Commune de Ventelay	1
Commune de Verdon	1
Commune de Vert-Toulon	1
Commune BLANCS COTEAUX	2
Commune de Le Vézier	1
Commune de Ville-En-Tardenois	1

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS
Commune de Villeneuve-la-Lionne	1
Commune de Villeneuve-Renneville-Chevigny	1
Commune de Villeneuve-Saint-Vistre	1
Commune de Villers-aux-Bois	1
Commune de Villers-Le-Chateau	1
Commune de Villers-sous-Châtillon	1
Commune de Villeseneux	1
Commune de Villiers-aux-Corneilles	1
Commune de Vinay	1
Commune de Vindey	1
Commune de Vitry-la-Ville	1
Commune de Vitry-le-François	1
Commune de Vouzy	1
Commune de Vrigny	1
Commune de Warmeriville	1
Commune de Witry-lès-Reims	1
TOTAL :	845
HAUTE-MARNE	
Conseil Départemental de la Haute-Marne	276
Communauté de Communes du Grand Langres	2
Communauté de Communes d'Auberive Vingeanne et Montsaugeonnais	2
Communauté de Communes des Savoir-Faire	4
Communauté d'agglomération de Saint Dizier, Der et Blaise	2
Agglomération de Chaumont	2
Communauté de communes Meuse Rognon	1
Communauté de Communes du Bassin de Joinville en Champagne	1
Communauté de Communes des Trois Forêts	1
Syndicat Mixte du Pôle Technologique de Haute Champagne	1
Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable du Sud de la Haute-Marne	1
Syndicat Intercommunal de Gestion Forestière de la région de Langres	1
Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de COUR l'EVEQUE	1
Syndicat des Eaux du Morgon	1
Syndicat Intercommunal de Gestion Forestière de Champsevraine et Belmont	1
Syndicat Intercommunal pour la gestion du regroupement scolaire de Dommartin Le Franc	1
Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de la Région de Langres (SMICTOM)	1
Syndicat de gestion forestière de la Blaise	1
Syndicat Intercommunal de Distribution des Eaux de Montlandon-Celsoy	1
Syndicat Intercommunal de Traitement des Boues (TB 52 Sud)	1
Syndicat Mixte de transport par Car de la région de Wassy	1
Syndicat intercommunal de gestion forestière de Clefmont Audeloncourt Perrusse	1
Syndicat Intercommunal pour la Gestion du Regroupement Pédagogique de Magneux	1
POLE D EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS DE LANGRES	3
Syndicat Intercommunal des Eaux dOrges	1
Syndicat Mixte Intercommunal à vocation scolaire de la Vallée de l'Aube	1
Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples des 3 B	1
Syndicat des Eaux de la Vive Haie	1
Syndicat des Eaux de Maizières-Guindrecourt-Sommermont	1
Syndicat Mixte Nord Haute-Marne	1

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS
Syndicat intercommunal de transports de Doulaincourt	1
Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable de Crenay - Neuilly sur Suize	1
Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire des Deux Moulins	1
Syndicat Mixte d'Aménagements du Bassin de la Voire	1
Syndicat Mixte du Pays de Chaumont	1
Syndicat des Eaux de la Source Dhuits	2
Syndicat Intercommunal de Gestion Forestière de Presles	1
Syndicat Intercommunal de Gestion Forestière de l'Amance	1
Syndicat intercommunal d'adduction d'eau Marne-Rognon	1
Syndicat Mixte de la Vallée de la Meuse et de ses Affluents	1
Syndicat Mixte du Bassin de la Marne et ses Affluents	1
Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Doulevant-le-Château	1
Syndicat des Eaux de Confevron	1
Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Lac de Charmes	1
Groupement Syndical Forestier de CIRMONT	1
Syndicat Intercommunal de Gestion Forestière du Pays NOGENTAIS	1
Syndicat Intercommunal de Gestion Forestière de la Région d'Auberive	1
Syndicat Intercommunal du Nord Bassigny	1
Syndicat des Eaux de la Haute-Vingeanne	1
Syndicat Intercommunal de Transport Scolaire d'Arc en Barrois	1
Syndicat des Eaux Lavilleneuve au Roi - Montheries	1
Syndicat Intercommunal de Gestion Forestière de la Vallée de la Marne	1
Syndicat intercommunal d'adduction d'eau Corlée et Saint-Vallier	1
Syndicat Intercommunal d'adduction d'eau potable de la région d'Echenay	1
Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de FAYL-BILLOT	1
Syndicat mixte des six rivières	1
Commune de Aigremont	1
Commune de Aillianville	1
Commune de Aingoulaincourt	1
Commune de Allichamps	1
Commune de Ambonville	1
Commune de Andilly-en-Bassigny	1
Commune de Annonville	1
Commune de Anrosey	1
Commune d'Aprey	1
Commune de Arbigny-sous-Varennes	1
Commune de Arbot	1
Commune de Arc-en-Barrois	1
Commune de Arnancourt	1
Commune de Attancourt	1
Commune de Aubepierre-sur-Aube	1
Commune de Audeloncourt	1
Commune de Aujeurres	1
Commune de Autreville-sur-la-Renne	1
Commune de Avrecourt	1
Commune de Bailly-aux-Forges	1
Commune de Baissey	1
Commune de Bannes	1
Commune de Bassoncourt	1

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS
Commune de Baudrecourt	1
Commune de Bay-sur-Aube	1
Commune de Beauchemin	1
Commune de Belmont	1
Commune de Roches-Bettaincourt	1
Commune de Bettancourt-la-Ferrée	1
Commune de Beurville	1
Commune de Biesles	1
Commune de Bize	1
Commune de Blaisy	1
Commune de Blécourt	1
Commune de Blumeray	1
Commune de Bonnecourt	1
Commune de Bourg	1
Commune nouvelle de Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon	3
Commune de Bouzancourt	1
Commune de Brachay	1
Commune de Braux-le-Châtel	1
Commune de Brennes	1
Commune de Brethenay	1
Commune de Breuvannes-en-Bassigny	1
Commune de Bricon	1
Commune de Brousseval	1
Commune de Bugnières	1
Commune de Champsevraine	1
Commune de Busson	1
Commune de Buxieres-Les-Clefmont	1
Commune de Buxières-lès-Villiers	1
Commune de Ceffonds	1
Commune de Celles-en-Bassigny	1
Commune de Celsoy	1
Commune de Cerisieres	1
Commune de Chalancey	1
Commune de Chalindrey	1
Commune de Vals-Des-Tilles	1
Commune de Chalvraines	1
Commune de Chambroncourt	1
Commune de Chamouilley	1
Commune de Champigny-lès-Langres	1
Commune de Champigny-sous-Varennes	1
Commune de Chancenay	1
Commune de Changey	1
Commune de Chanoy	1
Commune de Chantraines	1
Commune de Charmes Les Langres	1
Commune de Charmes-la-Grande	1
Commune de Chassigny	1
Commune de Châteauvillain	1
Commune de Chatenay-Mâcheron	1

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS
Commune de Chatenay-Vaudin	1
Commune de Chatonrupt-Sommermont	1
Commune de Chaudenay	1
Commune de Chauffourt	1
Commune de Chaumont	1
Commune de Chevillon	1
Commune de Chézeaux	1
Commune de Choilley-Dardenay	1
Commune de Choiseul	1
Commune de Cirey-sur-Blaise	1
Commune de Cirfontaines-en-Azois	1
Commune de Cirfontaines-En-Ornois	1
Commune de Clefmont	1
Commune de Clinchamp	1
Commune de Cohons	1
Commune de Coiffy-le-Bas	1
Commune de Coiffy-le-Haut	1
Commune de Colmier-le-Bas	1
Commune de Colmier-le-Haut	1
Commune de Colombey-les-Deux-Églises (nouvelle)	2
Commune de Condes	1
Commune de Coublanc	1
Commune de Coupray	1
Commune de Courcelles-en-Montagne	1
Commune de Courcelles-sur-Blaise	1
Commune de Cour L'Evêque	1
Commune de Culmont	1
Commune de Curmont	1
Commune de Cusey	1
Commune de Cuves	1
Commune de Daillancourt	1
Commune de Daillecourt	1
Commune de Dammartin-sur-Meuse	1
Commune de Dampierre	1
Commune de Damrémont	1
Commune de Dancevoir	1
Commune de Dinteville	1
Commune de Domblain	1
Commune de Dommarien	1
Commune de Dommartin-le-Franc	1
Commune de Dommartin-le-Saint-Père	1
Commune de Donjeux	1
Commune de Doulaincourt-Saucourt	1
Commune de Doulevant-le-Château	1
Commune de Doulevant-le-Petit	1
Commune d'Echenay	1
Commune de Eclaron-Braucourt-Sainte-Livière	1
Commune de Ecot-la-Combe	1
Commune de Epizon	1

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS
Commune de Le Val-d'Esnoms	1
Commune de Euffigneix	1
Commune de Eurville-Bienville	1
Commune de Farincourt	1
Commune de Faverolles	1
Commune de Fayl-Billot	1
Commune de Fays	1
Commune de Ferrière-et-Lafolie	1
Commune de Flagey	1
Commune de Flammerécourt	1
Commune de Fontaines-sur-Marne	1
Commune de Foulain	1
Commune de Frécourt	1
Commune de Froncles	1
Commune de Fronville	1
Commune de Genevrières	1
Commune de Germainvilliers	1
Commune de Germay	1
Commune de Germisay	1
Commune de Giey-sur-Aujon	1
Commune de Gillancourt	1
Commune de Gillaumé	1
Commune de Gilley	1
Commune de Graffigny-Chemin	1
Commune de Grandchamp	1
Commune de Grenant	1
Commune de Gudmont-Villiers	1
Commune de Guindrecourt-Aux-Ormes	1
Commune de Guindrecourt-sur-Blaise	1
Commune de Guyonvelle	1
Commune de Hâcourt	1
Commune de Hallignicourt	1
Commune de Harréville-les-Chanteurs	1
Commune de Heuilley-le-Grand	1
Commune de Haute-Amance	1
Commune de Huilliécourt	1
Commune d'Humbécourt	1
Commune de Humes-Jorquenay	1
Commune de Illoud	1
Commune de Is-En-Bassigny	1
Commune de Isomes	1
Commune de Joinville	1
Commune de Jonchery	1
Commune de Juzennecourt	1
Commune de Lachapelle-en-Blaisy	1
Commune de Laferté-sur-Amance	1
Commune de Laferté-sur-Aube	1
Commune de Lamancine	1
Commune de Laneuvelle	1

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS
Commune de Laneuville-à-Rémy	1
Commune de Laneuville-au-Pont	1
Commune de Langres	1
Commune de Lanty-sur-Aube	1
Commune de Larivière-Arnoncourt	1
Commune de Latrecey-Ormoy-sur-Aube	1
Commune de Lavernoy	1
Commune de Laville-aux-Bois	1
Commune de Lavilleneuve	1
Commune de Lavilleneuve au roi	1
Commune de Lecey	1
Commune de Leschères-sur-le-Blaiseron	1
Commune de Leuchey	1
Commune de Leurville	1
Commune de Levécourt	1
Commune de Lezéville	1
Commune de Liffol-le-Petit	1
Commune de Les Loges	1
Commune de Longchamp-Les-Millières	1
Commune de Longeau-Percey	1
Commune de Louvemont	1
Commune de Louvières	1
Commune de Luzy-sur-Marne	1
Commune de Maâtz	1
Commune de Magneux	1
Commune de Maisoncelles	1
Commune de Maizières	1
Commune de Maizières-sur-Amance	1
Commune de Manois	1
Commune de Marac	1
Commune de Marbéville	1
Commune de Marcilly-en-Bassigny	1
Commune de Mardor	1
Commune de Marnay-sur-Marne	1
Commune de Melay	1
Commune de Merrey	1
Commune de Mirbel	1
Commune de Moëslains	1
Commune de Montcharvot	1
Commune de Montheries	1
Commune de La Porte du Der	1
Commune de Val-de-Meuse	1
Commune de Montot-sur-Rognon	1
Commune de Montreuil-sur-Blaise	1
Commune de Montreuil-sur-Thonnance	1
Commune de Morancourt	1
Commune de Mouilleron	1
Commune de Mussey-sur-Marne	1
Commune de Narcy	1

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS
Commune de Neuilly-l'Évêque	1
Commune de Neuilly-sur-Suize	1
Commune de Neuvelle-lès-Voisey	1
Commune de Ninville	1
Commune de Nogent	1
Commune de Noidant-Chatenoy	1
Commune de Noidant-le-Rocheux	1
Commune de Noyers	1
Commune de Nully	1
Commune de Occey	1
Commune de Orbigny-au-Mont	1
Commune de Orbigny-au-Val	1
Commune de Orcevaux	1
Commune de Orges	1
Commune de Ormancey	1
Commune de Ormoy-lès-Sexfontaines	1
Commune de Osne-le-Val	1
Commune de Oudincourt	1
Commune de Ozières	1
Commune de Le Pailly	1
Commune de Palaiseul	1
Commune de Pansey	1
Commune de Parnoy-en-Bassigny	1
Commune de Paroy-sur-Saulx	1
Commune de Peigney	1
Commune de Perrancey-les-Vieux-Moulins	1
Commune de Perrogney-les-Fontaines	1
Commune de Perrusse	1
Commune de Pierremont-sur-Amance	1
Commune de Pisseloup	1
Commune de Planrupt	1
Commune de Plesnoy	1
Commune de Poinsenot	1
Commune de Poinson-lès-Fayl	1
Commune de Poinson-lès-Grancey	1
Commune de Poinson-lès-Nogent	1
Commune de Poiseul	1
Commune de Poissons	1
Commune de Pont-la-Ville	1
Commune de Le Châtelet-sur-Meuse	1
Commune de Poulangy	1
Commune de Praslay	1
Commune de Le Montsaugeonnais	1
Commune de Pressigny	1
Commune de Prez-sous-Lafauche	1
Commune de Rives Dervoises	1
Commune de Rachecourt-Suzémont	1
Commune de Rançonnières	1
Commune de Rangecourt	1

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS
Commune de Rennepont	1
Commune de Richebourg	1
Commune de Rivières le Bois	1
Commune de Rivière-les-Fosses	1
Commune de Rizaucourt-Buchey	1
Commune de Rochetaillée	1
Commune de Rouécourt	1
Commune de Rougeux	1
Commune de Rouvres-sur-Aube	1
Commune de Rouvroy-sur-Marne	1
Commune de Rupt	1
Commune de Sailly	1
Commune de Saint-Blin	1
Commune de Saint-Broingt-le-Bois	1
Commune de Saint-Ciergues	1
Commune de Saint-Dizier	1
Commune de Saints-Geosmes	2
Commune de Saint-Martin-lès-Langres	1
Commune de Saint-Maurice	1
Commune de Saint-Thiébault	1
Commune de Saint-Urbain-Maconcourt	1
Commune de Saint-Vallier-sur-Marne	1
Commune de Sarcey	1
Commune de Sarrey	1
Commune de Saudron	1
Commune de Saulles	1
Commune de Saulxures	1
Commune de Savigny	1
Commune de Semoutiers-Montsaon	1
Commune de Serqueux	1
Commune de Sexfontaines	1
Commune de Signéville	1
Commune de Silvarouvres	1
Commune de Sommevoire-Rozières	1
Commune de Soyers	1
Commune de Suzannecourt	1
Commune de Ternat	1
Commune de Thilleux	1
Commune de Thol-lès-Millières	1
Commune de Thonnance-lès-Joinville	1
Commune de Torcenay	1
Commune de Tornay	1
Commune de Treix	1
Commune de Trémilly	1
Commune de Troisfontaines-la-Ville	1
Commune de Vaillant	1
Commune de Vallerest	1
Commune de Valleroy	1
Commune de Varennes sur Amance	1

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS
Commune de Vaudrecourt	1
Commune de Vaudrémont	1
Commune de Vauxbons	1
Commune de Vaux-sur-Blaise	1
Commune de Vaux-Sur-Saint-Urbain	1
Commune de Vecqueville	1
Commune de Velles	1
Commune de Verbiesles	1
Commune de Verseilles-le-Bas	1
Commune de Verseilles-le-Haut	1
Commune de Vesaignes-sous-Lafauche	1
Commune de Vesaignes-sur-Marne	1
Commune de Vesvres-sous-Chalancey	1
Commune de Vicq	1
Commune de Vignory	1
Commune de Villars-en-Azois	1
Commune de Villars-Santenoge	1
Commune de Ville-en-Blaisois	1
Commune de Villegusien-le-Lac	2
Commune de Villiers-en-Lieu	1
Commune de Villiers-le-Sec	1
Commune de Villiers-lès-Aprey	1
Commune de Villiers-sur-Suize	1
Commune de Violot	1
Commune de Vitry-lès-Nogent	1
Commune de Vivey	1
Commune de Voillecomte	1
Commune de Voisey	1
Commune de Voisines	1
Commune de Voncourt	1
Commune de Vouécourt	1
Commune de Vraincourt	1
Commune de Vroncourt-la-Côte	1
Commune de Wassy	1
TOTAL :	697
MEURTHE-ET-MOSELLE	
Département de Meurthe-et-Moselle	394
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LONGWY	1
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE COLOMBEY ET DU SUD TOULOIS	1
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DU SANON	1
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES TERRE LORRAINE DU LONGUYONNAIS	1
COMMUNAUTE DE COMMUNES MAD ET MOSELLE	1
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY	2
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MOSELLE ET MADON	1
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MEURTHE, MORTAGNE, MOSELLE	1
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE VEZOUZE EN PIÉMONT	1
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES COEUR DU PAYS-HAUT	1
Communauté de Communes de Territoire De Luneville A Baccarat	1
Communauté de Communes de Seille Et Grand Couronne	1

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS
Metropole Du Grand Nancy	1
Syndicat Intecommunal d'Aménagement de la Chiers et de ses affluents - SIAC	1
Syndicat Intercommunal LA MARELLE	1
Syndicat Intercommunal Scolaire PAUL FORT	1
Syndicat Intercommunal Scolaire de DAMELEVIERES	1
Syndicat Intercommunal Scolaire de la Bouzule	1
Syndicat des Eaux d'AULNOYE	1
Syndicat Intercommunal Scolaire OCHEY/MOUTROT/CREZILLES	1
Syndicat Assainissement CYCLE D'EAU Agglomération de Pont-à-Mousson	1
Syndicat Intercommunal Scolaire de la Boucle de Moselle	1
Syndicat Intercommunal Scolaire DE LA COTE EN HAYE	1
Syndicat Intercommunal Scolaire de FILLIERES et VILLE AU MONTOIS	1
Syndicat Intercommunal Assainissement de la BOUVADE	1
Syndicat Départemental Assainissement Autonome de Meurthe et Moselle	1
Syndicat Intercommunal Scolaire d'Anthelupt	1
Syndicat des Eaux de CHAMPEY - VITTONVILLE	1
Syndicat des Eaux ABONCOURT - MACONCOURT	1
Syndicat Mixte POUR SECURISATION EN EAU TOULOIS SUD	2
Syndicat Intercommunal Scolaire de la Vallée de l'Esch	1
Syndicat Intercommunal Assainissement VAL DE MAD	1
PETR PAYS DU LUNEVILLOIS	1
Syndicat Intercommunal Scolaire VAL DE MAD	1
Syndicat A LA CARTE DE SAINT-CLEMENT/LARONXE	1
Syndicat Intercommunal des Eaux de PULLIGNY	1
SIVOM des Vallées du Cristal	1
SYNDICAT MIXTE EPTB MEURTHE MADON	1
SI Enseignement élémentaire et Préélémentaire secteur de Colombey-les-Belles en Mairie	1
Syndicat Intercommunal Scolaire de THIAUCOURT	1
Syndicat des Eaux de MANONVILLER - OGEVILLER	1
Syndicat Intercommunal Scolaire de la BLETTE ET VEZOUZE	1
Syndicat Intercommunal Scolaire du SANON	1
Syndicat Mixte Intercommunal Transports Agglo LONGWY	1
Syndicat Intercommunal Scolaire de l'AMEZULE	1
Syndicat Intercommunal Scolaire du VERMOIS	1
Syndicat Intercommunal Scolaire des quatre communes	1
Syndicat Mixte des eaux de Seille et Moselle	1
Syndicat Intercommunal Scolaire de la VALLEE DU TREY	1
Syndicat Intercommunal Assainissement MILLERY AUTREVILLE	1
Syndicat Intercommunal des Eaux SOMMERVILLER VITRIMONT	1
Syndicat des Eaux de L'EURON MORTAGNE	1
Syndicat Intercommunal Scolaire DE LA ROANNE	1
SIVU Fourrière de JOLI BOIS	1
Syndicat Intercommunal Scolaire DES TAILLES	1
Syndicat Intercommunal Scolaire OGEVILLER	1
Syndicat Intercommunal Scolaire des deux Tilleuls	1
Syndicat Intercommunal Scolaire LANEUVEVILLE-AUX-BOIS, MANONVILLER, THIEBAUMENIL (L.M.T.)	1
Syndicat Intercommunal des Eaux EINVILLE AU JARD	1
Syndicat Intercommunal des Eaux AUDUN LE ROMAN	1

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS
Syndicat Intercommunal des Eaux du Trey Saint-Jean	1
Syndicat Département dElectricité SDE54	1
SI du regroupement pédagogique intercommunal d'Allamps,Gibeaumeix et Vannes-le-Châtel (SIRPIAGV)	1
syndicat intercommunal scolaire le 3V	1
Syndicat Intercommunal des Eaux de Montigny-sur-Chiers et Villers-la-chevre	1
Syndicat Intercommunal du Stade de Frouard Pompey	1
Syndicat Intercommunal des Eaux de PIENNES	1
Syndicat Intercommunal Scolaire de la SEILLE	1
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TRAVAUX DE PARROY(SITCP)	1
Syndicat Intercommunal Secrétariat ARRACOURT RAVILLE RECHICOURT SERRES VALHEY ARRSV	1
SYNDICAT DES EAUX DE GRIMONVILLER	1
PETR DU VAL DE LORRAINE	1
Syndicat Intercommunal Scolaire de GERBEVILLER	1
Syndicat Interscolaire de BENAMENIL	1
Syndicat Mixte de la Multipole Sud Lorraine	1
SYNDICAT MIXTE SMTOM VILLERUPT	1
Syndicat des eaux de Mercy le Haut	1
Syndicat Intercommunal d'Assainissement de l'Aroffe	1
Syndicat Mixte pour la Gestion des Ports Lorrains	1
Syndicat d'assainissement des Côtes de Saint Amon	1
SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE DES COTES DE MOIVRONS	1
R.P.I. du VAL	1
Syndicat Mixte Scolaire de Bayon	1
Pole Métropolitain Européen du Sillon Lorrain	1
SIVM de l'Esch au Mad	1
Syndicat Intercommunal du Collège d'Einville au jard	1
SI des Eaux d'ANCERVILLER	1
S.G.O.I du pays de la Vezouze	1
Syndic Intercom Gestion de l'Aérodrome de Lunéville-Chateheux-Croismare	1
SIE de BLAINVILLE-DAMELEVIERES	1
SIS de la Vallée de la Seille	1
Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples du signal de Vaudémont	1
GRP Communes Vallée d'Othain	1
SM REALISATION ET GESTION DU PARC DE LOISIRS DE LA FORET DE HAYE	1
SYM SEILLE	1
Commune de ABAUCOURT-SUR-SEILLE	1
Commune de ABBEVILLE-LES-CONFLANS	1
Commune de ABONCOURT	1
Commune de AFFLEVILLE	1
Commune de AGINCOURT	1
Commune de AINGERAY	1
Commune de ALLAIN	1
Commune de ALLAMONT	1
Commune de ALLAMPS	1
Commune de ALLONDRELLE-LA-MALMAISON	1
Commune de AMANCE	1
Commune de AMENONCOURT	1

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS
Commune de ANCERVILLER	1
Commune de ANDERNY	1
Commune de ANDILLY	1
Commune de ANGOMONT	1
Commune de ANOUX	1
Commune de Ansauville	1
Commune de ANTHELUPT	1
Commune de ARMAUCOURT	1
Commune de ARNAVILLE	1
Commune de ARRACOURT	1
Commune de Arraye-Et-Han	1
Commune de ATHIENVILLE	1
Commune de ATTON	1
Commune de AUDUN-LE-ROMAN	1
Commune de Autrepierre	1
Commune de AUTREVILLE-SUR-MOSELLE	1
Commune de Avillers	1
Commune de AVRICOURT	1
Commune de AVRIL	1
Commune de AZELOT	1
Commune de AZERAILLES	1
Commune de BACCARAT	1
Commune de BADONVILLER	1
Commune de BAGNEUX	1
Commune de Bainville sur Madon	1
Commune de BARBAS	1
Commune de BARBONVILLE	1
Commune de BARISEY-AU-PLAIN	1
Commune de BARISEY-LA-COTE	1
Commune de Baslieux	1
Commune de BATHELEMONT	1
Commune de Bauzemont	1
Commune de BAYON	1
Commune de BAYONVILLE-SUR-MAD	1
Commune de BAZAILLES	1
Commune de BEAUMONT	1
Commune de BELLEVILLE	1
Commune de Benamenil	1
Commune de Bernecourt	1
Commune de BERTRAMBOIS	1
Commune de BERTRICHAMPS	1
Commune de BETTAINVILLERS	1
Commune de Beuveille	1
Commune de BEUVEZIN	1
Commune de BEZAUMONT	1
Commune de BIENVILLE-LA-PETITE	1
Commune de Bionville	1
Commune de BLAINVILLE-SUR-L EAU	1
Commune de BLEMEREY	1

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS
Commune de BONCOURT	1
Commune de BORVILLE	1
Commune de BOUCQ	1
Commune de BOUILLONVILLE	1
Commune de BOUVRON	1
Commune de BOUXIERES-AUX-CHENES	1
Commune de BOUXIERES-AUX-DAMES	1
Commune de BOUXIERES-SOUS-FROIDMONT	1
Commune de Bratte	1
Commune de BREHAIN-LA-VILLE	1
Commune de BREMENIL	1
Commune de Bremoncourt	1
Commune de Brin-Sur-Seille	1
Commune de BROUVILLE	1
Commune de BRULEY	1
Commune de BUISSONCOURT	1
Commune de BULLIGNY	1
Commune de BURES	1
Commune de BURIVILLE	1
Commune de BURTHECOURT-AUX-CHENES	1
Commune de CEINTREY	1
Commune de CERVILLE	1
Commune de CHALIGNY	1
Commune de CHAMBLEY-BUSSIERES	1
Commune de CHAMPENOUX	1
Commune de CHAMPEY-SUR-MOSELLE	1
Commune de CHAMPIGNEULLES	1
Commune de CHANTEHEUX	1
Commune de Chaouilley	1
Commune de CHARENCY-VEZIN	1
Commune de CHAREY	1
Commune de CHARMES-LA-COTE	1
Commune de CHAUDENEY-SUR-MOSELLE	1
Commune de CHAVIGNY	1
Commune de CHENEVIERES	1
Commune de CHENICOURT	1
Commune de CHENIERES	1
Commune de CHOLOY-MENILLOT	1
Commune de Clayeures	1
Commune de Coincourt	1
Commune de COLMEY-FLABEUVILLE	1
Commune de COLOMBEY-LES-BELLES	1
Commune de CONFLANS-EN-JARNISY	1
Commune de CONS-LA-GRANDVILLE	1
Commune de COSNES-ET-ROMAIN	1
Commune de COURBESSEAUX	1
Commune de COURCELLES	1
Commune de COYVILLER	1
Commune de CRANTENOY	1

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS
Commune de Crepey	1
Commune de CREVECHAMPS	1
Commune de CREVIC	1
Commune de CREZILLES	1
Commune de CRION	1
Commune de CROISMARE	1
Commune de CRUSNES	1
Commune de CUTRY	1
Commune de DAMELEVIERES	1
Commune de Dampvitoux	1
Commune de DENEUVRE	1
Commune de DEUXVILLE	1
Commune de DIARVILLE	1
Commune de DIEULOUARD	1
Commune de DOLCOURT	1
Commune de DOMEVRE-EN-HAYE	1
Commune de DOMEVRE-SUR-VEZOUZE	1
Commune de DOMGERMAIN	1
Commune de DOMJEVIN	1
Commune de Dommarie-Eulmont	1
Commune de DOMMARTIN-LA-CHAUSSEE	1
Commune de DOMMARTIN-LES-TOUL	1
Commune de DOMMARTIN-SOUS-AMANCE	1
Commune de DOMPRIX	1
Commune de DOMPTAIL-EN-L AIR	1
Commune de DONCOURT-LES-LONGUYON	1
Commune de DROUVILLE	1
Commune de ECROUVES	1
Commune de Einvaux	1
Commune de EINVILLE-AU-JARD	1
Commune de EPIEZ-SUR-CHIERS	1
Commune de EPLY	1
Commune de ERBEVILLER-SUR-AMEZULE	1
Commune de ESSEY-ET-MAIZERAIS	1
Commune de ESSEY-LES-NANCY	1
Commune de D'Etreval	1
Commune de EUVEZIN	1
Commune de FAULX	1
Commune de FECOCOURT	1
Commune de FENNEVILLER	1
Commune de FERRIERES	1
Commune de FEY-EN-HAYE	1
Commune de FILLIERES	1
Commune de FLAINVAL	1
Commune de FLAVIGNY-SUR-MOSELLE	1
Commune de FLIN	1
Commune de Flirey	1
Commune de FONTENOY-SUR-MOSELLE	1
Commune de FORCELLES-SAINT-GORGON	1

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS
Commune de FORCELLES-SOUS-GUGNEY	1
Commune de FOUG	1
Commune de Fraimbois	1
Commune de Fraisnes-En-Saintois	1
Commune de FRANCHEVILLE	1
Commune de FRANCONVILLE	1
Commune de FREMENIL	1
Commune de FREMONVILLE	1
Commune de FRESNOIS-LA-MONTAGNE	1
Commune de FRIAUVILLE	1
Commune de FROLOIS	1
Commune de FROUARD	1
Commune de Froville	1
Commune de GELACOURT	1
Commune de GELLENONCOURT	1
Commune de GEMONVILLE	1
Commune de Gerbecourt Et Haplemont	1
Commune de GERBEVILLER	1
Commune de GERMINY	1
Commune de GERMONVILLE	1
Commune de GEZONCOURT	1
Commune de GIBEAUMEIX	1
Commune de GIRAUMONT	1
Commune de GOGNEY	1
Commune de GONDRECOURT-AIX	1
Commune de GONDREVILLE	1
Commune de GONDREXON	1
Commune de Goviller	1
Commune de GRAND-FAILLY	1
Commune de GRIMONVILLER	1
Commune de GRIPPORT	1
Commune de GRISCOURT	1
Commune de GROSROUVRES	1
Commune de GUGNEY	1
Commune de GYE	1
Commune de Hageville	1
Commune de HALLOVILLE	1
Commune de HAMMEVILLE	1
Commune de Hamonville	1
Commune de HANNONVILLE-SUZEMONT	1
Commune de HARAUCOURT	1
Commune de HARBOUEY	1
Commune de Hatrize	1
Commune de HAUCOURT-MOULAINE	1
Commune de HAUDONVILLE	1
Commune de HAUSSONVILLE	1
Commune de HERBEVILLER	1
Commune de HERSERANGE	1
Commune de HOMECOURT	1

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS
Commune de HOUDELMONT	1
Commune de HOUDREVILLE	1
Commune de Housseville	1
Commune de HUDIVILLER	1
Commune de HUSSIGNY-GODBRANGE	1
Commune de JAILLON	1
Commune de JAULNY	1
Commune de JEANDELAINCOURT	1
Commune de JEANDELIZE	1
Commune de JEZAINVILLE	1
Commune de JOEUF	1
Commune de JOPPECOURT	1
Commune de JOUDREVILLE	1
Commune de LABRY	1
Commune de LAGNEY	1
Commune de Laitre-Sous-Amance	1
Commune de LAIX	1
Commune de Laloeuf	1
Commune de LAMATH	1
Commune de LANDRES	1
Commune de LANEUVELOTTE	1
Commune de LANEUVEVILLE-AUX-BOIS	1
Commune de LANEUVEVILLE-DERRIERE-FOUG	1
Commune de LANEUVEVILLE-DEVANT-BAYON	1
Commune de LANTEFONTAINE	1
Commune de LAXOU	1
Commune de LAY-SAINT-CHRISTOPHE	1
Commune de LAY-SAINT-REMY	1
Commune de LENONCOURT	1
Commune de LESMENILS	1
Commune de LETRICOURT	1
Commune de LEYR	1
Commune de LIMEY-REMENAUVILLE	1
Commune de LIRONVILLE	1
Commune de LIVERDUN	1
Commune de LOISY	1
Commune de LONGLAVILLE	1
Commune de LONGUYON	1
Commune de Lorey	1
Commune de LOROMONTZEY	1
Commune de Lubey	1
Commune de LUCEY	1
Commune de LUPCOURT	1
Commune de MAGNIERES	1
Commune de MAILLY-SUR-SEILLE	1
Commune de MAIXE	1
Commune de MAIZIERES	1
Commune de MALLELOY	1
Commune de MAMEY	1

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS
Commune de MANDRES-AUX-QUATRE-TOURS	1
Commune de MANONCOURT-EN-VERMOIS	1
Commune de MANONCOURT-EN-WOEVRE	1
Commune de MANONVILLE	1
Commune de MANONVILLER	1
Commune de MARBACHE	1
Commune de MARON	1
Commune de MARS-LA-TOUR	1
Commune de MARTINCOURT	1
Commune de MAZERULLES	1
Commune de MEHONCOURT	1
Commune de MENIL-LA-TOUR	1
Commune de MERCY-LE-BAS	1
Commune de MERCY-LE-HAUT	1
Commune de MEREVILLE	1
Commune de MERVILLER	1
Commune de MESSEIN	1
Commune de MEXY	1
Commune de MIGNEVILLE	1
Commune de MILLERY	1
Commune de MINORVILLE	1
Commune de MONCEL-LES-LUNEVILLE	1
Commune de MONCEL-SUR-SEILLE	1
Commune de MONTAUVILLE	1
Commune de Montenoy	1
Commune de MONTIGNY	1
Commune de MONTIGNY-SUR-CHIERS	1
Commune de MONT-L'ETROIT	1
Commune de MONT-LE-VIGNOBLE	1
Commune de MONTREUX	1
Commune de MONT-SUR-MEURTHE	1
Commune de Morfontaine	1
Commune de Moriviller	1
Commune de MOUACOURT	1
Commune de MOUSSON	1
Commune de MOUTIERS	1
Commune de MOUTROT	1
Commune de MOYEN	1
Commune de MURVILLE	1
Ville de Nancy	1
Commune de NEUFMAISONS	1
Commune de NEUVES-MAISONS	1
Commune de NEUVILLER-LES-BADONVILLER	1
Commune de NOMENY	1
Commune de NORROY-LE-SEC	1
Commune de NORROY-LES-PONT-A-MOUSSON	1
Commune de NOVIANT-AUX-PRES	1
Commune de OCHEY	1
Commune de OLLEY	1

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS
Commune de ONVILLE	1
Commune de ORMES-ET-VILLE	1
Commune de OTHE	1
Commune de OZERAILLES	1
Commune de PAGNEY-DERRIERE-BARINE	1
Commune de PAGNY-SUR-MOSELLE	1
Commune de PANNES	1
Commune de PARROY	1
Commune de PARUX	1
Commune de Petit-Failly	1
Commune de PETITMONT	1
Commune de PEXONNE	1
Commune de PHLIN	1
Commune de PIENNES	1
Commune de PIERRE-LA-TREICHE	1
Commune de Pierrepont	1
Commune de POMPEY	1
Commune de PRAYE	1
Commune de PULNEY	1
Commune de PUXE	1
Commune de Puxieux	1
Commune de Quevilloncourt	1
Commune de RAON-LES-LEAU	1
Commune de RAUCOURT	1
Commune de RAVILLE-SUR-SANON	1
Commune de RECHICOURT-LA-PETITE	1
Commune de RECLONVILLE	1
Commune de REHAINVILLER	1
Commune de Reherrey	1
Commune de Rehon	1
Commune de REMBERCOURT-SUR-MAD	1
Commune de REMEREVILLE	1
Commune de REPAIX	1
Commune de ROGEVILLE	1
Commune de Romain	1
Commune de ROSIERES-AUX-SALINES	1
Commune de ROSIERES-EN-HAYE	1
Commune de ROUVES	1
Commune de ROVILLE-DEVANT-BAYON	1
Commune de ROYAUMEIX	1
Commune de Rozelieures	1
Commune de SAFFAIS	1
Commune de SAINT-BAUSSANT	1
Commune de Saint-Boingt	1
Commune de SAINT-CLEMENT	1
Commune de SAINTE-GENEVIEVE	1
Commune de SAINT-GERMAIN	1
Commune de SAINT-JEAN-LES-LONGUYON	1
Commune de SAINT-JULIEN-LES-GORZE	1

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS
Commune de SAINT-MARCEL	1
Commune de SAINT-MARD	1
Commune de SAINT-MARTIN	1
Commune de SAINT-MAURICE-AUX-FORGES	1
Commune de SAINTE-POLE	1
Commune de SAINT-PANCRE	1
Commune de SAINT-REMIMONT	1
Commune de SAINT-SAUVEUR	1
Commune de SAINT-SUPPLET	1
Commune de SAIZERAIS	1
Commune de SANCY	1
Commune de SANZEY	1
Commune de SAULNES	1
Commune de Saulxerotte	1
Commune de SAULXURES-LES-VANNES	1
Commune de SAXON-SION	1
Commune de SEICHEPREY	1
Commune de SELAINCOURT	1
Commune de SERANVILLE	1
Commune de SERRES	1
Commune de SERROUVILLE	1
Commune de SEXEY-AUX-FORGES	1
Commune de SIONVILLER	1
Commune de SIVRY	1
Commune de SOMMERVILLER	1
Commune de SORNEVILLE	1
Commune de TANCONVILLE	1
Commune de TANTONVILLE	1
Commune de TELLANCOURT	1
Commune de THEZEY-SAINT-MARTIN	1
Commune de THIAUCOURT-REGNIEVILLE	1
Commune de THIEBAUMENIL	1
Commune de THOREY-LYAUTEY	1
Commune de THUILLEY-AUX-GROSEILLES	1
Commune de Tiercelet	1
Commune de TOMBLAINE	1
Commune de Tonnoy	1
Commune de TOUL	1
Commune de TRAMONT-EMY	1
Commune de TRAMONT-LASSUS	1
Commune de TRAMONT-SAINT-ANDRE	1
Commune de TREMBLECOURT	1
Commune de Trieux	1
Commune de Trondes	1
Commune de TUCQUEGNIEUX	1
Commune de UGNY	1
Commune de Uruffe	1
Commune de VAL-ET-CHATILLON	1
Commune de VALHEY	1

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS
Commune de VALLOIS	1
Commune de VANDELAINVILLE	1
Commune de VANDELEVILLE	1
Commune de VANDOEUVRE-LES-NANCY	1
Commune de VANNES-LE-CHATEL	1
Commune de VARANGEVILLE	1
Commune de VATHIMENIL	1
Commune de VAUDEMONT	1
Commune de Vaudeville	1
Commune de Vaudigny	1
Commune nouvelle de BOIS DE HAYE	1
Commune de VELAINE-SOUS-AMANCE	1
Commune de Velle-Sur-Moselle	1
Commune de VERDENAL	1
Commune de VIEVILLE-EN-HAYE	1
Commune de VIGNEULLES	1
Commune de VILCEY-SUR-TREY	1
Commune de VILLACOURT	1
Commune de VILLE-AU-MONTOIS	1
Commune de VILLE-AU-VAL	1
Commune de Villecey-Sur-Mad	1
Commune de VILLE-EN-VERMOIS	1
Commune de VILLERS-EN-HAYE	1
Commune de VILLERS-LA-CHEVRE	1
Commune de VILLERS-LE-ROND	1
Commune de Villers-Les-Moivrons	1
Commune de Villers-Sous-Preny	1
Commune de VILLE-SUR-YRON	1
Commune de VILLETTE	1
Commune de VILLEY-LE-SEC	1
Commune de VILLEY-SAINT-ETIENNE	1
Commune de VIRECOURT	1
Commune de VITERNE	1
Commune de VITRIMONT	1
Commune de VIVIERS-SUR-CHIERS	1
Commune de Waville	1
Commune de XAMMES	1
Commune de XERMAMENIL	1
Commune de XEUILLEY	1
Commune de Xirocourt	1
Commune de Xonville	1
Commune de XURES	1
Commune de HAN-DEVANT-PIERREPONT	1
TOTAL :	938
MEUSE	
Département de la Meuse	515
Communauté de Communes du Sammiellois	1
Communauté d'Agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse	1
Communauté de communes Argonne-Meuse	1

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS
CODECOM Val de Meuse - Voie Sacrée	1
Communauté de Communes de de Damvillers Spincourt	1
Communauté de Communes du Pays De Revigny	1
Syndicat Mixte d'Aménagement du Lac de Madine	1
Syndicat Mixte Scolaire de NAIVES ROSIERES	1
LE PETR DU BARROIS	1
SYNDICAT DES EAUX DE MOULINS - AUTREVILLE	1
Syndicat Electrification Meuse Argonne Voie Sacrée	1
SIAEP de Chauvoncourt-les-Paroches	1
Syndicat intercommunal des eaux et d'assainissement de Marville St-jean-les-longuyon et villers-le-rond	1
Syndicat Intercommunal d'Electrification de la Vallée du Haut Ornain	1
Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement de Treveray / Saint-Joire	1
Syndicat Intercommunal des eaux de la Vallée de la Biesme	1
Syndicat d'assainissement de la Dieue	1
Syndicat mixte d'Aménagement de l'Aire et ses Affluents	1
Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Coeur de Lorraine	1
SYNDICAT NEUVILLE RIVE GAUCHE	1
Commune de Ancemont	1
Commune de Arrancy-sur-Crusne	1
Commune de Aubréville	1
Commune de Autrécourt-sur-Aire	1
Commune de Avioth	1
Commune de Avocourt	1
Commune de Bar-le-Duc	1
Commune de Baudonvilliers	1
Commune de Bazeilles-sur-Othain	1
Commune de Beaulieu-en-Argonne	1
Commune de Beausite	1
Commune de Belrupt-en-Verdunois	1
Commune de Beney-En-Woevre	1
Commune de Brabant-sur-Meuse	1
Commune de Bras-sur-Meuse	1
Commune de Brauvilliers	1
Commune de Brouennes	1
Commune de Broussey-Raulecourt	1
Commune de Chauvency-Saint-Hubert	1
Commune de Chauvoncourt	1
Commune de Cheppy	1
Commune de Clermont-en-Argonne	1
Commune de Combles-en-Barrois	1
Commune de Consenvoye	1
Commune de Delut	1
Commune de Dombras	1
Commune de Dommary-Baroncourt	1
Commune de Domremy-La-Canne	1
Commune de Dugny-sur-Meuse	1
Commune de Duzey	1

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS
Commune de Euville	1
Commune de EVRES	1
Commune de Forges-sur-Meuse	1
Commune de Frémeréville-sous-les-Côtes	1
Commune de Froidos	1
Commune de Gercourt-et-Drillancourt	1
Commune de Gouraincourt	1
Commune de Guerpont	1
Commune de Han-sur-Meuse	1
Commune de Ippécourt	1
Commune de Jonville-en-Woëvre	1
Commune de Geville	1
Commune de Juvigny-en-Perthois	1
Commune de Koeur-La-Grande	1
Commune de Labeuville	1
Commune de Lacroix-sur-Meuse	1
Commune de Lahayville	1
Commune de Lamorville	1
Commune de Lanhères	1
Commune de Lisle-en-Rigault	1
Commune de Lissey	1
Commune de Loisey	1
Commune de Longeville-En-Barrois	1
Commune de Les Monthairons	1
Commune de Moulins-Saint-Hubert	1
Commune de Naives-Rosières	1
Commune de Nançois-sur-Ornain	1
Commune de Nant-le-Grand	1
Commune de Nepvant	1
Commune de Neuvilly-en-Argonne	1
Commune de Nixéville-Blercourt	1
Commune de Olizy-sur-Chiers	1
Commune de Quincy-Landzécourt	1
Commune de Resson	1
Commune de Revigny-sur-Ornain	1
Commune de Richecourt	1
Commune de Rouvrois-sur-Meuse	1
Commune de Rupt-sur-Othain	1
Commune de Saint-Mihiel	1
Commune de Salmagne	1
Commune de Sampigny	1
Commune de Saudrupt	1
Commune de Savonnières-en-Perthois	1
Commune de Senon	1
Commune de Septsarges	1
Commune de Sivry-la-Perche	1
Commune de Sommelonne	1
Commune de Tannois	1
Commune de Thonnelle	1

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS
Commune de Tilly-sur-Meuse	1
Commune de Tréveray	1
Commune de Tronville-en-Barrois	1
Commune de Troyon	1
Commune de Varennes-En-Argonne	1
Commune de Varneville	1
Commune de Douaumont-Vaux	1
Commune de Velaines	1
Commune de Verneuil-Grand	1
Commune de Ville-sur-Saulx	1
Commune de Vouthon-Bas	1
Commune de Vouthon-Haut	1
TOTAL :	626
VOSGES	
Département des Vosges	381
Communauté d'Agglomération d'Epinal	1
Communauté de Communes des Hautes Vosges	1
Communauté de Communes des Ballons des Hautes-Vosges	1
Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien	1
Communauté de Communes de la Région de Rambervillers	1
Communauté de Communes de Bruyères - Vallons des Vosges	1
Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges	2
Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales	1
Communauté de Communes Terre d'Eau	1
Communauté de Communes de Mirecourt-Dompaire	1
Communauté de Communes de de Communaute De Les Vosges Cote Sud-Ouest	1
Communauté de Communes Gérardmer Hautes Vosges	1
Syndicat Mixte Pour l'Informatisation Communale dans le département des Vosges (SMIC 88)	1
Syndicat des eaux de Blanchefontaine	1
Syndicat Intercommunal de gestion du RPI de Biffontaine-La Chapelle devant Bruyères-Les Poulières	1
Syndicat Départemental dElectricité des Vosges	1
Syndicat Intercommunal du Secteur Scolaire d'Epinal	1
Syndicat Intercommunal des eaux de la Belvitte	1
Syndicat Intercommunal des eaux de la région de Rambervillers	1
SICOVAD Syndicat Intercommunal de collecte et de valorisation des déchets de la région d'Epinal	1
Syndicat Intercommunal de distribution d'eau des communes de Faucompierre-Tendon-Xamontarupt	1
Syndicat Intercommunal des eaux de la Manoise	1
Syndicat Intercommunal des eaux du Bolon	1
Syndicat Intercommunal des eaux de Bulgnéville et de la vallée du Vair	1
Syndicat Intercommunal Contrexéville Vittel Station d'épuration	1
Syndicat Mixte du SCOT des Vosges centrales	1
Syndicat Intercommunal à vocation scolaire "Les coquelicots"	1
Syndicat Intercommunal des eaux de Nonzeville	1
Syndicat Intercommunal à vocation scolaire du canton de Senones	1
Syndicat Intercommunal scolaire Bertrimoutier-Combrimont-Neuvillers/Fave-Raves	1
Syndicat Intercommunal des écoles Vair-Vraine	1

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS
Syndicat Intercommunal d'assainissement La Bresse-Cornimont	1
Syndicat Intercommunal des eaux de Thuillières	1
Syndicat Mixte du PETR du Pays de la Déodatie	1
Syndicat Intercommunal d'assainissement du Haut des Rangs	1
Syndicat Intercommunal scolaire du secteur de Le Tholy	1
Syndicat mixte du PETR du pays d'Epinal - Coeur des Vosges	1
Syndicat mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif des Vosges (SDANC)	1
Syndicat intercommunal d'adduction des eaux de Presles	1
Syndicat Intercommunal scolaire et extrascolaire de Bocquegney-Gorhey-Hennecourt	1
Syndicat intercommunal des eaux de Froide Fontaine	1
Syndicat Intercommunal des eaux de la Vraine et du Xaintois	1
Syndicat Intercommunal Scolaire de La Petite Sibérie	1
Syndicat Intercommunal scolaire Les Jeunes Chênes	1
Syndicat d'epuration intercommunal de la haute vallée de la Moselle	1
SICOTRAL Syndicat Mixte de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la région de Lerrain	1
Syndicat scolaire de la Vallée du Haut Barba	1
Syndicat Intercommunal de regroupement pédagogique de Evaux-et-Ménil	1
SIVOM de l'agglomération romarimontaine	1
SIVOM de Vicherey et de la haute vallée de l'Aroffe	1
Syndicat Intercommunal du Breuil	1
Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée des Lacs	1
Syndicat des Sources de Stéaumont	1
Syndicat Intercommunal de distribution d'eau de la région de Les Ableuvenettes	1
Syndicat Intercommunal des Eaux des la Frezelle et du Vair	1
Syndicat Intercommunal à vocation scolaire de la Vallée du Hure	1
Syndicat mixte d'Arts Vivants	1
Syndicat Intercommunal eau et assainissement des Côtes et de la Ruppe	1
Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples de la Vallée de Roche-Harchéchamp	1
Syndicat Intercommunal scolaire du secteur de Fraize	1
Syndicat Intercommunal du secteur scolaire de Golbey	1
Syndicat Intercommunal à vocation scolaire des Hauts de Salm	1
Syndicat Mixte Moselle Amont	1
Commune de Les Ableuvenettes	1
Commune de Ahéville	1
Commune de Aingeville	1
Commune de Allarmont	1
Commune de Ambacourt	1
Commune de Aouze	1
Commune de Arches	1
Commune de Archettes	1
Commune de Les Arrentès-de-Corcieux	1
Commune de Attignéville	1
Commune de Aulnois	1
Commune de Autigny-La-Tour	1
Commune de Auzainvilliers	1
Commune de Avillers	1
Commune de Avranville	1
Commune de Aydoilles	1

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS
Commune de Badmenil-Aux-Bois	1
Commune de Bainville-Aux-Saules	1
Commune de Balléville	1
Commune de Ban-de-Laveline	1
Commune de Ban-de-Sapt	1
Commune de Barbey-Seroux	1
Commune de Barville	1
Commune de Basse-sur-le-Rupt	1
Commune de Baudricourt	1
Commune de Bazegney	1
Commune de Bazoilles-et-Ménil	1
Commune de Bazoilles-Sur-Meuse	1
Commune de Beauménil	1
Commune de Belmont-sur-Buttant	1
Commune de Belval	1
Commune de Bertrimoutier	1
Commune de Bettegney-Saint-Brice	1
Commune de Bettoncourt	1
Commune de Le Beulay	1
Commune de Biécourt	1
Commune de Biffontaine	1
Commune de Blémerey	1
Commune de Bocquegney	1
Commune de Bois-de-Champ	1
Commune de Bonvillet	1
Commune de Boulaincourt	1
Commune de La Bourgonce	1
Commune de Bouxieres-Aux-Bois	1
Commune de Bouxurulles	1
Commune de Bouzemont	1
Commune de Brantigny	1
Commune de La Bresse	1
Commune de Brouvelieures	1
Commune de Bruyeres	1
Commune de Bulgnéville	1
Commune de Bult	1
Commune de Bussang	1
Commune de Champdray	1
Commune de Champ-le-Duc	1
Commune de Chantraine	1
Commune de La Chapelle-aux-Bois	1
Commune de La Chapelle-Devant-Bruyeres	1
Commune de Charmes	1
Commune de Charmois l'Orgueilleux	1
Commune de Châtas	1
Commune de Châtel-sur-Moselle	1
Commune de Châtenois	1
Commune de Chauffecourt	1
Commune de Chaumousey	1

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS
Commune de Chavelot	1
Commune de Chef-Haut	1
Commune de Cheniménil	1
Commune de Chermisey	1
Commune de Circourt	1
Commune de Circourt-sur-Mouzon	1
Commune de Ban-Sur-Meurthe-Clefcy	1
Commune de Cleurie	1
Commune de Combrimont	1
Commune de Contrexéville	1
Commune de Corcieux	1
Commune de Cornimont	1
Commune de Courcelles-Sous-Chatenois	1
Commune de Coussey	1
Commune de Crainvilliers	1
Commune de Damas-aux-Bois	1
Commune de Damas-et-Bettegney	1
Commune de Damblain	1
Commune de Darney	1
Commune de Darney-Aux-Chenes	1
Commune de Darnieulles	1
Commune de Denipaire	1
Commune de Deycimont	1
Commune de Deyvillers	1
Commune de Dinoze	1
Commune de Docelles	1
Commune de Dogneville	1
Commune de Dolaincourt	1
Commune de Dombasle-en-Xaintois	1
Commune de Dombrot-le-Sec	1
Commune de Dombrot-sur-Vair	1
Commune de Domèvre-sur-Avière	1
Commune du Domevre-Sur-Durbion	1
Commune de Domèvre-sous-Montfort	1
Commune de Domfaing	1
Commune de Domjulien	1
Commune de Dommartin-aux-Bois	1
Commune de Dommartin-les-Remiremont	1
Commune de Dommartin-sur-Vraine	1
Commune de Dompaire	1
Commune de Dompierre	1
Commune de Domptail	1
Commune de Domrémy-la-Pucelle	1
Commune de Domvallier	1
Commune de Doncieres	1
Commune de Dounoux	1
Commune de Eloyes	1
Commune de Entre-deux-Eaux	1
Commune de Epinal	1

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS
Commune de Escles	1
Commune de Estrennes	1
Commune de Etival-Clairefontaine	1
Commune de Evaux-et-Ménil	1
Commune de Faucompierre	1
Commune de Fauconcourt	1
Commune de Fays	1
Commune de Ferdrupt	1
Commune de Fimenil	1
Commune de Fomerey	1
Commune de Fontenay	1
Commune de La Forge	1
Commune de Les Forges	1
Commune de Frain	1
Commune de Fraize	1
Commune de Frapelle	1
Commune de Frebécourt	1
Commune de Fremifontaine	1
Commune de Frenelle-La-Grande	1
Commune de Frenelle-la-Petite	1
Commune de Fresse-sur-Moselle	1
Commune de Freville	1
Commune de Frizon	1
Commune de Gemaingoutte	1
Commune de Gemmelaincourt	1
Commune de Gendreville	1
Commune de Gérardmer	1
Commune de Gerbamont	1
Commune de Gerbépal	1
Commune de Gigneville	1
Commune de Girancourt	1
Commune de Gircourt-Les-Vieville	1
Commune de Girmont-Val-d'Ajol	1
Commune de Gironcourt-sur-Vraine	1
Commune de Golbey	1
Commune de Grand	1
Commune de La Grande Fosse	1
Commune de Grandrupt	1
Commune de Grandvillers	1
Commune de Granges-Aumontzey	1
Commune de Greux	1
Commune de Gugney-Aux-Aulx	1
Commune de Hadigny-Les-Verrieres	1
Commune de Hadol	1
Commune de Hagnéville-et-Roncourt	1
Commune de Haillainville	1
Commune de Harchéchamp	1
Commune de Hareville-Sous-Montfort	1
Commune de Harol	1

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS
Commune de Hennecourt	1
Commune de Hennezel	1
Commune de Herpelmont	1
Commune de Houécourt	1
Commune de Houéville	1
Commune de Housseras	1
Commune de La Houssiere	1
Commune de Hurbache	1
Commune de Hymont	1
Commune de Isches	1
Commune de Jainvillotte	1
Commune de Jeanménil	1
Commune de Jeuxey	1
Commune de Jorxey	1
Commune de Jussarupt	1
Commune de Juvaincourt	1
Commune de Lamarche	1
Commune de Laval-sur-Vologne	1
Commune de Laveline-devant-Bruyères	1
Commune de Laveline-du-Houx	1
Commune de Légéville-et-Bonfays	1
Commune de Lemmecourt	1
Commune de Lerrain	1
Commune de Lesseux	1
Commune de Liézey	1
Commune de Liffol-le-Grand	1
Commune de Longchamp	1
Commune de Longchamp-sous-Châtenois	1
Commune de Lubine	1
Commune de Luvigny	1
Commune de Maconcourt	1
Commune de Madecourt	1
Commune de Madegney	1
Commune de Madonne-Et-Lamerey	1
Commune de Malaincourt	1
Commune de Mandray	1
Commune de Mandres-sur-Vair	1
Commune de Marainville-sur-Madon	1
Commune de Marey	1
Commune de Martigny-les-Bains	1
Commune de Martigny-Les-Gerbonvaux	1
Commune de Martinvelle	1
Commune de Mattaincourt	1
Commune de Maxey-Sur-Meuse	1
Commune de Mazeley	1
Commune de Mazirot	1
Commune de Medonville	1
Commune de Méménil	1
Commune de Menarmont	1

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS
Commune de Ménil-en-Xaintois	1
Commune de Ménil-de-Senones	1
Commune de Le Ménil	1
Commune de Midrevaux	1
Commune de Mirecourt	1
Commune de Le Mont	1
Commune de Mont-lès-Lamarche	1
Commune de Mont-lès-Neufchâteau	1
Commune de Monthureux-Le-Sec	1
Commune de Monthureux-sur-Saône	1
Commune de Montmotier	1
Commune de Morelmaison	1
Commune de Moriville	1
Commune de Morizecourt	1
Commune de Mortagne	1
Commune de Morville	1
Commune de Moussey	1
Commune de Moyenmoutier	1
Commune de Nayemont-Les-Fosses	1
Commune de Neufchâteau	1
Commune de La Neuveville-sous-Châtenois	1
Commune de La Neuveville-sous-Montfort	1
Commune de Neuvillers-sur-Fave	1
Commune de Nomexy	1
Commune de Nompatelize	1
Commune de Nonville	1
Commune de Nonzeville	1
Commune de Norroy-sur-Vair	1
Commune de Oëlleville	1
Commune de Offroicourt	1
Commune de Ollainville	1
Commune de Ortoncourt	1
Commune de Padoux	1
Commune de Pair-et-Grandrupt	1
Commune de Pallegney	1
Commune de Pargny-sous-Mureau	1
Commune de La Petite-Fosse	1
Commune de La Petite-Raon	1
Commune de Pierrefitte	1
Commune de Plainfaing	1
Commune de Pleuvezain	1
Commune de Plombières-les-Bains	1
Commune de Pompierre	1
Commune de Pont les Bonfays	1
Commune de Portieux	1
Commune de Les Poulières	1
Commune de Poussay	1
Commune de Pouxeux	1
Commune de Prey	1

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS
Commune de Provenchères-et-Colroy	1
Commune de Le Puid	1
Commune de Punerot	1
Commune de Puzieux	1
Commune de Racecourt	1
Commune de Rainville	1
Commune de Rambervillers	1
Commune de Ramecourt	1
Commune de Ramonchamp	1
Commune de Rancourt	1
Commune de Raon-Aux-Bois	1
Commune de Raon-Sur-Plaine	1
Commune de Raves	1
Commune de Regney	1
Commune de Rehaincourt	1
Commune de Rehaupal	1
Commune de Relanges	1
Commune de Remicourt	1
Commune de Remiremont	1
Commune de Remoncourt	1
Commune de Remomeix	1
Commune de Removille	1
Commune de Repel	1
Commune de Robecourt	1
Commune de Rochesson	1
Commune de Rollainville	1
Commune de Romain-Aux-Bois	1
Commune de Romont	1
Commune de Les Rouges-Eaux	1
Commune de Le Roulier-devant-Bruyères	1
Commune de Rouvres-En-Xaintois	1
Commune de Rouvres-La-Chetive	1
Commune de Roville-aux-Chênes	1
Commune de Rozerotte	1
Commune de Rupt-sur-Moselle	1
Commune de Saint-Amé	1
Commune de Saint-Benoît-la-Chipotte	1
Commune de Saint-Dié-des-Vosges	1
Commune de Saint-Étienne-lès-Remiremont	1
Commune de Saint-Genest	1
Commune de Saint-Gorgon	1
Commune de Sainte-Helene	1
Commune de Saint-Jean-d'Ormont	1
Commune de Saint-Leonard	1
Commune de Sainte-Marguerite	1
Commune de Saint-Maurice-sur-Mortagne	1
Commune de Saint-Maurice-sur-Moselle	1
Commune de Saint-Menge	1
Commune de Saint-Michel-sur-Meurthe	1

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS
Commune de Saint-Nabord	1
Commune de Saint-Ouen-lès-Parey	1
Commune de Saint-Paul	1
Commune de Saint-Prancher	1
Commune de Saint-Remimont	1
Commune de Saint-Rémy	1
Commune de Saint-Stail	1
Commune de Saint-Vallier	1
Commune de La Salle	1
Commune de Sanchey	1
Commune de Sandaucourt	1
Commune de Sans Vallois	1
Commune de Sapois	1
Commune de Le Saulcy	1
Commune de Saulcy-sur-Meurthe	1
Commune de Saulxures-lès-Bulgnéville	1
Commune de Sauville	1
Commune de Savigny	1
Commune de Senones	1
Commune de Senonges	1
Commune de Sercoeur	1
Commune de Soncourt	1
Commune de Soulosse-sous-Saint-Élophe	1
Commune de Suriauville	1
Commune de Le Syndicat	1
Commune de Taintrux	1
Commune de Tendon	1
Commune de Capavenir Vosges	1
Commune de They-sous-Montfort	1
Commune de Thiéfosse	1
Commune de Le Thillot	1
Commune de Thiraucourt	1
Commune de Le Tholy	1
Commune de Les Thons	1
Commune de Tilleux	1
Commune de Tollaincourt	1
Commune de Totainville	1
Commune de Trampot	1
Commune de Tranqueville-Graux	1
Commune de Ubexy	1
Commune de Uriménil	1
Commune de Urville	1
Commune de Uzemain	1
Commune de Vagney	1
Commune de Le Val d'Ajol	1
Commune de Valleroy-Le-Sec	1
Commune de Les Vallois	1
Commune de Le Valtin	1
Commune de Vaubexy	1

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS
Commune de Vaudéville	1
Commune de Vaudoncourt	1
Commune de Vaxoncourt	1
Commune de Vecoux	1
Commune de Velotte-et-Tatignécourt	1
Commune de Ventron	1
Commune de Le Vermont	1
Commune de Vervezelle	1
Commune de Vexaincourt	1
Commune de Vicherey	1
Commune de Vienville	1
Commune de Villers	1
Commune de Ville-sur-Illon	1
Commune de Villoncourt	1
Commune de Villotte	1
Commune de Villouxel	1
Commune de Viménil	1
Commune de Vincey	1
Commune de Viocourt	1
Commune de Vittel	1
Commune de Viviers-Le-Gras	1
Commune de La Voivre	1
Commune de Vomecourt	1
Commune de Vomécourt-sur-Madon	1
Commune de Vouxey	1
Commune de Vrecourt	1
Commune de Vroville	1
Commune de Wisembach	1
Commune de Xaffevillers	1
Commune de Xertigny	1
Commune de Xonrupt-Longemer	1
TOTAL :	835

12838